



HAL
open science

La Bretonne idéale imaginée par le quotidien La Bretagne (1941-1944)

Raphaëlle Page

► **To cite this version:**

Raphaëlle Page. La Bretonne idéale imaginée par le quotidien La Bretagne (1941-1944). Sciences de l'Homme et Société. 2018. dumas-03081273

HAL Id: dumas-03081273

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03081273>

Submitted on 18 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



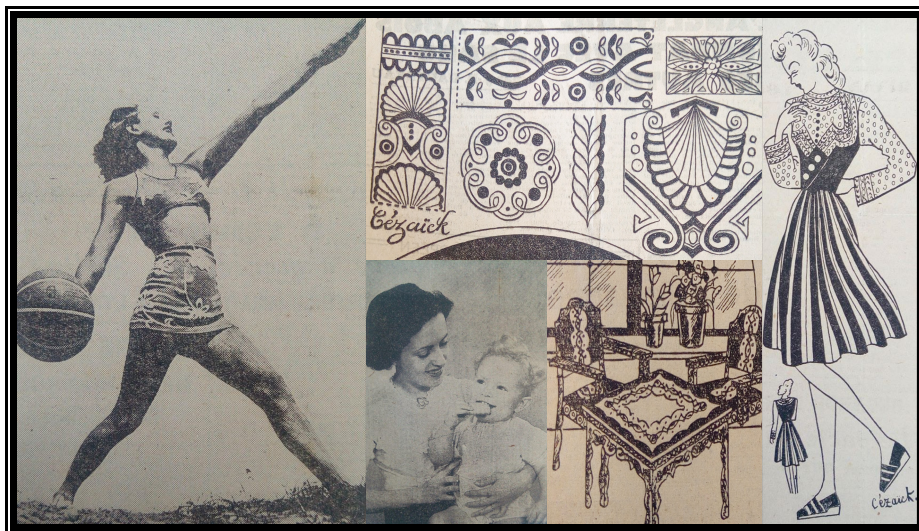
Distributed under a Creative Commons Attribution - NoDerivatives 4.0 International License

Mémoire de recherche de Master 2 Civilisations, Cultures et Sociétés

Mention Histoire contemporaine

Année universitaire 2017 – 2018

La Bretonne idéale imaginée par le quotidien *La Bretagne* (1941-1944)



Quelques caractéristiques de la Bretonne idéale – La Bretagne (n° 302, 314, 372, 386 et 662).

Raphaëlle PAGE

Sous la direction de M. Sébastien CARNEY

Remerciements

Je souhaite avant tout remercier M. Sébastien Carney pour sa bienveillance, sa grande disponibilité et ses précieux conseils.

Mes remerciements vont également à M. Frédéric Le Moigne qui a accepté d'être membre du jury.

Je remercie l'ensemble du personnel du Centre de recherche bretonne et celtique et de la Bibliothèque universitaire de l'Université de Bretagne Occidentale pour leur disponibilité.

Je désire remercier tout particulièrement Stéphane Bervas, Mégane Bouron et Emeric Pelletier pour leur soutien de chaque instant et leur bonne humeur contagieuse.

Merci, enfin, à ma famille et notamment à mes parents, à Camille, à Véronique et à Lucas.

Introduction

Le 3 septembre 1939, suite à l'invasion allemande de la Pologne deux jours plus tôt, la France entre en guerre contre le III^e Reich. Jusqu'au 22 juin 1940, date de la signature de la convention d'armistice entre l'Allemagne et la France, drôle de guerre et débâcle se succèdent. Cette convention entraîne l'occupation des trois cinquièmes du territoire métropolitain et plus précisément de la moitié nord du pays et de toute la façade atlantique, espace le plus riche et le plus peuplé de la France¹. L'Hexagone est alors soumis à de nombreuses contraintes. Néanmoins, la vie continue. L'ensemble de la population lutte pour vivre dans des conditions dignes de ce nom alors que la presse tente au mieux de survivre à cette période.

La Bretagne, quotidien breton publié entre le 21 mars 1941 et le 6 juin 1944, est l'un des journaux disponibles pendant l'Occupation. Dès sa création, et tout au long de la publication de ses 987 numéros conservés au Centre de recherche bretonne et celtique (CRBC) à Brest, il propose des articles relatifs aux nouvelles internationales, nationales et locales. Ces dernières se présentent aussi bien sous la forme de faits divers que d'informations concernant la distribution des tickets pour le ravitaillement. Le quotidien offre également à ses lecteurs des rubriques thématiques consacrées au sport, à la mode ou bien encore à la femme et à la maison.

1 Philippe BURRIN, *La France à l'heure allemande (1940-1944)*, Paris, Seuil, 1995, p. 17.

La Bretagne
Mardi 16 juin 1942 - N° 386 (2^e année) 1 Fr.

Deux convois anglais fortement protégés sont attaqués en Méditerranée par l'aviation italienne

La grande pitié de la musique bretonne
par J. LANGLOIS

Deux croiseurs un contre-torpilleur et quatre vapeurs ont été coulés
Plusieurs autres navires sont gravement endommagés
L'ACTION CONTRE CES CONVOIS CONTINUE

L'avance japonaise se poursuit dans le Kiang-Si

Le congrès de l'indépendance des Indes s'est ouvert à Bangkok

Les remerciements du Maréchal à la population de Toulouse

A Sébastopol, les Soviétiques sont délogés de positions solidement fortifiées

REGARDS SUR LE MONDE
Le pacte du désespoir
par Olier GUYON

DES OUVRIERS PARTENT POUR L'ALLEMAGNE

LE NOUVEL UNIFORME DE L'ARMÉE FRANÇAISE



LA BRETAGNE 2

La philatélie

Les Etats-Unis et la France

Certificat d'études La grande pitié de la musique bretonne

La Provence célèbre la mémoire de Frédéric Mistral

Enfants anémiques par la croissance

la mode

LES COMMENTAIRES de la Wilhelmstrasse SUR LE DISCOURS DU MARÉCHAL

Faculté des Sciences

la ribontaine
Roman historique par Guillaume MARRIER

AVIS MORTUAIRES

LOTTERIE NATIONALE

Petites Annonces

CYCLISME

NATATION

MANCEUVRES

AUTOMOBILES

AVIS DIVERS

BRETAGNE NORD

SAINT-BRIEUC POUR NOS PETITS

LANNION Un étrange fait nouveau dans l'affaire de Trebeurden

GUINGAMP DESILLUSIONS

LANBALE LA FÊTE-DIEU

DINAN **LOUDEAC**

CHRONIQUE HIPPIQUE HEBDOMADAIRE
par le lieutenant-colonel CLAIRE

Les concours de la Société hippique française

LA BRETAGNE 4

SPORTS

APRÈS SAINT-BRIEUC

L'ATHLÉTISME BRETON SE PORTE ASSEZ BIEN
par notre envoyé spécial André JORAND

FÉDÉRATION DES AMIS DES LETTES ET SPORTS BRETONS

Plus que 2 jours!

LOTTERIE NATIONALE

Petites Annonces

CYCLISME

NATATION

MANCEUVRES

AUTOMOBILES

AVIS DIVERS

Figure 1 : Exemple d'un numéro complet - La Bretagne, n° 386, 16 juin 1942, p. 1-4.

L'objet de ce mémoire est de travailler sur l'image de la femme dans ce quotidien et plus particulièrement d'étudier l'archétype de la Bretonne idéale imaginé par le journal. Pour mieux comprendre cette thématique, un retour sur l'histoire des femmes et sur l'histoire de la presse nous semble nécessaire.

La France a longtemps négligé l'histoire des femmes et, dans une moindre mesure, l'histoire de la presse. Mais, au fil du temps, ces historiographies se sont peu à peu enrichies. Ainsi, avant la fin des années 1960, l'histoire des femmes n'existe pas si ce n'est pour exalter la beauté ou la vertu de certaines d'entre elles et dénoncer la méchanceté ou les excès d'autres. L'histoire est alors pensée, écrite et racontée au masculin. « Métier d'hommes qui écrivent l'histoire des hommes, présentée comme universelle, tandis que les murs de la Sorbonne se couvrent de fresques féminines² » déclarent ainsi Georges Duby et Michelle Perrot.

Entre 1965 et 1967, sous la forme de quatre volumes, Pierre Grimal publie une *Histoire mondiale de la femme*³. Malgré l'emploi de l'expression « la femme » qui présente les femmes comme une unité alors que chacune d'entre elles, tout comme chacun des hommes, est unique, cette œuvre reconnaît la légitimité scientifique d'un questionnement spécifique sur les femmes dans l'histoire. Une nouvelle ère, divisée en différentes périodes, s'ouvre alors.

En mai 1970, le Mouvement de libération des femmes (MLF) organise, dans les locaux de l'université de Vincennes, une assemblée non mixte. Le 26 août de la même année, une banderole, dépliée lors d'une manifestation devant l'Arc de triomphe, à Paris, stipule qu'« Il y a plus inconnu que le soldat inconnu : sa femme. » Ces deux événements apparaissent comme les prémices du rejet de l'invisibilité et du silence des femmes dans l'histoire⁴. Ainsi, en 1973 et 1974, le séminaire organisé par Michelle Perrot, Fabienne Bock et Pauline Schmitt est le premier à s'interroger sur la légitimité d'une histoire consacrée à ce sexe. Les premières recherches sur l'histoire des femmes, inscrites dans une démarche militante, ont quatre objectifs essentiels : dénoncer la domination masculine en abordant des sujets témoignant de l'oppression du sexe féminin ; faire la lumière sur les femmes actrices de l'histoire ; souligner le caractère masculin des sources et, par conséquent, redonner la parole à la gent féminine. Cette première histoire est, de ce fait, essentiellement écrite par des femmes. Au-delà de cette question consacrée à la légitimité de cette histoire, un débat autour du terme de « genre » voit le jour. En France, ce mot rencontre

2 G. DUBY, M. PERROT, F. THÉBAUD (dir.), *Histoire des femmes en Occident*, Paris, Éditions Perrin, 2^e édition, 2002 [1991], p. 3.

3 P. GRIMAL (dir.), *Histoire mondiale de la femme*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1965-1967.

4 Fabrice VIRGILI, « L'histoire des femmes et l'histoire des genres aujourd'hui », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 75, 2002, p. 5-14, [en ligne]. Mis en ligne le 03 octobre 2006, URL : <https://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2002-3-page-5.htm> (consulté le 30 avril 2018).

une certaine réticence pour deux raisons principales. Premièrement parce que, excepté en grammaire, le « genre », dans son usage courant, n'évoque pas l'appartenance au masculin ou au féminin. L'utilisation du mot anglo-américain « *gender* » est alors suggérée. Deuxièmement car ce terme porterait un regard inadéquat sur les relations entre hommes et femmes.

Dans les années 1980, lors des rencontres de Saint-Maximin, une autre interrogation est à l'honneur : « une histoire des femmes est-elle possible ? ». En 1984, Michelle Perrot publie le compte-rendu de ce colloque⁵ qui propose une approche plus équilibrée. Cette vision laisse alors davantage de place aux rapports entre hommes et femmes. À partir de 1991, Georges Duby, Michelle Perrot et Françoise Thébaud publient cinq volumes consacrés à l'*Histoire des femmes en Occident*⁶ et appuient l'idée de l'importance de la relation entre sexes en expliquant que ces ouvrages présentent une « Histoire résolument relationnelle qui interroge la société tout entière et qui est, tout autant, histoire des hommes⁷ ». En 1995, la revue *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés* (devenue *Clio. Femmes, Genre, Histoire* en 2013) est créée et reprend ainsi le flambeau délaissé quelques années auparavant par *Pénélope, pour l'histoire des femmes* après 13 numéros. Face aux *gender studies* américaines, l'ensemble de ces parutions et créations peuvent sembler marquées par la faiblesse de la réflexion théorique. Elles apparaissent pourtant comme un élément important de la reconnaissance par la profession comme par le public de la légitimité d'une histoire des femmes.

À partir de 1998, le questionnement est inversé, autrement dit une histoire sans les femmes est-elle possible ? Cette interrogation donne lieu à un accroissement du nombre d'ouvrages, d'articles et de numéros spéciaux consacrés aux femmes ou au genre. Cette année-là, deux œuvres, respectivement dues à Michelle Perrot et à Françoise Thébaud, sont publiées. La première, intitulée *Les femmes ou les silences de l'histoire*⁸, permet d'entrevoir le parcours de l'auteur qui, après la découverte du silence des femmes dans les années 1970, analyse leur présence massive tant dans le monde du travail que dans le domaine politique. La seconde, nommée *Écrire l'histoire des femmes*⁹, propose une analyse chronologique de l'histoire des femmes et souligne l'importance de l'apport de la notion de genre qui problématise la différence et refuse les oppositions binaires. Le débat sur les enjeux méthodologiques est donc prégnant. En 2001, Christine Bard¹⁰ et, en 2005, Michelle Zancarini-Fournel¹¹ montrent qu'une histoire

5 M. PERROT (dir.), *Une histoire des femmes est-elle possible ?*, Paris, Éditions Rivages, 1984.

6 G. DUBY, M. PERROT, F. THÉBAUD (dir.), *Histoire des femmes en Occident*, op. cit..

7 *Idem*, p. 4.

8 Michelle PERROT, *Les femmes ou les silences de l'histoire*, Paris, Flammarion, 1998.

9 Françoise THÉBAUD, *Écrire l'histoire des femmes*, Lyon, ENS Éditions, 2^e édition, 2001 [1998].

10 Christine BARD, *Les femmes dans la société française au 20^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2001.

11 Michelle ZANCARINI-FOURNEL, *Histoire des femmes en France (XIX^e-XX^e siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005.

sans les femmes n'est plus envisageable. En effet, les auteurs présentent l'histoire économique, sociale, politique et culturelle comme indissociable des femmes.

Depuis le début des années 2010, les ouvrages français n'abordent plus seulement l'histoire des femmes dans l'Hexagone mais bien à l'échelle européenne. En 2010, Christine Fauré dirige une *Nouvelle encyclopédie politique et historique des femmes*¹² de plus de 1 000 pages transcendant les frontières. L'un des chapitres s'attarde ainsi sur les droits politiques des femmes européennes. En 2016, Juliette Rennes propose une *Encyclopédie critique du genre*¹³ qui a pu voir le jour grâce au concours d'auteurs européens ainsi qu'américains et canadiens. Au-delà de cette ouverture internationale, cette encyclopédie présente la reconfiguration des études de genre depuis le début du XXI^e siècle dans trois domaines qui ont structuré leur développement : le corps, la sexualité et les rapports sociaux.

Quelle que soit son appellation, c'est-à-dire études féministes, histoire des femmes, histoire du genre, histoire de la différence des sexes ou bien encore histoire des relations entre hommes et femmes, l'enjeu est le même : « devenir visible¹⁴ », comme le disaient Renate Bridenthal et Claudia Koonz, et le rester. Histoire, sociologie ou encore anthropologie se sont peu à peu liées pour faire émerger ces études et apporter un regard neuf sur ces aspects.

La production de travaux historiques sur la presse française est plus précoce et naît au milieu du XIX^e siècle avec l'ouvrage d'Eugène Hatin intitulé *Histoire politique et littéraire de la presse en France : avec une introduction historique sur les origines du journal et la bibliographie générale des journaux depuis leur origine*¹⁵. Après la publication de cette œuvre, l'historiographie semble être divisée, selon Dominique Kalifa et Alain Vaillant, en trois périodes¹⁶.

La première phase s'étend des années 1900 au second conflit mondial. Elle est principalement consacrée à l'histoire politique et littéraire des journaux. L'accent est alors mis sur l'émergence de ces organes comme acteurs politiques autonomes et légitimes. L'ouvrage de George Weil, publié en 1934, *Le journal. Origines, évolution et rôle de la presse périodique*¹⁷ s'intéresse ainsi à l'histoire de la presse en France mais également en Angleterre, en Allemagne et aux États-Unis. L'auteur évoque l'apparition de la presse périodique, en France, au XVII^e siècle. Celle-ci est marquée par la presse politique, avec la *Gazette*, publiée de 1631 à 1915, par la presse

12 C. FAURÉ (dir.), *Nouvelle encyclopédie politique et historique des femmes*, Paris, Les Belles Lettres, 2010.

13 J. RENNES (dir.), *Encyclopédie critique du genre*, Paris, La Découverte, 2016.

14 Renate BRIDENTHAL et Claudia KOONZ, *Becoming visible, Women in European History*, Boston, Houghton Mifflin, 1977. Cité par F. VIRGILI, « L'histoire des femmes et l'histoire des genres aujourd'hui », art. cit.

15 Eugène HATIN, *Histoire politique et littéraire de la presse en France : avec une introduction historique sur les origines du journal et la bibliographie générale des journaux depuis leur origine*, Paris, Poulet-Malassie et de Broise, 1859.

16 Dominique KALIFA et Alain VAILLANT, « Pour une histoire culturelle et littéraire de la presse française au XIX^e siècle », *Le Temps des médias*, n° 2, 2004, p. 197-214.

17 George WEIL, *Le journal. Origines, évolution et rôle de la presse périodique*, Paris, La Renaissance du Livre, 1934.

scientifique, avec le *Journal des Savants*, fondé en 1665, ainsi que par la presse littéraire, avec *Mercur*, disponible de 1672 à 1695. Weil s'attarde ensuite sur la création du quotidien et explique que le *Journal de Paris* est le premier à paraître en France en 1777. Il s'intéresse enfin à la Révolution française, marquant le début de la propagation de la presse, et présente la presse française jusque dans les années 1930.

La seconde période voit le jour aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale et s'étend jusqu'au début des années 1980. Au cours de cette phase, l'intérêt se porte sur l'histoire dite scientifique des journaux. Ainsi, même si les interrogations politiques et idéologiques restent centrales, des considérations plus techniques ou encore narratives sont à l'honneur. L'accent est alors mis sur trois aspects : la vie des journaux c'est-à-dire l'appareillage technique ou bien encore les orientations politiques avec la réalisation de nombreuses monographies comme celle de Pierre Albert, *Histoire de la presse*¹⁸, publiée en 1970 ; les études de contenus à l'instar de *L'écriture de presse*¹⁹ de Violette Naville-Morin, parue en 1969 ; les synthèses générales comme celle de Claude Bellanger, Jacques Godechot, Pierre Guiral et Fernand Terrou intitulée *Histoire générale de la presse française*²⁰ composée de cinq tomes publiés entre 1969 et 1976.

Depuis le milieu des années 1980, les écrits sont dédiés à une histoire plus sociale (avec, par exemple, *Les journalistes en France, 1880-1950. Naissance et construction d'une profession*²¹ de Christian Delporte). D'une part, l'objectif est de rompre avec le politique. La transition entre l'histoire des journaux et l'histoire du journalisme s'opère. D'autre part, l'idée est de ne pas isoler les journaux de l'ensemble du dispositif informatif. Peu à peu, il est davantage question de l'histoire des médias comme le suggère le titre de l'ouvrage de Jean-Noël Jeanneney publié en 1996, *Une histoire des médias, des origines à nos jours*²². Les 15 dernières années ont été marquées par la publication de trois ouvrages : celui de Christian Delporte et Fabrice d'Almeida, *Histoire des médias en France de la Grande Guerre à nos jours*²³, celui de Patrick Eveno, *La presse*²⁴, et celui de Claire Blandin, Christian Delporte et François Robinet, *Histoire de la presse en France, XX^e-XXI^e siècles*²⁵. Le premier ouvrage s'intéresse à des thématiques jusque-là peu évoquées comme les colonnes des femmes, le poids croissant de l'image ou bien encore

18 Pierre ALBERT, *Histoire de la presse*, Paris, Presses Universitaires de France, 11^e édition, 2010 [1970].

19 Violette NAVILLE-MORIN, *L'écriture de presse*, Paris, Mouton & Co, 1969.

20 C. BELLANGER, J. GODECHOT, P. GUIRAL et F. TERROU (dir.), *Histoire générale de la presse française*, Paris, Presses Universitaires de France, 1969-1976.

21 Christian DELPORTE, *Les journalistes en France, 1880-1950. Naissance et construction d'une profession*, Paris, Le Seuil, 1999.

22 Jean-Noël JEANNENEY, *Une histoire des médias, des origines à nos jours*, Paris, Seuil, 4^e édition, 2015 [1996].

23 Christian DELPORTE et Fabrice D'ALMEIDA, *Histoire des médias en France de la Grande Guerre à nos jours*, Paris, Flammarion, 2003.

24 Patrick EVENO, *La presse*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010.

25 Claire BLANDIN, Christian DELPORTE et François ROBINET, *Histoire de la presse en France, XX^e-XXI^e siècles*, Paris, Armand Colin, 2016.

la transmission, largement contrôlée, de l'information sous l'Occupation. Le deuxième présente un historique de la presse tout en s'attardant sur des questions juridiques telle que la liberté d'expression, sur des questions économiques à l'instar des dépenses engagées pour la fabrication et des recettes perçues grâce à la distribution ou bien encore sur des questions sociales comme la relation entre le journaliste et son lectorat. Le troisième ouvrage évoque l'histoire de la presse écrite française des années 1880, marquant l'avènement de la presse de masse, aux années 2010. Les auteurs placent cette étude dans le sillage de l'histoire culturelle et de l'histoire des médias tout en s'intéressant à des thématiques plus précises telles que le politique, l'économique ou le social. L'intérêt de cette œuvre repose essentiellement sur son angle d'approche qui, contrairement à nombre d'autres ouvrages, présente les mutations de la presse par rapport à l'ensemble des médias et non l'inverse.

Le lien entre les femmes et la presse est très peu exploré. En effet, alors que de multiples écrits s'intéressent à la presse féminine (comme l'ouvrage d'Évelyne Sullerot²⁶), il n'y a pas d'études sur les journalistes femmes ou sur les lectrices ainsi que peu de travaux sur l'image de la femme dans la presse au XX^e siècle. La thèse d'Alexie Geers, *Le sourire et le tablier. La construction médiatique du féminin dans Marie-Claire de 1937 à nos jours*²⁷ est un travail de référence en la matière. Nous savons que les journalistes de sexe féminin écrivent, le plus souvent, des rubriques concernant la maison, la mode ou bien encore l'intimité. La presse participe donc à la diffusion des stéréotypes et des constructions identitaires. Alors que les rubriques précédemment citées sont davantage destinées aux femmes, les articles politiques ou diplomatiques s'adressent plutôt aux hommes²⁸.

Les années d'occupation marquent profondément la presse française. Nombre d'événements, dont seuls certains seront ici évoqués²⁹, suscitent nouveautés et incertitudes. Après l'instauration de la censure le 28 août 1939, le ministère de l'Information est créé en mars 1940. Le 24 mai de la même année, l'autorisation préalable et la réglementation des conditions matérielles de la publication sont instituées. Avec l'armistice du 22 juin, de nombreux journaux disparaissent tant dans la capitale qu'en province³⁰. Cela s'explique notamment par une ordonnance des autorités d'occupation enjoignant aux directeurs de déposer leurs journaux immédiatement après leur tirage

26 Évelyne SULLEROT, *La presse féminine*, Paris, Armand Colin, 1963.

27 Alexie GEERS, *Le sourire et le tablier. La construction médiatique du féminin dans Marie-Claire de 1937 à nos jours*, Thèse de doctorat, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Histoire, 2016.

28 Marie-Ève THÉRENTY, « Pour une histoire genrée des médias », *Questions de communication*, n° 15, 2009, p. 247-260, [en ligne]. Mis en ligne le 01 août 2011, URL : <https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/577> (consulté le 06 mai 2018).

29 Ce choix s'explique par l'objet d'étude de ce mémoire c'est-à-dire l'image de la femme dans le journal *La Bretagne*. L'intérêt n'est pas de retracer l'ensemble de l'histoire de la presse au cours de l'Occupation mais bien d'évoquer quelques éléments clés, tels que la censure ou la propagande, permettant une meilleure compréhension globale.

30 P. ALBERT, *Histoire de la presse*, op. cit., p. 104.

sous peine de suspension voire d'interdiction de leurs feuilles³¹. Le 15 juillet, Pierre Laval, alors vice-président du Conseil, désigne un secrétaire général à l'Information, Jean Montigny, chargé de la presse et de la censure. Le 25 novembre, l'Agence française d'information de presse (AFIP), dirigée par la *Propaganda-Staffel* de Paris, voit le jour. L'Office français d'information (OFI), anciennement Havas, agence de presse française créée en 1835, devient l'agence d'information officielle de Vichy³². En août 1941, après la soudaine éviction de Laval le 13 décembre 1940, Paul Marion est nommé à l'Information. Son projet est de remplacer la politique de contrôle du régime de Vichy par une politique d'encadrement. Pour cela, il souhaite mettre en place un appareil d'information centralisé divisé en quatre branches, c'est-à-dire la presse, la propagande, la radio et le cinéma, relayé par un réseau de propagandistes. Dès le mois de mars, Marion réorganise la censure, donne des consignes ainsi que des notes d'orientation relatives à la présentation et au contenu des nouvelles. Mais cette entreprise échoue. En avril 1942, Pierre Laval, devenu chef du gouvernement, désavoue Marion et entreprend de réorganiser, à son tour, l'information et la propagande. Pour cela, il imagine un programme international visant à insérer la France dans l'Europe allemande. Les élites locales sont alors mises à contribution pour relayer la politique du régime. Tout comme le programme de Marion, ce projet est un échec. Malgré ces déconvenues, la presse ne jouit plus de la liberté d'expression concernant les sujets militaires, politiques et économiques. En effet, chaque jour, les journaux doivent se conformer aux instructions transmises par l'OFI ainsi que par l'AFIP, avant son absorption par le premier en octobre 1942³³. En janvier 1943, la censure s'accroît avec la mise en place de superviseurs allemands comme le disent Christian Delporte et Fabrice d'Almeida³⁴.

La presse de zone nord est soumise à la tutelle de la *Propaganda abteilung*, créée le 18 juillet 1940. Celle-ci s'exerce, par l'intermédiaire de diverses organisations, sur l'ensemble de la zone occupée à l'exception de l'Alsace-Lorraine et des départements du Nord et du Pas-de-Calais rattachés à Bruxelles. La *Propaganda-Staffel* s'occupe du *Gross Paris* autrement dit de la Seine, de la Seine-et-Oise et de la Seine-et-Marne ; trois *Staffeln*, respectivement établis à Saint-Germain, à Dijon et à Angers couvrent le nord-ouest, le nord-est et le sud-ouest de la France occupée ; chaque chef-lieu de département et chaque chef-lieu d'arrondissement important est doté de services locaux auprès du *Feldkommandant* ou du *Kreiskommandant*³⁵.

31 C. BELLANGER, J. GODECHOT, P. GUIRAL et F. TERROU (dir.), *Histoire générale de la presse française, Tome IV : de 1940 à 1958*, Paris, Presses Universitaires de France, 1975, p. 15.

32 Sébastien CARNEY, *Breiz Atao ! Mordrel, Delaporte, Lainé, Fouéré : une mystique nationale (1901-1948)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015, p. 426.

33 C. BELLANGER, J. GODECHOT, P. GUIRAL et F. TERROU (dir.), *Histoire générale de la presse française, Tome IV : de 1940 à 1958, op. cit.*, p. 13-14 et 26.

34 C. DELPORTE et F. D'ALMEIDA, *Histoire des médias en France de la Grande Guerre à nos jours, op. cit.*, p. 109.

35 C. BELLANGER, J. GODECHOT, P. GUIRAL et F. TERROU (dir.), *Histoire générale de la presse française, Tome IV :*

Durant l'Occupation, la presse demeure le premier média d'information. Ainsi, et malgré la disparition de nombreuses feuilles, 350 journaux, dont *La Bretagne*, sont diffusés en zone nord³⁶.

Yann Fouéré³⁷, de son vrai nom Jean Adolphe Fouéré, naît le 26 juillet 1910 à Aignan, dans le Gers, de l'union de Jean Fouéré, originaire d'Évran, et de Marie Liégard, native de Callac. En décembre 1912, la famille Fouéré s'installe à Rennes où Jean est muté en tant que contrôleur de l'Enregistrement. À partir de 1915, ce dernier étant mobilisé pour la guerre, Marie et ses deux enfants, Yannick³⁸, surnommé ainsi par son grand-père, et Héliette, s'installent à Callac. Cette période ainsi que les nombreuses vacances passées en Bretagne marquent profondément Yann Fouéré. En 1920, alors que ses parents et sa petite sœur partent vivre à Paris, en raison de la nomination de Jean au secrétariat particulier du ministre des Travaux publics, Yves Le Troquer, lui s'installe chez sa grand-mère, qui vient de quitter Callac, à Saint-Brieuc. Lorsqu'il achève sa 6^e, il rejoint sa famille dans la capitale. Il fait alors sa classe de 5^e au lycée Montaigne puis est inscrit à Louis-Le-Grand avant d'achever ses études secondaires à Clermont, ville où son père a été nommé receveur particulier des Finances. Après s'être installé à Compiègne, où Jean est nommé receveur des Finances, en 1928, il obtient de nombreux diplômes³⁹, entre 1930 et 1933. Après une enfance et une adolescence marquée par une vision exotique et utopique⁴⁰ de la Bretagne, qu'il présente comme une terre de liberté et de traditions, Yann Fouéré devient, à partir de la fin des années 1920 et du début des années 1930, le défenseur de ce territoire. Cet engagement se matérialise aussi bien par l'apprentissage des danses et de la langue bretonnes que par divers projets liés à cette province. En 1930, il participe à la création d'une amicale des Bretons de la ville de Compiègne, affiliée à la Fédération des sociétés bretonnes de la région parisienne. En septembre 1933, au Congrès Panceltique de Dinard, il déclare : « C'est à la renaissance de l'esprit celtique que me paraît liée la cause de la vraie civilisation et le salut même de l'Europe⁴¹. » En 1934, il adhère à l'Union Fédérale des Anciens Combattants, crée le Cercle des Étudiants bretons de Paris ainsi que l'association

de 1940 à 1958, *op. cit.*, p. 13.

36 C. DELPORTE et F. D'ALMEIDA, *Histoire des médias en France de la Grande Guerre à nos jours*, *op. cit.*, p. 111.

37 S. CARNEY, *Breiz Atao ! Mordrel, Delaporte, Lainé, Fouéré : une mystique nationale (1901-1948)*, *op. cit.*, p. 221-262.

38 Yannick signifie « Petit Jean ».

39 En 1930, il obtient sa licence de Droit et son diplôme de Finances Publiques à Sciences Po. En 1931, il a son certificat de Lettres en sociologie et trois Diplômes d'Études Supérieures, en Droit Public, en Droit Public et Constitutionnel ainsi qu'en Économie Politique. En 1933, il obtient ses certificats de Géographie Coloniale et de Géographie Économique.

40 Cette vision s'accompagne du stéréotype provincial évoqué par Catherine BERTHO dans « L'invention de la Bretagne. Genèse sociale d'un stéréotype », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 35, 1980, p. 45-62.

41 Yann FOUÉRÉ, *Les Saints bretons et leur œuvre nationale*, Dinard, À l'Enseigne de l'Hermine, 1934. Cité par S. CARNEY, *Breiz Atao ! Mordrel, Delaporte, Lainé, Fouéré : une mystique nationale (1901-1948)*, *op. cit.*, p. 244.

Ar Brezoneg er Skol, militant pour l'enseignement du breton à l'école⁴². Avant de s'installer définitivement en Bretagne à partir de février 1941, il est, entre octobre et novembre 1940, sous-préfet intérimaire à Morlaix⁴³.

Au début des années 1940, Fouéré souhaite créer un journal pour lutter contre le séparatisme et l'autonomisme (mais, en réalité, il voulait alimenter ces deux courants) défendus, entre autre, par *L'Heure bretonne* publiée à partir du 8 juillet 1940⁴⁴, pour pallier le manque de publications bretonnes depuis le déclenchement de la guerre⁴⁵ mais également pour mettre en valeur l'originalité de la province et de sa langue⁴⁶. En 1987, dans son ouvrage *La patrie interdite. Histoire d'un Breton*, il défend son projet en écrivant qu'il voulait publier un quotidien qui « pouvait aboutir à rassembler un mouvement d'opinion important autour des revendications régionalistes et provincialistes bretonnes⁴⁷ ».

La création de *La Bretagne*, journal régionaliste breton, peut se faire grâce aux autorisations et au soutien de différentes institutions et personnalités. D'une part, le consentement des autorités allemandes comme, par exemple, de la *Propaganda-Staffel* de Quimper, est nécessaire⁴⁸. D'autre part, Jacques Guillemot, directeur des conserveries Pierre Chancerelle à Quimper et, par conséquent, en possession d'une grande fortune, apporte, selon les dires d'Henri Fréville, une aide financière⁴⁹. La question du financement reste, encore aujourd'hui, obscure. Fouéré dit que l'argent ne vient ni de Vichy, ni de Londres, ni de Berlin⁵⁰. Néanmoins, la dernière assertion serait fautive car, d'après André Rouault, un temps rédacteur en chef du journal, Yann Fouéré aurait perçu un million de francs de l'ambassade d'Allemagne⁵¹. À la mi-décembre 1940, Delwig, de la *Propaganda-Staffel* de Quimper, donne l'autorisation écrite de publier à Rennes un quotidien baptisé *La Bretagne*⁵². Yann Fouéré devient alors le directeur général de ce journal publié entre mars 1941 et juin 1944.

Après des débuts prometteurs, le quotidien breton se trouve rapidement dans une situation

42 *Ibidem*, p. 221-262.

43 Youenn DIDRO et Yann FOUÉRE, « L'histoire du quotidien *La Bretagne* et les silences d'Henri Fréville », *Les Cahiers de l'Avenir*, n° 8, 1981, p. 39 et 91.

44 Henri FRÉVILLE, *La presse bretonne dans la tourmente (1940-1946)*, Paris, Plon, 1979, p. 151 et 156.

45 IDBE, carton « Action bretonne et minoritaire », lettre de Yann Fouéré à Armand Kéravel, 1^{er} mai 1940 et carton « ABES 1939-1940 », lettre de Yann Fouéré au marquis de l'Estourbeillon, 15 mai 1940. Cité par S. CARNEY, *Breiz Atao ! Mordrel, Delaporte, Lainé, Fouéré : une mystique nationale (1901-1948)*, *op. cit.*, p. 421.

46 H. FRÉVILLE, *La presse bretonne dans la tourmente (1940-1946)*, *op. cit.*, p. 156.

47 Yann FOUÉRE, *La patrie interdite. Histoire d'un Breton*, Paris, Éditions France-Empire, 1987, p. 224.

48 S. CARNEY, *Breiz Atao ! Mordrel, Delaporte, Lainé, Fouéré : une mystique nationale (1901-1948)*, *op. cit.*, p. 422.

49 H. FRÉVILLE, *La presse bretonne dans la tourmente (1940-1946)*, *op. cit.*, p. 153.

50 Yann FOUÉRE, « Creuser le sillon... », *La Bretagne*, n° 2, 22 mars 1941, p. 1.

51 H. FRÉVILLE, *La presse bretonne dans la tourmente (1940-1946)*, *op. cit.*, p. 161.

52 IDBE, carton « *La Bretagne* et *La Dépêche*, rapports extérieurs », lettre de von Delwig à la SEB, 10 décembre 1940. Cité par S. CARNEY, *Breiz Atao ! Mordrel, Delaporte, Lainé, Fouéré : une mystique nationale (1901-1948)*, *op. cit.*, p. 423.

financière difficile notamment parce que, avant avril 1942, les ventes plafonnent à 10 000 exemplaires⁵³. Malgré une augmentation du prix de 0,50 à 1 franc à partir du trente-huitième numéro, c'est-à-dire du 4 et du 5 mai 1941, les difficultés persistent. Pour les contrer, Yann Fouéré, s'entendant avec les Allemands, contraint *La Dépêche de Brest*, en échange de l'annulation de sa suspension, à accepter la démission du conseil d'administration de sa société éditrice et à s'entendre avec *La Bretagne*. Cette décision permet à cette dernière de continuer à paraître⁵⁴. Ainsi, après avoir été imprimée à prix réduit sur les presses de *L'Ouest-Éclair*, qui avait dû octroyer à Fouéré la gestion de ses hebdomadaires locaux *L'Ille-et-Vilaine*, *Le Morbihan* et *Les Côtes-du-Nord*⁵⁵, du 21 mars 1941 au 5 avril 1942, *La Bretagne* l'est sur celles de *La Dépêche de Brest* du 6 avril 1942 à juin 1944⁵⁶.

D'autres complications apparaissent comme le contingentement du papier⁵⁷ en raison du blocus britannique qui empêche l'arrivée de produits d'outre-mer, de la ligne de démarcation qui entrave la libre circulation des marchandises d'une zone à l'autre et des prélèvements de matières premières perpétrés par l'occupant⁵⁸. Ainsi, les formats⁵⁹ mais également le nombre de pages⁶⁰ du quotidien évoluent tout au long de sa publication. Dans *Histoire générale de la presse française*, les auteurs soulignent également l'usure précoce des machines à cause de leur mauvais entretien dû à la raréfaction des métaux ou bien encore à cause des encres de mauvaises qualités⁶¹.

Tout au long de la publication du quotidien, Yann Fouéré se conforme à la censure imposée par les agences et les Allemands. Cependant, après le 10 janvier 1943, la censure devient le fait des rédacteurs en chef. Ils doivent se conformer à deux exigences : ne pas nuire au Reich c'est-à-dire ne pas porter atteinte aux intérêts militaires et politiques allemands et ne pas critiquer ouvertement le gouvernement français ; ne pas troubler l'ordre public⁶².

Le journal s'inscrit globalement dans la politique du maréchal Pétain malgré certaines

53 ADF, 200 W 277. Rapport du 29 octobre 1942. Cité par S. CARNEY, *Breiz Atao ! Mordrel, Delaporte, Lainé, Fouéré : une mystique nationale (1901-1948)*, op. cit., p. 453.

54 H. FRÉVILLE, *La presse bretonne dans la tourmente (1940-1946)*, op. cit., p. 152.

55 S. CARNEY, *Breiz Atao ! Mordrel, Delaporte, Lainé, Fouéré : une mystique nationale (1901-1948)*, op. cit., p. 425.

56 Y. DIDRO et Y. FOUÉRE, « L'histoire du quotidien *La Bretagne* et les silences d'Henri Fréville », art. cit., p. 13.

57 C. DELPORTE et F. D'ALMEIDA, *Histoire des médias en France de la Grande Guerre à nos jours*, op. cit., p. 106.

58 C. BELLANGER, J. GODECHOT, P. GUIRAL et F. TERROU (dir.), *Histoire générale de la presse française. Tome IV : de 1940 à 1958*, op. cit., p. 30.

59 Du 21 mars 1941 au 14 janvier 1942, *La Bretagne* est imprimée sur du papier grand format (soit 36,5 x 51 centimètres environ). Du 15 janvier 1942 au 5 avril 1942, le quotidien paraît alternativement sur du papier grand format et du papier petit format (soit 25,6 x 36 centimètres environ) Du 6 avril 1942 au 6 juin 1944, le journal est imprimé sur du papier moyen format (soit 30 x 43 centimètres environ).

60 Du 21 mars 1941 au 10 novembre 1941, *La Bretagne* est composée de six pages. Du 11 novembre 1941 au 19 janvier 1942, le quotidien fait entre quatre et huit pages. Du 20 janvier 1942 au 5 avril 1942, le journal oscille entre deux et six pages. Du 6 avril 1942 au 6 juin 1944, *La Bretagne* est composée de quatre à huit pages.

61 C. BELLANGER, J. GODECHOT, P. GUIRAL et F. TERROU (dir.), *Histoire générale de la presse française. Tome IV : de 1940 à 1958*, op. cit., p. 32.

62 S. CARNEY, *Breiz Atao ! Mordrel, Delaporte, Lainé, Fouéré : une mystique nationale (1901-1948)*, op. cit., p. 425-426.

critiques à l'égard de l'action gouvernementale⁶³. Le 10 juillet 1940, Philippe Pétain, doté des pleins pouvoirs, devient le chef de l'État français. Le lendemain, il affirme que « Des gouverneurs seront placés à la tête des grandes provinces françaises, ainsi l'administration sera concentrée et décentralisée⁶⁴. » Cette déclaration séduit Fouéré qui imagine créer une troisième force en Bretagne, entre séparatisme et centralisme⁶⁵. Ce faisant, le régime de Vichy met en œuvre son projet de redressement connu sous le nom de Révolution nationale. Le 10 octobre, lors d'un discours, le Maréchal défend l'unité nationale, demande le maintien des traditions et exalte la paysannerie. L'ambition de Pétain est de reconstruire la France sur des fondements traditionnels. Le paysan et l'artisan deviennent ainsi l'archétype de l'homme de la nouvelle société tout simplement car ils apparaissent comme les pivots de l'ordre social et comme la clé de voûte de la stabilité⁶⁶. Ce mythe du retour à la terre ou à l'atelier s'accompagne de la remise à l'honneur des particularismes⁶⁷. Des enquêtes et des chantiers sont entrepris. Ils ont deux objectifs principaux : d'une part, au-delà de la diversité régionale, l'intérêt est de mettre en valeur les points communs des traditions de l'État tout en contribuant, comme l'explique Georges-Henri Rivière, fondateur du Musée national des arts et traditions populaires en 1937, à « faire de notre pays un des plus fermement unis qui soient au monde⁶⁸ » ; d'autre part, le but est d'allier respect des traditions et modernité⁶⁹. Toujours le 10 octobre, le maréchal Pétain déclare qu'« Une révolution ne se fait pas seulement à coups de lois et de décrets. Elle ne s'accomplit que si la nation la comprend et l'appelle, que si le peuple accompagne le gouvernement dans la voie de la rénovation nécessaire⁷⁰. » Les femmes sont davantage sollicitées que les hommes pour constituer l'ordre nouveau⁷¹ tout simplement car elles sont présentées comme la principale source de la défaite en raison de leur dévoiement ou bien encore de leur égoïsme. Pour permettre aux femmes de retrouver leur prétendue essence féminine éternelle, marquée par la représentation symbolique des sexes⁷², leur rédemption passe par une moralité irréprochable, un corps parfait ainsi que par un investissement total au sein du foyer⁷³. Vichy comprend que la propagande peut jouer

63 Lettre du 12 septembre 1941 du préfet régional adressée au secrétaire d'État à l'Intérieur. Cité par H. FRÉVILLE, *La presse bretonne dans la tourmente (1940-1946)*, op. cit., p. 231.

64 Philippe PÉTAIN et Jacques ISORNI, *Quatre années au pouvoir*, Paris, La Couronne littéraire, 1949. Cité par S. CARNEY, *Breiz Atao ! Mordrel, Delaporte, Lainé, Fouéré : une mystique nationale (1901-1948)*, op. cit., p. 418.

65 *Ibid.*, p. 418-419.

66 Christian FAURE, *Le projet culturel de Vichy*, Paris, Éditions du CNRS, 1989, p. 105 et 117-118.

67 *Ibid.*, p. 98.

68 Georges-Henri RIVIÈRE, *Études agricoles d'économie corporative*, Paris, octobre-décembre 1942. Cité par C. FAURE, *Le projet culturel de Vichy*, op. cit., p. 40.

69 *Ibid.*, p. 40 et 44.

70 Philippe PÉTAIN, *Discours aux Français : 17 juin 1940-20 août 1944*, Paris, Albin Michel, 1989, p. 86.

71 François BÉDARIDA, « Vichy et la crise de la conscience française », dans J.-P. Azéma et F. Bédarida (dir.), *Vichy et les Français*, Paris, Fayard, 1992, p. 84.

72 Francine MUEL-DREYFUS, *Vichy et l'éternel féminin*, Paris, Éditions du Seuil, 1996, p. 10.

73 C. BARD, *Les femmes dans la société française au 20^e siècle*, op. cit., p. 130.

en faveur de son projet. Ainsi, le régime utilise aussi bien les affiches que la presse pour inviter les femmes à incarner cette idéologie. Yann Fouéré estime également que la France est en proie à une déchéance. Pour lutter contre cette dégradation, il est, tout comme Philippe Pétain, le partisan d'une « révolution⁷⁴ » nécessaire menée par la jeunesse. Pour lui, cette rénovation doit donner naissance à une cité meilleure et, surtout, placer l'humain en son cœur⁷⁵. Ainsi, la province bretonne doit devenir, à ses yeux, le terrain de ce « magnifique redressement⁷⁶ ». Ce dernier apparaît comme l'occasion de donner naissance à une « Bretagne nouvelle⁷⁷ » et, de ce fait, à un homme nouveau. Celui-ci est l'un des emblèmes de multiples régimes des années 1930 dans un contexte de politisation croissante et de montée des nationalismes. Il se caractérise par l'équilibre entre physique et âme tout simplement car un corps éduqué incarne le bien⁷⁸. En atteignant cet idéal, il se pare de vertus essentielles à savoir l'oubli de soi, l'esprit collectif, la discipline ou bien encore le courage⁷⁹. Christian Delporte explique que « Dans ce dispositif consistant à exalter le peuple sain, la femme tient une place fondamentale. Mère et ménagère, symbole de fécondité et de renouveau, la femme idéale est à la fois soumise et complémentaire à l'homme⁸⁰. » Fouéré suggère alors de modéliser une femme nouvelle, fidèle « aux antiques vertus de [sa] race⁸¹ » c'est-à-dire de la race d'Armorique. En effet, déjà dans les années 1920, Yann Fouéré estimait que « tout homme doit avoir un idéal⁸². » Avec son quotidien *La Bretagne*, il peut mettre son projet à exécution en proposant l'archétype de la Bretonne idéale.

Ainsi, tout au long de ce travail, nous tâcherons de répondre au questionnement suivant : entre 1941 et 1944, dans un contexte de renouveau, tant national qu'europpéen, quel est l'archétype de la Bretonne idéale imaginé par le quotidien *La Bretagne* ?

Nous tenterons de répondre à cette interrogation en nous appuyant sur des articles, des dessins, des photographies ainsi que sur des publicités locales ou nationales proposés par le quotidien breton. Les auteurs de ces supports sont aussi bien des hommes que des femmes

74 Yann FOUÉRÉ, « Faisons notre révolution », *La Bretagne*, n° 121, 9 août 1941, p. 1 et 3.

75 S. CARNEY, *Breiz Atao ! Mordrel, Delaporte, Lainé, Fouéré : une mystique nationale (1901-1948)*, op. cit., p. 221-262.

76 Yann FOUÉRÉ, « En écoutant le Maréchal », *La Bretagne*, n° 77 (imprimé par erreur 76), 19 (imprimé par erreur 18) juin 1941, p. 1 et 3.

77 Y. FOUÉRÉ, « Creuser le sillon... », art. cit., p. 1.

78 Laurence BERTRAND-DORLÉAC, « Les vieilles images de l'homme nouveau (France 1900-1945) », dans M.-A. Matard-Bonucci et P. Milza (dir.), *L'Homme nouveau dans l'Europe fasciste (1922-1945). Entre dictature et totalitarisme*, Paris, Fayard, 2004, p. 338-339.

79 Christian DELPORTE, « L'homme nouveau dans l'image de propagande collaborationniste », dans M.-A. Matard-Bonucci et P. Milza (dir.), *L'Homme nouveau dans l'Europe fasciste (1922-1945). Entre dictature et totalitarisme*, op. cit., p. 353.

80 *Id.*

81 Y. FOUÉRÉ, « Creuser le sillon... », art. cit., p. 1.

82 IDBE, carton « Yann Fouéré archives personnelles année 1920 », poèmes. Cité par S. CARNEY, *Breiz Atao ! Mordrel, Delaporte, Lainé, Fouéré : une mystique nationale (1901-1948)*, op. cit., p. 238.

mais, généralement, il nous est impossible de les identifier soit parce ces écrits et ces images ne sont pas signés soit parce que les auteurs utilisent des pseudonymes qui ne permettent pas de les reconnaître.

Nous nous intéresserons tout d'abord à l'âme de la Bretonne idéale caractérisée aussi bien par une morale sans failles que par un caractère spécifique et une instruction particulière. Nous nous attarderons ensuite sur le physique de cette Bretonne imaginée c'est-à-dire sur son corps, son visage et ses vêtements. Enfin, nous évoquerons les rôles de cette femme tant dans la sphère privée que dans la sphère publique.

Chapitre I L'âme de la Bretagne idéale

En France, le début des années 1940 est marqué par une période d'occupation synonyme de nombreux changements. Une rénovation nationale, entreprise par le gouvernement, a pour principal objectif de créer un homme nouveau. *La Bretagne* s'inspire de l'air du temps et imagine, non pas le Breton modèle, mais la Bretonne idéale. Celle-ci se caractérise par sa grande âme, par opposition au corps, définie comme l'ensemble des dispositions morales, affectives et intellectuelles. Dans ce premier chapitre, nous nous attarderons sur trois points. Premièrement, sur la nécessité d'une moralité sans failles marquée par la probité, la civilité et la retenue. Deuxièmement, sur la spécificité du caractère de la Bretonne modèle qui doit se caractériser par son dévouement, son authenticité et sa rigueur. Troisièmement, sur l'importance de l'instruction, premier pas vers l'intelligence et l'exercice d'un métier.

A. La Bretonne idéale, porteuse et garante de valeurs morales

Dans les années 1920, Yann Fouéré écrit que « Bon et mal n'existent pas, ce ne sont que de simples étiquettes sociales⁸³ ». Il accentue son propos en écrivant ceci :

« Dans la société actuelle on considère encore comme immoral tout acte qui est susceptible de nuire à la société [...]. C'est un état d'esprit qui ne peut avoir aucune justification. Je serai plus porté à croire que la morale ne doit s'apprécier que par rapport à soi : un acte n'est immoral qu'autant que vous en avez la conscience qu'il vous dégrade. Beaucoup d'actes que la société admet sont profondément immoraux ; beaucoup de ceux qu'elle réproouve sont moraux⁸⁴. »

83 IDBE, journal 1928, non daté. Cité par S. CARNEY, *Breiz Atao ! Mordrel, Delaporte, Lainé, Fouéré : une mystique nationale (1901-1948)*, op. cit., p. 236.

84 IDBE, carton « Yann Fouéré archives personnelles année 1920 », poèmes. Cité par S. CARNEY, *Breiz Atao ! Mordrel, Delaporte, Lainé, Fouéré : une mystique nationale (1901-1948)*, op. cit., p. 237.

Pourtant, au début des années 1940, *La Bretagne* estime, comme l'écrivait l'auteur français Robert Aron, en 1934, que « l'accomplissement d'une véritable moralité⁸⁵ » est nécessaire. Fouéré utilise le quotidien comme un instrument permettant de promouvoir les valeurs morales que doit incarner la Bretonne idéale. Pour ce faire, il stigmatise les femmes perçues comme ayant des comportements déviants en les mettant en scène, par exemple, dans la rubrique « La ville et les potins ». Ainsi, *La Bretagne* met en exergue de multiples contre-modèles et dénonce ces comportements pour exacerber la nécessité d'une moralité sans failles. En effet, à travers ces lignes, le lecteur est amené à penser que la femme est l'individu porteur mais surtout garant des valeurs morales. L'ensemble de la population semble influencé par l'idée qu'une femme qui se met hors-la-loi est considérée comme moralement plus condamnable qu'un homme⁸⁶.

1. La probité

La Bretagne prône, tout d'abord, la probité de la Bretonne idéale c'est-à-dire la qualité d'observer parfaitement les règles morales. Celle-ci se décline en différents aspects, comme la nécessité de lutter contre le mensonge, le vol ou bien encore la fraude.

D'après le quotidien, « Le mensonge doit toujours être banni de la vie lorsqu'on est honnête⁸⁷ ». Il renforce ses dires avec un article au titre évocateur publié le 24 février 1942 : « Dénonciation calomnieuse⁸⁸ ». Le lecteur peut y lire que « La veuve Odette Couté, 19 ans [...] et sa mère, Eugénie Soulabaille, 47 ans ont imaginé un vol de draps pour rejeter la responsabilité de ce prétendu méfait sur M^{me} Guitton, une voisine absolument innocente⁸⁹. » Le mensonge peut, par exemple, se décliner sous la forme de l'abus de confiance. Ainsi, Jeanne Le Pape, « mère de neuf enfants⁹⁰ » est « déchue de la puissance maternelle » car elle a « confié deux de ses enfants à l'assistance publique ». Elle « avait conservé deux cartes d'alimentation et se faisait délivrer, à la Maison du peuple, les feuilles de tickets correspondantes. » Cette femme ne respecte pas le décret relatif au recensement de la population et à la distribution des cartes de rationnement du 10 mars 1940 qui stipule qu'« Une carte nominative et intransmissible sera délivrée à chaque déclarant⁹¹ ». Ces cartes et ces tickets permettent l'obtention de quantités prédéterminées

85 Robert ARON, « Bonne vie et mœurs », *L'Ordre Nouveau*, n° 11, 15 mai 1934, p. 23-26.

86 Martine KALUSZYNSKI, « La femme (criminelle) sous le regard du savant au XIX^e siècle », dans C. Cardi et G. Pruvost (dir.), *Penser la violence des femmes*, Paris, Éditions La Découverte, 2012, p. 286.

87 Rozenn, « Problème des cœurs », *La Bretagne*, n° 37, 30 avril 1941, p. 6.

88 « Dénonciation calomnieuse », *La Bretagne*, n° 289, 24 février 1942, p. 2.

89 *Id.*

90 « Système D », *La Bretagne*, n° 385, 15 juin 1942, p. 3.

91 « Décret du 10 mars 1940 relatif au recensement de la population et à la distribution des cartes de rationnement », *Journal Officiel de l'État français*, 10 mars 1940, p. 1790.

de denrées rationnées.

La Bretagne évoque à de multiples reprises les vols perpétrés par des femmes. Le journaliste utilise la capacité d'attraction de ce thème, certes, pour remplir les colonnes du journal à tout moment mais surtout pour produire un discours socialement et moralement utile. Les articles consacrés à ce type de délits apparaissent alors davantage comme un discours porteur de valeurs destinées à être inculquées au lecteur plutôt qu'un exposé clinique de la geste criminelle⁹². Les grands principes liés au vol c'est-à-dire « Tu ne voleras point » et « Tu ne convoiteras pas le bien d'autrui », énoncés dans les dix commandements reçus de Dieu par Moïse dans le désert du Sinaï, étaient applicables autrefois et le restent dans les années 1940⁹³. Soit ces vols sont commis par des femmes de leur propre chef, soit ces vols sont commis par des femmes au profit d'autres personnes. Le premier cas de figure est illustré par un article du 9 juillet 1941 consacré à « M^{me} Gallou Yves qui a dérobé 20.000 francs à la tenancière de l'Hôtel du Commerce de Lezardrieux, M^{me} Libouban Francis⁹⁴ ». La voleuse, malgré ses aveux et la restitution de l'argent, a été arrêtée. Le quotidien évoque également des voleuses compulsives autrement dit des kleptomanes. Ce mot fut créé en 1840 pour désigner la fréquence et la curiosité de certains vols dans les grands magasins. Ceux-ci se caractérisaient par la qualité de nombreuses délinquantes. En effet, elles appartenaient, pour la plupart, à la classe aisée, quelquefois à la classe riche⁹⁵. Le quotidien présente le cas de « la veuve Lamour⁹⁶ ». « Cette fois, ce n'est point de sa faute : on avait semé sur son chemin un porte-monnaie renfermant 1.600 francs. Elle ne pouvait le laisser ainsi à la traîne. [...] Et comme récompense pour sa bonne action, on lui octroie trois mois de prison. » Par ces mots, le journal est ironique et même sarcastique. Dans le second cas de figure, *La Bretagne* appuie ses propos avec le cas de « M^{lle} Yolande Priou, 18 ans⁹⁷ » qui est aveuglée par son petit ami qui lui promet de partir « à Paris tous les deux ». En échange de ces promesses, elle est prête à dérober, pour le satisfaire, « 100 francs par jour » à sa patronne, « M^{me} Guillermi, propriétaire du Café des Charmilles, route de Vannes, à Saint-Herblain ». Pour Martine Kaluszynski, il existe un lien entre la profession et la nature du délit c'est-à-dire que

92 Geoffrey FLEURIAUD, « La lecture particulière de l'acte de vol par le journaliste. L'exemple du traitement médiatique consacré au vol violent », dans F. Chauvaud et A.-D. Houte (dir.), *Au voleur ! Images et représentations du vol dans la France contemporaine*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2014, p. 61-62.

93 Arnaud-Dominique HOUTE, « Mort aux voleurs ? Autour de la condamnation morale du vol dans la France du XIX^e siècle », dans F. Chauvaud et A.-D. Houte (dir.), *Au voleur ! Images et représentations du vol dans la France contemporaine*, op. cit., p. 163.

94 « La couturière vole 20.000 francs », *La Bretagne*, n° 94, 9 juillet 1941, p. 4.

95 M. KALUSZYNSKI, « La femme (criminelle) sous le regard du savant au XIX^e siècle », dans C. Cardi et G. Pruvost (dir.), *Penser la violence des femmes*, op. cit., p. 291.

96 « Une kleptomane », *La Bretagne*, n° 226, 10 décembre 1941, p. 2.

97 « À Saint-Herblain, la bonne volait 100 francs par jour pour plaire à son petit ami... qui insistait pour qu'elle fit mieux encore », *La Bretagne*, n° 164, 28 et 29 septembre 1941, p. 3.

les employés criminels se caractérisent par les vols commis à l'encontre de leur patron⁹⁸. Les mots publiés par Charles Boniface en 1896 pourraient être attribués à *La Bretagne* une quarantaine d'années après. Ce dernier écrivait alors que même si les vols sont commis par des petits chenapans, des pauvres affamés ou des bandits héroïques, « Il n'y a pas de vol légitime⁹⁹. »

En ces temps de restrictions, des femmes peuvent entreprendre des manœuvres frauduleuses. Ainsi, dès le début de l'Occupation, les Allemands sont favorables à la mise en place d'institutions chargées d'encadrer et de contrôler l'économie française comme la Direction générale du contrôle économique (DGCE). En effet, il est important que le régime de Vichy lutte efficacement contre les différentes fraudes susceptibles d'entraver la politique de l'occupant concernant les prélèvements¹⁰⁰. Ces derniers touchent, entre autre, les matières premières liées à l'alimentation. Les multiples privations entraînent une diminution des répartitions faites aux consommateurs et, par conséquent, une baisse du nombre de calories ingérées chaque jour. Dès septembre 1940, le pain et les pâtes sont soumis au rationnement. Le 23 octobre 1940, la carte de rationnement est instituée. Celle-ci ne fait pas de différence selon le sexe et ne tient compte que de l'âge et de l'activité. Ainsi, les Français se répartissent entre les E (pour les moins de 3 ans) et les V (pour les plus de 70 ans), en passant par les J (pour les enfants et les adolescents), les A (pour les personnes âgées de 21 à 70 ans ne se livrant pas à des travaux de force), les T (pour les personnes âgées de 21 à 70 ans se livrant à des travaux pénibles nécessitant une grande dépense musculaire) et les C (pour les adultes de plus de 21 ans et sans limites d'âge se livrant aux travaux agricoles)¹⁰¹. Lors de l'instauration de ce rationnement, les nutritionnistes estiment l'apport à 1 500 calories quotidiennes alors que 2 500 calories sont nécessaires pour mener une activité normale. Dès le mois de mai 1941, la situation est pessimiste quant à l'approvisionnement en viande¹⁰². Cette situation se fait sentir dans un article du 1^{er} novembre 1941 et dans un article du 7 mai 1942. Dans le premier cas, « Hello Anne, femme Josse, 53 ans, de Tréméloir, défendue

98 M. KALUSZYNSKI, « La femme (criminelle) sous le regard du savant au XIX^e siècle », dans C. Cardi et G. Pruvost (dir.), *Penser la violence des femmes*, op. cit., p. 290.

99 Charles BONIFACE, *Pour le commencement de la classe : deux cent lectures morales quotidiennes*, Paris, Armand Colin, 1896, p. 116. Cité par A.-D. HOUTE, « Mort aux voleurs ? Autour de la condamnation morale du vol dans la France du XIX^e siècle », dans F. Chauvaud et A.-D. Houte (dir.), *Au voleur ! Images et représentations du vol dans la France contemporaine*, op. cit., p. 164.

100 Fabrice GRENARD, « L'administration du contrôle économique en France, 1940-1950 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 57-2, 2010, p. 132-158 [en ligne]. Mis en ligne le 10 août 2010, URL : <https://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2010-2-page-132.htm> (consulté le 17 mars 2018).

101 C. BARD, *Les femmes dans la société française au 20^e siècle*, op. cit., p. 139.

102 AN, F 69 590, procès-verbal de la séance du 16 mai 1941 (Comité Économique Interministériel). Cité par Fabrice GRENARD, « Les implications politiques du ravitaillement en France sous l'Occupation », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 94, 2007, p. 199-215 [en ligne]. Mis en ligne le 02 février 2007, URL : <https://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2007-2-page-199.htm#re10no10> (consulté le 17 mars 2018).

par M^e Duault, est condamnée à 200 francs d'amende avec décimes pour avoir abattu une génisse sans en avoir fait [sic] la déclaration à la Mairie¹⁰³. » Dans le second exemple, « Aurélie Félin, 39 ans [...] prélevait un bénéfice de 4 francs par kilo¹⁰⁴ » de viande et la vendait ainsi « au-dessus de la taxe ». Pour cela, elle a été inquiétée par la gendarmerie et « le tribunal lui inflige 1.200 francs d'amende sans décimes. » En effet, les rations ne sont pas toujours entièrement distribuées ce qui implique un accroissement de la fraude. Cette dernière se manifeste également par une « hausse illicite sur les sabots¹⁰⁵ » imputée à « M^{me} Albert Forestier, commerçante au bourg de Pordic [...] [qui] vendait la paire 50 francs [...] et avait omis d'établir un registre de relevé de prix. » Dès l'automne 1941, Pétain et ses ministres multiplient les appels à la population pour qu'elle fasse preuve de davantage de discipline et de moralité en matière de ravitaillement¹⁰⁶. « Victorine Quéré, femme Roinier, 59 ans, cultivatrice aux Feuil-du-Breuil, en Loudéac¹⁰⁷ » est ainsi « condamnée à 200 fr. d'amende pour infraction à la réglementation des cartes d'alimentation. Elle se servait depuis plusieurs années de la carte de son fils, prisonnier. » Le régime renforce aussi considérablement la répression à l'égard de tous ceux qui vont à l'encontre du ravitaillement (comme les trafiquants). Ceux-ci sont alors susceptibles d'être déférés devant une juridiction d'exception dès septembre 1941. Néanmoins, les instructions adressées aux différents agents de contrôle leur demandent d'être indulgents avec les personnes à l'origine des petits trafics ayant pour seul objectif d'améliorer les besoins personnels ou familiaux¹⁰⁸. Gabrielle Veillet n'est ainsi pas inquiétée après avoir commis de multiples fraudes ayant pour but de délivrer « sans ticket à certains clients, la plupart dans le commerce, des marchandises contingentées, en échange desquelles elle pouvait acquérir à son tour, sans tickets, des effets d'habillement¹⁰⁹. » Mais également pour avoir subtilisé, tous les mois, « un kilo de sucre, du riz – 7 kilos en tout – du café mélangé – 60 paquets environ – du vermicelle et une vingtaine de bouteilles de vin fin. » Elle « profitait de sa situation privilégiée pour subvenir aux besoins de sa famille. » Malgré les recommandations d'indulgence de Vichy dans ce type de cas, *La Bretagne* s'attache à la moralité concernant le ravitaillement. En effet, une fois n'est pas coutume, le quotidien publie cet article avec un titre particulièrement évocateur : « Une factrice indésirable ». Le rejet face à ce type de comportement est donc annoncé dès le départ.

103 « Tribunal correctionnel », *La Bretagne*, n° 193, 1^{er} novembre 1941, p. 3.

104 « Commerce illicite », *La Bretagne*, n° 352, 7 mai 1942, p. 3.

105 « Hausse illicite », *La Bretagne*, n° 220, 3 décembre 1941, p. 3.

106 F. GRECARD, « Les implications politiques du ravitaillement en France sous l'Occupation », art. cit.

107 « Les tickets », *La Bretagne*, n° 938, 5 avril 1944, p. 2.

108 F. GRECARD, « Les implications politiques du ravitaillement en France sous l'Occupation », art. cit.

109 « Une factrice indésirable », *La Bretagne*, n° 578, 28 janvier 1943, p. 3.

Finalement, *La Bretagne* estime que le voleur ou le fraudeur doivent toujours être punis en avouant les méfaits commis, en exprimant des regrets et en ayant la certitude des sanctions (qui se matérialisent sous la forme d'amendes ou de peines de prison). Le quotidien va même jusqu'à féliciter les femmes faisant preuve de probité tout simplement car ces dernières incarnent l'idéal de la Bretonne. Ainsi, « M^{me} Beauvais [...] a trouvé un billet de 500 francs. Elle s'est empressée de le déposer à la mairie où quelques instants plus tard, son propriétaire eut la joie de le retrouver. Félicitations à M^{me} Beauvais¹¹⁰. »

2. La civilité

La Bretagne défend, ensuite, la civilité qui doit être une des valeurs morales de la Bretonne idéale. Une fois de plus, le quotidien s'appuie sur des faits divers pour dénoncer la moralité, perçue comme plus que reprochable, de certaines habitantes de Bretagne et, par conséquent, pour mettre en exergue les qualités nécessaires pour devenir une femme bretonne parfaite.

Le journal souligne le comportement désagréable de diverses femmes résidant en Bretagne. Le quotidien relate ainsi une altercation qui s'est produite dans une poissonnerie entre des civils. Il y avait foule et les clients se bouscuaient. Une femme enceinte a demandé, en raison de son état, à être servie en priorité. Cela a provoqué la colère des autres personnes. Cet article du 1^{er} juillet 1941 rapporte ainsi l'événement :

« "N'est-ce pas une honte, s'écriaient quelques commères particulièrement énervées. Ne peut-elle pas attendre comme tout le monde ? Chacun son tour. Et si elle n'est pas contente elle n'a qu'à s'en aller." C'est tout juste si la future mère ne fut pas lynchée. Heureusement, un de nos braves agents la prit sous sa protection et s'occupa de la faire servir sous l'œil féroce des autres consommateurs attendant la curée¹¹¹. »

Cet extrait témoigne d'un réel manichéisme entre, d'une part, les femmes identifiées comme étant des « commères » et, d'autre part, la « future mère » et l'un des « braves agents ». Les premières sont qualifiées par un terme péjoratif désignant des personnes curieuses et bavardes colportant les nouvelles en tout lieu. Elles sont également associées à des animaux cruels avec l'expression « œil féroce ». La femme enceinte apparaît comme un être sans défense soumis à d'importantes violences (d'où le mot « lynchée ») alors que l'agent des forces de l'ordre incarne

110 « Acte de probité », *La Bretagne*, n° 193, 1^{er} novembre 1941, p. 3.

111 « Du calme à la poissonnerie », *La Bretagne*, n° 87, 1^{er} juillet 1941, p. 4.

le respect de la loi et la protection. L'article se partage aussi entre oralité, c'est-à-dire action (incarnée par les « commères »), et narration, autrement dit inactivité (représentée par la « future mère »). Le journal évoque également une opposition à l'égard des autorités dans l'article « Eugénie n'aime pas les agents » publié le 2 octobre 1941¹¹². Cette femme, « Eugénie Porteu, femme Plassoux, 36 ans, cultivatrice à Saint-Grégoire, n'est pas polie¹¹³ » car « Elle a osé dire à un de nos agents qui la regardait paisiblement : "Vous êtes des saprés Bon D... de mercantis¹¹⁴." » Le quotidien souligne que « Ce ne sont pas des choses à dire. »

Pierre Bourdieu affirme que l'*habitus* viril est défini comme non féminin et l'*habitus* féminin comme non masculin¹¹⁵. Les hommes sont donc associés aux meurtres ou bien encore à la guerre alors que les femmes sont assimilées à la maternité, à la douceur ou au soin¹¹⁶. Pourtant, dans certains espaces et à certains moments, les femmes font preuve de violence¹¹⁷. Cette violence féminine s'exprime, en premier lieu, dans la sphère familiale autrement dit à l'encontre des membres vulnérables de la famille soit par l'âge, soit par le statut¹¹⁸. Ainsi :

« Au cours d'une discussion, le 14 septembre dernier, M^{me} Mélanie Quémart, 47 ans, seconde épouse de M. Quémart [...] jeta de l'eau chaude au visage de sa belle-fille, M^{lle} Odette Quémart, 21 ans [...]; cette dernière fut brûlée au cou et au bras. [...] Le tribunal condamne la prévenue à 8 jours de prison avec sursis. En outre, elle sera obligée de verser à sa belle-fille les 499 fr. 30, réclamés par celle-ci, comme dommages-intérêts¹¹⁹. »

Cet article semble, en plus de condamner cet acte, imputer ce comportement au fait que Mélanie Quémart soit la seconde épouse de M. Quémart. Le lecteur ne sait pas s'il s'agit d'un remariage en raison d'un veuvage ou d'un divorce. Mais si la seconde option s'avère exacte, nous pouvons supposer que *La Bretagne* considère M^{me} Quémart comme déviante tout simplement car, comme nous le verrons dans une partie ultérieure, le quotidien ne cautionne pas le divorce.

112 « Eugénie n'aime pas les agents », *La Bretagne*, n° 167, 2 octobre 1941, p. 2.

113 *Id.*

114 Eugénie Porteu, par cette phrase, accuse les agents d'être des profiteurs.

115 Pierre BOURDIEU, *Le sens pratique*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1980, p. 101.

116 Colette PARENT, « La criminologie féministe et la question de la violence des femmes », dans C. Cardi et G. Pruvost (dir.), *Penser la violence des femmes*, *op. cit.*, p. 280-281.

117 Clotilde LEBAS, « La violence des femmes, entre démesure et ruptures », dans C. Cardi et G. Pruvost (dir.), *Penser la violence des femmes*, *op. cit.*, p. 247.

118 Coline CARDI et Geneviève PRUVOST, « Introduction générale. Penser la violence des femmes : enjeux politiques et épistémologiques », dans C. Cardi et G. Pruvost (dir.), *Penser la violence des femmes*, *op. cit.*, p. 38.

119 « En famille », *La Bretagne*, n° 499, 27 octobre 1942, p. 3.

Cette violence au sein de la sphère familiale peut également se manifester à l'égard du conjoint comme l'atteste les mots suivants : « Louis Evanno et sa femme comparaissent pour coups réciproques¹²⁰. » Les femmes n'hésitent pas non plus à s'en prendre à des individus extérieurs à leur famille. Un article du 4 août 1941 évoque le cas de « Madame Coïc¹²¹ » qui s'était « plantée devant sa voisine [Madame Facchus] en brandissant un manche à balai. M^{me} Facchus n'a pu le supporter. Elle a lancé un caillou à la tête de sa voisine, et dans la bagarre lui a mordu la main. Cet instinct primitif a besoin d'être freiné. 16 francs d'amende à titre d'avertissement. » La gent féminine, désignée de manière ironique par *La Bretagne* comme étant « Le sexe faible¹²² », n'hésite pas à s'attaquer au sexe opposé et, notamment, aux gendarmes et aux huissiers. Ainsi, alors qu'un huissier était « Venu pour saisir deux bêtes à cornes chez les époux Glain¹²³ », il trouva porte close et, lorsqu'il glissa un œil par un carreau brisé, il reçut un coup de poing. M^{me} Glain et ses filles, profitant de l'effet de surprise se mirent sur lui. « Les gendarmes intervinrent, mais sous les coups de sabots et de bâton que leur distribuaient généreusement les trois femmes, ceux-ci durent battre en retraite après avoir dégagé l'huissier. »

Le quotidien breton blâme également les tentatives de meurtres et les assassinats perpétrés par des femmes. Entre 1941 et 1944, de nombreux exemples viennent alimenter cette dénonciation. Le 4 août 1941, le journal évoque ainsi un mode d'action spécifique aux crimes au féminin : l'empoisonnement¹²⁴. « Marie-Yvonne Keranvran [...] a déjà versé un produit toxique violent dans le café de la collation¹²⁵. » Puis « elle a essayé du sulfate de cuivre » et « un produit inconnu ». La famille a donc prévenu la gendarmerie. « Marie-Yvonne a avoué et remis elle-même aux enquêteurs un flacon qu'elle dit contenir de la glycérine. Il est probable que la famille obtiendra son internement dans un asile. » Ces derniers mots reflètent l'esprit du temps qui associe l'empoisonneuse à une folle et, par conséquent, qui suggère l'internement de ces femmes¹²⁶. Les crimes de sang commis par les femmes semblent, certes, moins nombreux que les meurtres perpétrés par des hommes mais ils existent. D'une part, ces crimes peuvent avoir pour origine des motifs futiles et peuvent être l'œuvre de femmes bénéficiant d'une opinion très défavorable de la part du voisinage. Le 4 octobre 1941, le journal présente l'affaire de la femme Le Moign

120 « Pauvres gosses », *La Bretagne*, n° 155, 18 septembre 1941, p. 4.

121 « Bataille de dames », *La Bretagne*, n° 116, 4 août 1941, p. 2.

122 « Le sexe faible », *La Bretagne*, n° 372, 30 et 31 mai 1942, p. 5.

123 « Devant trois femmes, huissier et gendarmes battent en retraite », *La Bretagne*, n° 222, 5 décembre 1941, p. 3.

124 M. KALUSZYNSKI, « La femme (criminelle) sous le regard du savant au XIX^e siècle », dans C. Cardin et G. Pruvost (dir.), *Penser la violence des femmes*, op. cit., p. 289.

125 « Empoisonneuse », *La Bretagne*, n° 125, 14 août 1941, p. 4.

126 M. KALUSZYNSKI, « La femme (criminelle) sous le regard du savant au XIX^e siècle », dans C. Cardin et G. Pruvost (dir.), *Penser la violence des femmes*, op. cit., p. 290.

accusée de coups et blessures mortels. Ainsi :

« Le sieur Guigner Nivanen, renommé buveur et querelleur, se rendit chez M^{me} Marie-Joseph Le Gleuher, femme Le Moign, âgée de 66 ans, cultivatrice, domiciliée à "La Paule" en Locoal-Meudon, et qui est, elle aussi, bien loin de jouir de l'estime des habitants du village. À la suite d'une discussion qui s'éleva entre eux, la femme Le Moign porta un violent coup de bâton sur la tête du sieur Nivanen, qui tomba, sans pouvoir se relever. Transporté à l'hôpital d'Auray, il y décéda [quelques jours après les faits]¹²⁷ ».

La Bretagne, par ces phrases, semble vouloir, d'une certaine manière, minimiser le crime commis par Marie-Joseph Le Gleuher, femme Le Moign. En effet, la victime présentée comme un homme buveur et batailleur, n'avait pas, comme la meurtrière, bonne réputation et, exceptionnellement, le journal n'évoque pas les sanctions prononcées à l'encontre de l'assassin.

D'autre part, ces meurtres peuvent s'accompagner de suicides ou de tentatives de suicides. Ces actes homicide-suicide sont des événements rares et sont, dans 85% à 95% des cas, l'œuvre d'hommes¹²⁸. Cependant, le 23 septembre 1941, Jeanne-Marie Le Gal assassine son mari à coups de rasoir et de hache et tente de se suicider par la suite en se tranchant la gorge. Elle n'est, à l'heure de la parution du quotidien, pas décédée et a pu être interrogée. Elle explique son geste comme ceci : « "Il détestait mon frère. Il voulait vendre la maison et prendre tout l'argent", c'est là toute l'explication qu'a pu fournir Jeanne-Marie Georget [son nom de jeune fille], sur le mobile de son crime¹²⁹. »

Le 19 juin 1942, *La Bretagne* prend l'exemple d'un crime commis par deux jeunes filles à l'encontre d'une inconnue :

« Le 9 octobre dernier, vers minuit, une vieille femme, M^{me} veuve Élise Buard, demeurant seule dans une maison du bourg de Plumaugat, était assassinée dans un chemin creux. [...] Eugénie Biou, 21 ans, fille publique, originaire de Quinterrie, près de Lamballe, racontait dans tous ses détails l'horrible assassinat dont elle s'était

127 « Accusée de coups et blessures mortels, la femme Le Moign est condamnée à 2 ans de prison avec sursis », *La Bretagne*, n° 169, 4 octobre 1941, p. 4.

128 Anne-Sophie CHOCARD, « Approche psychopathologique du passage à l'acte homicide-suicide », *Imaginaire & Inconscient*, n° 16-2, 2005, p. 183-198 [en ligne]. Mis en ligne le 06 janvier 2006, URL : <https://www.cairn.info/revue-imaginaire-et-inconscient-2005-2-page-183.htm> (consulté le 20 mars 2018).

129 « À coups de rasoir et hache, une femme tue son mari, capitaine en retraite de la coloniale, puis elle se tranche la gorge. Son état est désespéré », *La Bretagne*, n° 159, 23 septembre 1941, p. 3.

rendue coupable, aidée dans sa criminelle besogne par une autre jeune fille, Jeannine Mauny, 17 ans, demeurant chez sa mère à Taden, près de Dinan¹³⁰. »

Dans cet extrait, le journal met en exergue l'âge de la victime et des assassins pour signifier la veulerie des jeunes femmes de s'attaquer à une personne âgée et seule autrement dit sans défense et innocente. Le signalement de l'activité de la première accusée ajoute à la monstruosité du crime. En effet, les prostituées incarnent la figure de la dangerosité car elles adoptent un comportement associé au caractère prédateur de l'homme¹³¹. La présentation du cadre de vie de la seconde meurtrière montre l'importance de l'éducation dispensée par la mère de famille. En effet, par ces mots, le quotidien breton insinue que le comportement funeste de Jeannine Mauny est dû au mauvais façonnement qu'elle a reçu.

3. La retenue

La Bretagne encense, enfin, la retenue. D'une part, le quotidien condamne l'ivresse et, plus largement, l'alcoolisme des femmes. Ce dernier effraie car il incarne la désorganisation et, par conséquent, la possible disparition des valeurs morales incarnées, selon le quotidien breton, par les femmes. En effet, si celles-ci boivent de façon inconsidérée, elles peuvent délaisser leurs enfants, leur intérieur ou bien encore devenir violentes et ne peuvent alors plus transmettre les bonnes valeurs morales aux générations futures. Pour Thierry Fillaut, ces « femmes coupables¹³² » représentent la figure de la « buveuse » ou bien encore de la « vendeuse de charme » symbolisée, notamment, par la débitante et la serveuse. Ainsi, une buveuse « a été rencontrée par les gendarmes de Perros-Guirrec, titubant et tenant des propos incohérents. Procès-verbal pour ivresse publique et manifeste¹³³. » Des vendeuses de charme, « M^{me} Péron, née Léontine Kernivinen, 40 ans, débitante¹³⁴ » et « M^{me} veuve Tanguy, née Le Bras, 23 ans » sont respectivement poursuivies « pour avoir servi de l'alcool à l'un des inculpés, mineur » et « pour avoir servi à boire jusqu'à l'ivresse. » Néanmoins, « les dames Péron et Tanguy sont acquittées. » D'autre part, le journal dénonce la débauche à l'instar d'« Élisabeth Leff, femme Le Bras, 28 ans, demeurant à l'Étang-Neuf, en Plounez, [qui] est poursuivie pour excitation de mineurs

130 « Après 9 mois de vaines recherches, la criminelle de Plumaugat, qui avait assassiné M^{me} Buard est arrêtée », *La Bretagne*, n° 389, 19 juin 1942, p. 3.

131 David NIGET, « "Bad girls". La violence des filles : généalogie d'une panique morale », dans C. Cardi et G. Pruvost (dir.), *Penser la violence des femmes*, op. cit., p. 305.

132 Thierry FILLAUT, « Femmes et alcool en Bretagne au XX^e siècle », *Les Cahiers de l'Ireb*, n° 21, 2013, p. 149.

133 « Par ces temps de canicule », *La Bretagne*, n° 98, 13 et 14 juillet 1941, p. 4.

134 « Tribunal correctionnel », *La Bretagne*, n° 341, 23 avril 1942, p. 3.

à la débauche¹³⁵ » et l'atteinte aux mœurs à l'image de « Jeanne Bourrier, femme Jaouen, 27 ans, demeurant 1, rue de l'Étang¹³⁶. » Ces comportements peuvent être facilités par l'ouverture de « mauvais lieu[x] clandestin[s]¹³⁷ ». Ainsi, « Depuis le mois de juin dernier, les époux Parziani avaient pris un café, 5, impasse de la Marne. La police vient de s'apercevoir que ce café était devenu un mauvais lieu. Un certain nombre de femmes qui fréquentaient cet établissement ont été entendues par la police. Il ressort de leurs déclarations que c'était la femme Parziani qui s'occupait du recrutement. » D'après cet article, nous pouvons supposer que les femmes peuvent se rendre coupable de prostitution et de proxénétisme. Le quotidien met également en évidence la mauvaise moralité de la femme tout simplement car, dans la seconde partie de l'article, son époux est occulté.

La rubrique « La ville et les potins », dont sont extraits la plupart des articles cités précédemment, est significative de par son titre. Premièrement car cette expression peut flatter le lecteur en lui octroyant une importance sociale. Deuxièmement car elle peut présupposer que le fait divers est urbain et la morale rurale (hypothèse démentie par la réalité des articles proposés). Troisièmement car le quotidien considère que les actes moralement reprochables sont monnaie courante mais également que leur publication va entraîner des commérages. Ces derniers engendrent systématiquement un jugement. À l'amende, à la peine de prison, à la critique du journal s'ajoute le blâme de tout un chacun car, malgré la fréquence de ces actes, les sentiments du lecteur sont toujours empreints de haine ou de peur¹³⁸. Dans ces articles, la présentation des femmes est toujours extrêmement détaillée contrairement à celle des hommes. En effet, ces derniers, sont présentés de la manière suivante : nom, prénom et âge. Dans un article des 14 et 15 septembre 1941, le lecteur peut lire ceci : « Riou Louis, 39 ans¹³⁹ ». Les femmes, quant à elles, sont présentées de la façon suivante : prénom, nom de jeune fille, nom de femme mariée, âge, adresse et ville. La fonction de ces dernières est parfois précisée. Dans les nombreux faits divers proposés par *La Bretagne*, l'objectif est de faire des femmes considérées comme coupables des stigmatisées tout simplement car leur anonymat n'est pas respecté. Pour Erving Goffman, le terme stigmaté, inventé par les Grecs à l'époque antique, désigne, dans un premier temps, les « marques corporelles destinées à exposer ce qu'avait d'inhabituel et de détestable le statut moral de la personne ainsi signalée¹⁴⁰. » Au XX^e siècle, la définition de ce mot est relativement proche du sens littéral originel tout en s'attardant davantage sur la moralité que sur les manifestations corporelles. Goffman

135 « À l'ombre », *La Bretagne*, n° 563, 12 janvier 1943, p. 3.

136 « Faits divers », *La Bretagne*, n° 193, 1^{er} novembre 1941, p. 3.

137 « Un mauvais lieu clandestin est découvert », *La Bretagne*, n° 193, 1^{er} novembre 1941, p. 3.

138 G. FLEURIAUD, « La lecture particulière de l'acte de vol par le journaliste. L'exemple du traitement médiatique consacré au vol violent », dans F. Chauvaud et A.-D. Houte (dir.), *Au voleur ! Images et représentations du vol dans la France contemporaine*, op. cit., p. 61-62.

139 « Tribunal correctionnel », *La Bretagne*, n° 152, 14 et 15 septembre 1941, p. 4.

140 Erving GOFFMAN, *Stigmaté : les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1975, p. 11.

distingue trois types de stigmates. En premier lieu, il y a les difformités du corps. Ensuite, il y a ces « stigmates tribaux¹⁴¹ » que sont la nationalité ou bien encore la religion, qui peuvent se transmettre de génération en génération et toucher tous les membres d'une famille. Enfin, il y a les tares du caractère qui, aux yeux d'autrui, prennent l'aspect de passions irrépressibles ou antinaturelles mais également de malhonnêteté¹⁴². Les femmes présentées par le quotidien breton incarnent cette troisième catégorie. La présentation détaillée de celles-ci peut avoir pour vocation de leur infliger une honte supplémentaire. En effet, tout est fait pour les reconnaître et notamment pour désigner leur famille (d'où le nom de jeune fille). L'objectif est certainement de critiquer leur mauvaise éducation et donc l'absence d'une bonne mère qui est censée transmettre des valeurs à ses enfants. Ainsi, lorsque les femmes sont condamnées, elles sont reconnues coupables d'avoir enfreint des lois pénales mais également d'avoir transgressé l'ordre symbolique c'est-à-dire la moralité¹⁴³.

B. Le caractère de la Bretonne idéale

Dans la première moitié du XX^e siècle, selon le Groupe féminin du Parti autonomiste breton (PAB), parti existant de 1927 à 1931, l'Histoire de France enseignée à l'école présente les Celtes anciens comme des Barbares à qui les Romains auraient apporté la civilisation¹⁴⁴. Cependant, ce groupe souhaite rétablir ce qui est, pour lui, la vérité. Celui-ci estime, en effet, que la société celtique était, dans de nombreux cas, d'une « élévation supérieure à la société antique ainsi que le montre le respect dont elle entourait la femme et le rôle du premier plan qu'elle lui faisait jouer¹⁴⁵. » La femme est, d'après ces mots, à l'origine de la force ainsi que de la grandeur celtique et, par conséquent, au point de départ de « l'éclosion de l'âme bretonne ». Cette âme doit renaître de ses cendres et combattre « les mauvais genres ». *La Bretagne* emprunte certaines idées au PAB. En effet, d'après ce quotidien, le caractère de la Bretonne idéale est empreint des caractéristiques de la société rurale d'autrefois et ne ressemble en rien à celui des gens de la ville¹⁴⁶. Ce caractère doit

141 *Ibid.*, p. 14.

142 *Ibid.*, p. 11 et 14.

143 C. PARENT, « La criminologie féministe et la question de la violence des femmes », dans C. Cardi et G. Pruvost (dir.), *Penser la violence des femmes*, *op. cit.*, p. 281.

144 CRBC, DGL3 I16, tracts mouvement breton, 1919-1993, « tract *Merc'hed Breiz* ».

145 *Id.*

146 François CADIC, *Dans la campagne bretonne. Étude sur les métiers, les habitudes et les travers des pays bretons*, Chalon-sur-Saône, Éditions Ligan, 3^e édition, 2016 [1903], p. 5-6.

donc, selon le journal, être authentique.

1. Le dévouement

D'après *La Bretagne*, la Bretonne idéale est une femme vouée à autrui. Le journal met en avant le courage des femmes bretonnes, refrain ancien décrit, en son temps, par François Cadic¹⁴⁷, à propos des gens de la campagne du début du XX^e siècle. Ainsi, dans un article d'octobre 1941, le quotidien évoque l'héroïsme de « M^{lle} Pennanéach, de la ferme de Toul-ar-Hoat, en Châteaulin¹⁴⁸ ». Cette dernière « était occupée au lavoir dans l'après-midi du mardi 7 dernier, lorsqu'elle vit l'attelage que son frère, grand mutilé de guerre dirigeait, dévaler la rampe dangereuse à cet endroit. N'écoutant que son courage, elle s'élança et sauta sur la bride du cheval emballé, à seul fin de le maîtriser, mais hélas, la bride céda et la courageuse jeune fille roula sous les roues du véhicule. » Dans les années 1940, cette notion de courage n'est pas non plus étrangère à l'idéal de la femme française et allemande. Ces idéaux doivent ainsi incarner, d'après les mots d'Hélène Eck, les « exacts reflets d'une âme droite et d'un caractère courageux¹⁴⁹ ».

La Bretonne idéale s'inscrit également dans la volonté du régime de Vichy quant à la solidarité, qui est une valeur laïque, et à la charité, qui est une valeur religieuse. En effet, Francine Muel-Dreyfus explique que, pour la Révolution nationale, « La femme dépasse en altruisme le précepte fondamental de la charité¹⁵⁰ » et apparaît ainsi comme un élément indispensable à la société¹⁵¹. L'État français encourage la création de groupes tels que les Compagnons de France qui regroupent des milliers de jeunes garçons et de jeunes filles dès l'âge de 15 ans. L'objectif principal de ce groupement est l'initiation du jeune à l'engagement dans l'action civique et sociale¹⁵². C'est dans cette dynamique que des équipes civiques féminines voient le jour en Bretagne, équipes dont le quotidien breton met l'utilité en avant. Elles rassemblent « des jeunes filles venues de nos divers départements bretons et de tous les milieux sociaux¹⁵³ » et ont pour objectif de « faire prendre conscience aux jeunes filles de leur tâche dans la cité, tâche de solidarité dans la ligne de leur vocation féminine de futures épouses et mères, [de] les amener à se préparer

147 *Ibid.*, p. 6.

148 « Victime de son courage », *La Bretagne*, n° 176, 12 et 13 octobre 1941, p. 4.

149 Hélène ECK, « Les Françaises sous Vichy », dans G. Duby, M. Perrot et F. Thébaud (dir.), *Histoire des femmes en Occident. V. Le XX^e siècle*, Paris, Éditions Perrin, 2^e édition, 2002 [1991], p. 297.

150 F. MUEL-DREYFUS, *Vichy et l'éternel féminin*, *op. cit.*, p. 209.

151 Rose PUYBOUFFAT-MERRIEN, *Vichy et les femmes : ordre moral, contrôle social, accommodement et résistances : famille, jeunesse, travail*, Thèse de doctorat, Amiens, Université de Picardie Jules Verne, Psychologie, 2004, p. 164.

152 Limore YAGIL, « L'homme nouveau » et la Révolution nationale de Vichy (1940-1944), Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 1997, p. 65.

153 « Équipes civiques féminines », *La Bretagne*, n° 659, 4 mai 1943, p. 4.

techniquement à mieux remplir ces tâches, [de] leur donner le sens de l'équipe et [de] les unir par un service rendu en esprit d'amitié ». Dans cette lignée, la femme bretonne est incitée à faire don d'« Un bon de solidarité de 5 francs¹⁵⁴ » pour venir en aide, sous la forme d'un repas, à « une maman sans ressources. » Pour appuyer son propos, le journal n'hésite pas à mettre en lumière des faits divers où les Bretonnes sont présentées comme des contre-exemples de ce qu'elles devraient être. Ainsi, « Bescond Marie, femme Pierres, née le 22 juillet 1867 à Ploumilliau, cultivatrice à Pleumeur-Bodou, refusa de vendre du lait à une femme de prisonnier, mère d'un bébé en bas-âge. En outre, lorsqu'elle daignait vendre ce produit, elle le faisait payer 3 francs le litre. M^e François Laurent a la lourde charge de défendre la femme Pierres qui s'en tire avec 400 francs d'amende¹⁵⁵. » Cet article apparaît comme une condamnation de cette femme refusant la solidarité à autrui.

Le travail est aussi considéré comme l'un des aspects essentiels à la formation de la Bretonne imaginée par le quotidien. D'une part, cette notion n'est pas à rapprocher à celle de métier mais davantage à celle de dévouement comme en atteste cet article : « Le meilleur dérivatif est le travail ; les tâches de dévouement ne manquent pas actuellement ; ne prenez pas d'autres moyens pour oublier lorsque vous aurez bien occupé votre cerveau et votre cœur au service du bien, l'apaisement viendra¹⁵⁶ ». D'autre part, cette notion peut être associée à l'idée de profession. *La Bretagne* souligne le travail de « M^{me} Mathurin Houel, cultivatrice au Bas-Frêne, en Quévert, [qui] vient de se voir attribuer une des médailles que le chef de l'État offre à la paysannerie particulièrement méritante¹⁵⁷. » Il est précisé qu'« En l'absence de son mari, prisonnier de guerre en Allemagne depuis mai 1940, M^{me} Houel exploite vaillamment une propriété d'environ 30 hectares. » Le quotidien est particulièrement élogieux à l'égard de cette femme car nous pouvons lire ceci : « La tenue exemplaire de cette propriété, le soin apporté par la cultivatrice à satisfaire à toutes les impositions, ont attiré notre courageuse paysanne à l'attention du Maréchal. » Cet article s'inscrit dans la reconstruction nationale de Vichy qui s'appuie très largement sur la paysannerie. Le paysan français et la paysanne française deviennent l'archétype de la société nouvelle et, surtout, incarnent l'idée d'un homme et d'une femme éternels. L'occultation de la dimension temporelle fait donc de cette tradition un gage de légitimité du présent¹⁵⁸.

154 « Un bon... », *La Bretagne*, n° 379, 8 juin 1942, p. 2.

155 « Une fermière inhumaine », *La Bretagne*, n° 295, 3 mars 1942, p. 2.

156 « Problèmes des cœurs », *La Bretagne*, n° 46, 14 mai 1941, p. 6.

157 « Une paysanne à l'honneur », *La Bretagne*, n° 707, 1^{er} juillet 1943, p. 3.

158 C. FAURE, *Le projet culturel de Vichy*, op. cit., p. 38, 52 et 105.

La Bretagne, terre très fortement marquée par la religion, est le lieu, pour le quotidien du même nom, de création de femmes porteuses de ces valeurs jugées positives. Le courage, la solidarité et le travail apparaissent ainsi comme les conditions indispensables pour être une Bretonne à part entière.

2. L'authenticité

Dans les articles qu'il publie au début des années 1930, Yann Fouéré écrit que l'authenticité de la femme bretonne se détermine par la franchise, la pureté et la joie¹⁵⁹. Ces vertus, associées à son premier amour, Simone, ne sont que très peu présentes dans *La Bretagne*. Cependant, le lecteur peut constater, notamment au travers de photographies, que le sourire est un élément important aussi bien pour les petites filles que pour les femmes.



Figure 2 : *Petite fille souriante* – Yann FOUÉRÉ, « "La Bretagne" vous souhaite, quand même, "Joyeuses Pâques" », *La Bretagne*, n° 22, 13 avril 1941, p. 1.

159 S. CARNEY, *Breiz Atao ! Mordrel, Delaporte, Lainé, Fouéré : une mystique nationale (1901-1948)*, op. cit., p. 236.



Figure 3 : *Maman et enfant souriants* – « *Heureuse maman* », *La Bretagne*, n° 372, 30 et 31 mai 1942, p. 1.

Le journal met en lumière d'autres traits comme la fierté. D'une part, cet amour-propre est évoqué quant aux costumes traditionnels bretons. Rozenn Ar Brezon¹⁶⁰, auteur de nombreux articles consacrés à la femme bretonne dans *La Bretagne*, écrit que « pour "la fierté" de nos traditions nationales dont nous sommes responsables, nous les femmes portant le costume symbolique quand notre peuple se réjouit, nous le porterons encore quand notre patrie sera dans la peine et le travail. Les atours ancestraux sont l'uniforme de ceux qui n'ont point d'armes¹⁶¹. » D'autre part, ce sentiment est abordé par Marie Drouïart, folkloriste bretonne participant régulièrement à l'écriture du quotidien, concernant l'attachement à la terre et plus particulièrement à propos de la volonté de rester habiter en Bretagne, et d'en rejeter les étrangers, même si la vie peut y être plus dure qu'ailleurs. Ainsi :

« Un enfant sérieusement élevé et éduqué en famille est fort devant cette vie qui réserve plus d'épreuves que de joies, il restera plus volontiers fixé au pays de ses ancêtres ; il comprendra que chaque fois qu'un Breton quitte la Bretagne, il laisse la place à un étranger qui trouve bien le moyen de vivre sur ce sol déserté, pendant que lui n'est pas sûr de pouvoir vivre dans un autre pays. Il fera sien le vieux dicton : "Mieux vaut un petit chez soi qu'un grand chez les autres". Dans toutes les circonstances de la vie,

160 Ce patronyme est un pseudonyme qui ne permet pas d'identifier le vrai nom de l'auteur.

161 Rozenn, « À celles qui ont abandonné le costume », *La Bretagne*, n° 160, 24 septembre 1941, p. 6.

les Bretons se doivent de rester fiers et dignes¹⁶². »

3. La rigueur

La Bretagne emprunte à la Révolution nationale certaines idées et notamment celle de la rigueur. À la devise de ce régime, « Travail, Famille, Patrie », le Maréchal aurait volontiers ajouté « Ordre » mais, comme le dit Marc Ferro, elle aurait alors été trop longue. En effet, Pétain a pour objectif de rendre à la France son unité et d'abandonner les différentes idéologies qui avaient divisé ce pays. Dans les années 1930, l'État n'a connu, toujours selon Ferro, que le désordre des haines partisans¹⁶³. D'après lui, la famille, et plus précisément la femme, doit permettre l'instauration d'un ordre nouveau caractérisé par l'effort ou bien encore par la discipline¹⁶⁴. Le quotidien breton partage cette vision et estime aussi que l'ordre doit être garanti par la femme. Un article du 3 octobre 1942 illustre parfaitement cela :

« L'effort est la condition essentielle de l'ordre, un effort soutenu. Trop de maîtresses de maison l'oublient, rangent leur "home" à fond une fois par semaine... ou par mois, et le reste du temps acceptent de vivre dans un capharnaüm.

Il en est de la vie d'un foyer comme de celle d'un État. C'est pourquoi je trouve parfait que le nouveau régime autoritaire se préoccupe d'étendre à nos foyers ses principes organisateurs.

Gardons-nous, Bretons, par manie individualiste, de nous en plaindre. Exigeons, au contraire, que ces bienfaits de l'État moderne nous soient largement prodigués. Et sachons les mettre à profit¹⁶⁵. »

Par ces mots, Olier Guyon¹⁶⁶, à l'origine de plusieurs articles dans *La Bretagne*, exprime l'attachement du quotidien à certaines caractéristiques promues par le régime de Vichy.

162 Marie DROÛART, « L'initiation à la vie sociale », *La Bretagne*, n° 130, 20 août 1941, p. 6.

163 Marc FERRO, *Pétain*, Paris, Fayard, 1987, p. 255.

164 R. PUYBOUFFAT-MERRIEN, *Vichy et les femmes : ordre moral, contrôle social, accommodement et résistances : famille, jeunesse, travail*, *op. cit.*, p. 114.

165 Olier GUYON, « Philosophie de l'art ménager », *La Bretagne*, n° 502, 30 octobre 1942, p. 1-2.

166 Ce patronyme est un pseudonyme qui ne permet pas d'identifier le vrai nom de l'auteur.

C. L'instruction de la Bretonne idéale

Jusqu'en 1942, Vichy estime que les femmes doivent bénéficier d'une instruction suffisante dans le seul but de veiller au développement intellectuel de leurs enfants¹⁶⁷. Une brochure à l'intention des assistantes sociales rappelle « aux institutrices qu'elles doivent être désormais des éducatrices plus encore que des professeurs, car la formation du caractère est beaucoup plus importante que l'instruction¹⁶⁸ ». René Benjamin, soutien infaillible du maréchal Pétain, condamne l'accès des filles au secondaire car, selon lui, cet enseignement doit rester privilégié. Il déclare ainsi qu'on ne cultive bien que l'élève qui n'a « aucun souci d'avenir¹⁶⁹ » et « aucune peur de vivre ». « Cette peur a vicié le sens des études en ces dernières années, et c'est elle qui a jeté dans cet enfer tant de malheureuses jeunes filles aux côtés d'infortunés garçons. » Il ajoute ceci :

« Il faut y regarder à deux fois avant d'instruire les filles. Leur donner toutes les sciences sans la règle pour les contenir, c'est les charger d'explosifs. Je n'offenserais personne en disant que ce sont des créatures fragiles : on ferait mieux de préserver leurs nerfs. C'est grâce à leurs nerfs qu'elles comprennent si vite, qu'elles assimilent si bien, qu'elles devancent si merveilleusement les garçons [...]. Et les études auront accéléré la folie [...]. »

Pourtant, d'après Maurice Donnay, membre de l'Académie française depuis 1907, « les deux sexes tendent [...] vers l'égalité intellectuelle¹⁷⁰ ». Il ajoute que « La femme, personne humaine au même titre que l'homme, ne peut être considérée comme un instrument ou un moyen de conservation de l'espèce. Elle existe en elle-même et doit dès lors prétendre à toute la culture qui peut, en enrichissant son intelligence, en approfondissant ses vues sur la vie, élever son âme¹⁷¹. » L'auteur estime que la femme est complémentaire à l'homme et surtout, propos qui pourraient être attribués au quotidien breton, qu'elle « n'est pas moins douée que [lui] pour la vie de l'esprit¹⁷² ». Dès 1941, *La Bretagne* encourage ainsi les jeunes filles à accroître leur intelligence et à poursuivre

167 R. PUYBOUFFAT-MERRIEN, *Vichy et les femmes : ordre moral, contrôle social, accommodement et résistances : famille, jeunesse, travail*, op. cit., p. 116.

168 ABIC Brochure à l'adresse des Assistantes sociales. Cité par R. PUYBOUFFAT-MERRIEN, *Vichy et les femmes : ordre moral, contrôle social, accommodement et résistances : famille, jeunesse, travail*, op. cit., p. 163.

169 René BENJAMIN, *Vérités et rêveries sur l'éducation*, Paris, Plon, 1941, p. 185-187. Cité par F. MUEL-DREYFUS, *Vichy et l'éternel féminin*, op. cit., p. 252-253.

170 Maurice DONNAY, « Femmes d'hier, femmes d'aujourd'hui », dans M. Donnay, P. Merle, P.-H. Simon, Y. Estienne, B. Lavaud et Daniel-Rops (dir.), *La femme et sa mission*, Paris, Plon, 1941, p. 11.

171 *Ibid.*, p. 49.

172 *Ibid.*, p. 50.

leurs études pour obtenir des diplômes et exercer un métier.

1. Une scolarisation nécessaire

La Bretagne est favorable à la scolarisation des filles. Pour illustrer cela, elle propose « quelques chiffres concernant la Bretagne¹⁷³ » et plus particulièrement quelques chiffres relatifs à la scolarisation des jeunes filles en Bretagne. En ce qui concerne le secondaire, davantage centré sur l'enseignement de la culture générale, nous apprenons qu'en 1939 la région abrite un cours de ce genre avec 282 jeunes filles (contre 144 en 1938) et, en 1944, neuf collèges communaux accueillant 3 696 jeunes filles (en augmentation de 1 054 élèves par rapport à 1938) ainsi que quatre lycées comprenant 3 864 jeunes filles (accusant une progression de 1 089 élèves depuis 1938)¹⁷⁴. Cet article met en avant la scolarisation croissante des jeunes filles bretonnes. Néanmoins, le journaliste précise que « D'après ces chiffres, il y aurait une grosse amélioration à apporter au système scolaire, actuellement en vigueur en Bretagne¹⁷⁵ ». Malgré cette remarque, force est de constater que les femmes obtiennent de multiples diplômes comme le diplôme d'études primaires préparatoires¹⁷⁶, le certificat d'études primaires¹⁷⁷, le brevet élémentaire¹⁷⁸, le baccalauréat à l'instar de « M^{lle} Cadre¹⁷⁹ », la licence à l'image de « M^{lle} Langlais¹⁸⁰ » mais également des concours comme celui de recrutement des élèves institutrices¹⁸¹ et celui de l'école normale supérieure de l'enseignement technique qui a vu la réussite de « M^{lle} Lucile Quiniou [...] reçue avec le n° 1¹⁸² ». Dans tous ces articles, le quotidien adresse ses « sincères félicitations aux élèves¹⁸³ ». Le journal n'est pas innovant en matière de félicitations car, un autre périodique, *Breiz Atao*, a, dès 1922, tenu à souligner l'implication et la réussite croissante des jeunes filles dans leurs études.

173 M. D'ARUNDEL DE BÉDÉE, « Études statistiques sur la Bretagne », *La Bretagne*, n° 916, 9 mars 1944, p. 4.

174 *Id.*

175 *Id.*

176 « Succès de l'école publique de filles aux examens », *La Bretagne*, n° 716, 12 juillet 1943, p. 3.

177 *Id.*

178 *Id.*

Le diplôme d'études primaires préparatoires, le certificat d'études primaires et le brevet élémentaire s'obtiennent dans l'enseignement primaire voué à une entrée plus rapide dans le monde professionnel.

179 « Chez nos étudiants », *La Bretagne*, n° 205, 15 novembre 1941, p. 3.

Le diplôme du baccalauréat s'obtient dans l'enseignement secondaire voué à l'acquisition d'une culture générale riche.

180 *Id.*

181 « Succès de l'école publique de filles aux examens », art. cit., p. 3.

182 « La ville et les potins », *La Bretagne*, n° 121, 9 août 1941, p. 4.

183 « Succès de l'école publique de filles aux examens », art. cit., p. 3.

L'un des articles disait alors :

« Les Bretonnes ne manquent point d'esprit, nul n'en doute, et *B.A.* moins que quiconque. Aussi ne veulent-elles point manquer de culture ; qu'on en juge d'après le nombre croissant des bachelières et autres diplômées dont s'enorgueillissent nos villes et nos campagnes. Je me reprocherais de ne point louer les goûts studieux de nos compagnes et concurrentes d'études, et j'ai plaisir à leur rendre mon hommage d'admiration¹⁸⁴. »

La Bretagne ne se contente pas non plus de simples félicitations et va jusqu'à écrire un discours élogieux à l'égard de la jeunesse féminine et masculine. « Notre vaillante jeunesse ne se laisse point décourager par les tristesses de l'heure présente. Bien qu'ignorant ce que pourra être demain, elle poursuit consciencieusement ses études, pour s'efforcer de s'ouvrir une voie où elle contribuera bientôt, espérons-le, au relèvement de la France. [...] Compliments à tous car, les jeunes, vous êtes l'avenir¹⁸⁵. » À travers ces mots, le quotidien exprime sa foi en tous les jeunes. Mais surtout, alors que l'article évoque le redressement de la France, le lecteur du journal sait bien qu'on mentionne essentiellement le relèvement de la Bretagne.

Certaines Bretonnes incarnent déjà l'archétype féminin souhaité par le quotidien en poursuivant des études pour obtenir des diplômes et avoir ainsi une instruction solide. L'ensemble des habitantes de Bretagne doit suivre leur exemple pour se conformer à la seule et unique femme envisageable pour ce journal : la Bretonne idéale.

2. L'enseignement ménager

La Bretagne s'inscrit cependant dans la politique du régime de Vichy quant à l'enseignement ménager dispensé dans des cours ménagers, dans des centres de formation professionnelle ou dans des écoles d'auxiliaires familiales. Dès la fin de l'année 1940, la création de l'École nationale des cadres féminins à Écully, dans la région lyonnaise, est actée. L'objectif de cette école est de former le personnel féminin qui est chargé, ensuite, de diriger les centres de jeunes travailleuses nouvellement conçus mais également les centres d'apprentissage¹⁸⁶. En 1943, de nombreux cours ménagers sont proposés et notamment en Bretagne comme en atteste un article

184 Penn BRETON, « Timide suggestion », *Breiz Atao*, n° 10-11, 15 octobre-15 novembre 1922, p. 13.

185 « Chez nos étudiants », art. cit., p. 3.

186 François ROUQUET, « Dans la France du Maréchal », dans C. Fauré (dir.), *Nouvelle encyclopédie politique et historique des femmes*, op. cit., p. 825.

du quotidien du même nom : « Le Secours national¹⁸⁷ se propose d'ouvrir, pour les femmes et jeunes filles, une série de cours ménagers leur permettant d'apprendre les principes de la coupe, de la couture, de la cuisine, ainsi que des notions de puériculture, d'hygiène et d'économie domestique¹⁸⁸. » Ce type de cours ménagers est également proposé par les centres de formations professionnelles, comme celui de la « rue de Léhon [à] Dinan¹⁸⁹ » pour « les jeunes filles de 14 à 21 ans ». Ces propositions font suite à la loi du 5 juillet 1941 créant un enseignement ménager agricole postsecondaire pour les jeunes filles¹⁹⁰. Celui-ci est obligatoire pour « les filles [...] qui ne poursuivent pas d'autres études et dont les parents exercent une profession agricole. Il a pour but de fournir aux jeunes filles qui se destinent à l'agriculture un complément de culture générale et de leur assurer une formation professionnelle pratique¹⁹¹. » Il a été confié aux institutrices, publiques ou privées, titulaires du certificat d'aptitude à l'enseignement ménager agricole¹⁹². Olier Guyon souligne la création de « la seconde école "d'auxiliaires familiales" fondée en France¹⁹³ ». Celle-ci voit le jour à Nantes, « Notre capitale industrielle ». « Le centre féminin [...] assure la formation familiale de nombreuses jeunes filles. » En effet, le journaliste écrit qu'« Élever les enfants, assurer leur alimentation rationnelle, leur toilette, leur habillement, cela suppose des connaissances étendues si l'on veut s'acquitter scrupuleusement de sa tâche. » Ainsi, « C'est pour former ces futures "éleveuses" que les écoles d'auxiliaires familiales ont été conçues. » L'année de formation est sanctionnée par un diplôme. L'ensemble de ces formations ne sont proposées et dispensées qu'à des femmes.

Le 15 août 1941, le décret de Jérôme Carcopino, secrétaire d'État à l'Éducation nationale et à la Jeunesse du 10 février 1941 au 18 avril 1942, stipule que « l'enseignement des jeunes filles comporte des disciplines spéciales conformes à leurs aptitudes et à leur rôle ; en corrélation, les programmes d'autres disciplines sont allégés¹⁹⁴ ». Dans la lettre au maréchal par laquelle il présente ce décret, Carcopino précise : « Les jeunes filles recevront un enseignement spécial adapté à leurs dispositions et à leur rôle et faisant une grande part à la couture, à la cuisine, à l'hygiène et à la puériculture¹⁹⁵ ». Le 18 mars 1942, le secrétariat d'État à l'Éducation nationale

187 Le Secours national, créé en 1914 puis réactivé par un décret du 19 octobre 1939, est un organisme chargé d'apporter de l'aide aux populations civiles.

188 « Les cours ménagers », *La Bretagne*, n° 641, 12 avril 1943, p. 3.

189 « Centre de formations professionnelles pour les jeunes filles », *La Bretagne*, n° 367 (imprimé par erreur 267), 25 mai 1942, p. 3.

190 « Loi du 5 juillet 1941 portant organisation de l'enseignement agricole public », *Journal Officiel de l'État français*, 8 juillet 1941, p. 2855-2857.

191 *Id.*

192 R. PUYBOUFFAT-MERRIEN, *Vichy et les femmes : ordre moral, contrôle social, accommodement et résistances : famille, jeunesse, travail*, *op. cit.*, p. 121.

193 O. GUYON, « Philosophie de l'art ménager », *art. cit.*, p. 1-2.

194 « Décret du 15 août 1941 relatif à l'organisation de l'enseignement classique public », *Journal Officiel de l'État français*, 2 septembre 1941, p. 3698-3699.

195 Cité par F. MUEL-DREYFUS, *Vichy et l'éternel féminin*, *op. cit.*, p. 261.

et à la Jeunesse va plus loin en instaurant l'enseignement ménager familial qui est, en théorie, obligatoire pour toutes les filles et à tous les niveaux dans l'ensemble des établissements publics et privés¹⁹⁶. En effet, cet enseignement doit être initié dans tous les lycées et collèges pendant sept ans, au moins une heure par semaine ; dans les collèges techniques, les écoles nationales professionnelles et les cours professionnels féminins du commerce, de l'industrie et de l'artisanat pendant trois ans, au moins 100 heures par an ; dans les écoles publiques dispensant exclusivement un enseignement ménager, 300 heures pendant un an. À l'issue de cet apprentissage, un certificat de scolarité est délivré¹⁹⁷. Cet enseignement implique :

« L'apprentissage de l'entretien de la maison, de la confection des vêtements simples et du linge. Le blanchissage et le repassage. La cuisine avec quelques notions de régime. L'initiation à la psychologie et à la morale familiales. Une initiation au droit usuel féminin. Des éléments de comptabilité ménagère. L'enseignement théorique et pratique de la puériculture. L'enseignement théorique et pratique de l'hygiène corporelle et de l'hygiène domestique¹⁹⁸ ».

Pour *La Bretagne*, l'apprentissage de la gestion des enfants ou encore du foyer est primordial. L'enseignement ménager, proposé par le régime de Vichy, plaît au quotidien. En effet, les cours permettent aux femmes d'atteindre un certain idéal quant à la conduite domestique et, par conséquent, de parvenir à l'image de la femme bretonne tant voulue par le journal.

Le régime de Vichy donne une place de choix à cet enseignement mais, pour autant, il ne l'a pas créé. En effet, il fait partie, depuis des siècles, de la conflictuelle histoire de la division sexuelle des rôles économiques et sociaux¹⁹⁹. Mais, en pratique, ces décisions sont difficilement applicables en raison du manque de moyens matériels, du refus, de la part du budget de Vichy, des crédits nécessaires à l'exécution de la loi, des bombardements ou encore des réquisitions²⁰⁰. La volonté du gouvernement de Vichy d'intégrer dans tous les cursus scolaires féminins l'enseignement ménager fait partie intégrante de la révolution idéologique à travers l'école. La vision conservatrice de la place des femmes dans la société, uniquement vouée à leur vocation

196 « Loi du 18 mars 1942 », *Journal Officiel de l'État français*, 15 avril 1942, p. 1044.

197 Joël LEBEAUME, *L'enseignement ménager en France. Sciences et techniques au féminin, 1880-1980*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014, p. 86.

198 « L'enseignement ménager va devenir obligatoire », *La Revue de la famille*, n° 227, avril 1942. Cité par F. MUEL-DREYFUS, *Vichy et l'éternel féminin*, op. cit., p. 271.

199 R. PUYBOUFFAT-MERRIEN, *Vichy et les femmes : ordre moral, contrôle social, accommodement et résistances : famille, jeunesse, travail*, op. cit., p. 557.

200 H. ECK, « Les Françaises sous Vichy », dans G. Duby, M. Perrot, F. Thébaud (dir.), *Histoire des femmes en Occident. V. Le XX^e siècle*, op. cit., p. 298.

maternelle, est donc à l'honneur²⁰¹. La question scolaire féminine est avant tout une question politique. Le régime de Vichy va ainsi imaginer une culture scolaire féminine en cartographiant les aptitudes et les aires intellectuelles légitimement féminines²⁰². La distinction entre filles et garçons est donc beaucoup plus perceptible dans le primaire que dans le secondaire. En effet, le régime de Vichy n'a sans doute pas voulu remettre en cause une égalité récemment acquise dans les lycées mixtes²⁰³.

3. L'exercice d'un métier

La Bretagne se conforme aux volontés du régime de Vichy c'est-à-dire transmettre des informations concernant deux métiers potentiels : professeur et monitrice d'enseignement ménager. Ainsi, le 22 novembre 1943, le lecteur peut lire que « L'enseignement ménager devant être, conformément aux récentes décisions législatives, appliqué à toutes les jeunes filles, de nombreux postes de professeurs et monitrices devront être pourvus sans tarder²⁰⁴. » Pour obtenir le diplôme de professeur d'enseignement ménager, les femmes « pourvues du brevet élémentaire ou d'une instruction équivalente » peuvent « suivre le cours préparatoire au professorat organisé depuis déjà plusieurs années au centre d'éducation ménagère et professionnelle » de Guingamp. À la suite de cette préparation, elles peuvent espérer intégrer, après concours, l'École Nationale d'Enseignement Ménager Agricole de Rennes. Pour cela :

« Les candidates devront remplir les conditions suivantes :

Être âgées de 19 ans au 1^{er} octobre de l'année d'admission (il n'est pas accordé de dispense d'âge), et posséder le baccalauréat complet ou brevet supérieur. Le concours comportera quatre épreuves écrites :

Une composition française, une épreuve de mathématiques, une épreuve de sciences naturelles et une épreuve de sciences physiques et chimiques.

Les épreuves sont notées de 0 à 20. La note 0 est éliminatoire.

La durée des études à l'École Nationale d'Enseignement Ménager Agricole est fixée à 2 ans²⁰⁵. »

201 R. PUYBOUFFAT-MERRIEN, *Vichy et les femmes : ordre moral, contrôle social, accommodement et résistances : famille, jeunesse, travail*, op. cit., p. 573.

202 F. MUEL-DREYFUS, *Vichy et l'éternel féminin*, op. cit., p. 251 et 259.

203 *Ibid.*, p. 262.

204 « Cours de professorat d'enseignement ménager », *La Bretagne*, n° 827, 22 novembre 1943, p. 3.

205 « La seule École Nationale d'Enseignement Ménager Agricole siège à Rennes. Nantes sera un centre d'examen pour l'entrée », *La Bretagne*, n° 149, 11 septembre 1941, p. 5.

À la fin de cette formation, elles obtiennent leur « diplôme de professeur ». Pour obtenir le diplôme de monitrice d'enseignement ménager, les femmes « doivent avoir 20 ans au moins au 31 décembre²⁰⁶ » de l'année en cours « et justifier de deux années d'études auprès des écoles publiques ou privées de cadres d'enseignement ménager familial. » *La Bretagne*, tout comme Vichy, incite les jeunes filles à s'engager dans cette voie car elle estime que beaucoup d'entre elles « pourraient trouver là une belle et intéressante carrière, en même temps qu'un très utile apostolat²⁰⁷ ». Dans les années 1940, enseignante des arts ménagers apparaît en effet comme le métier le plus légitimement féminin²⁰⁸ car l'objectif est de former de bonnes femmes au foyer.

Au-delà de cette promotion des fonctions d'enseignement ménager, le régime de Vichy est hostile au travail féminin. Il veut donc, avant 1942, mettre fin au travail des femmes car cela implique un accroissement de leur autonomie ainsi que l'apparition de la concurrence sur le marché du travail²⁰⁹. En juillet 1940, afin de préparer l'accueil des démobilisés, Vichy encourage les employeurs à licencier les femmes²¹⁰. Le 11 octobre 1940, une loi a pour objectif principal de « lutter contre le chômage²¹¹ ». « L'embauchage ou le recrutement de femmes mariées dans les emplois des administrations et services de l'État, des départements, communes, établissements publics » est « provisoirement interdit ». Néanmoins, certaines dérogations subsistent. Elles concernent les « femmes dont le mari n'est pas en mesure de subvenir aux besoins du ménage », les « femmes qui ont, antérieurement à la publication du présent acte, subi avec succès les épreuves d'un concours de recrutement ou contracté un engagement de servir l'État avec une durée déterminée » ou les femmes mères de trois enfants à charge²¹² qui sont considérées comme ayant accompli leur devoir national²¹³. D'après Dominique Rémy, « les hommes de Vichy regardaient le présent avec des yeux du passé²¹⁴ ». Mais il s'agissait d'un passé imaginaire puisque, en 1936, les femmes constituaient déjà 36% de la population active. Toutes n'étaient donc pas au foyer²¹⁵.

206 « Les conditions d'obtention du diplôme de monitrice d'enseignement ménager », *La Bretagne*, n° 669, 15 et 16 mai 1943, p. 1.

207 « Cours de professorat d'enseignement ménager », art. cit., p. 3.

208 F. MUEL-DREYFUS, *Vichy et l'éternel féminin*, op. cit., p. 271.

209 Danièle VOLDMAN, « Sylvie Schweitzer, *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Odile Jacob, 2002, 329 p. », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n° 21, 2005, p. 326-329, [en ligne]. Mis en ligne le 06 juin 2005, URL : <http://journals.openedition.org/clio/1496> (consulté le 20 décembre 2017).

210 Miranda POLLARD, « La politique du travail féminin », dans J.-P. Azéma et F. Bédarida (dir.), *Vichy et les Français*, op. cit., p. 243.

211 « Loi du 11 octobre 1940 relative au travail féminin », *Journal Officiel de l'État français*, 27 octobre 1940, p. 5447.

212 *Id.*

213 M. POLLARD, « La politique du travail féminin », dans J.-P. Azéma et F. Bédarida (dir.), *Vichy et les Français*, op. cit., p. 243-244.

214 Dominique RÉMY, *Les lois de Vichy*, Paris, Romillat, 1992, p. 96.

215 F. ROUQUET, « Dans la France du Maréchal », dans C. Fauré (dir.), *Nouvelle encyclopédie politique et historique des femmes*, op. cit., p. 825.

En juillet 1942, Vichy ordonne la levée de toutes les restrictions concernant le travail des femmes mariées, même pour « celles dont le mari pouvait subvenir aux besoins du ménage²¹⁶ ». La loi du 4 septembre 1942 (qui ne sera jamais appliquée) dit que « toute personne du sexe féminin, célibataire, âgée de plus de vingt et un ans et de moins de trente-cinq ans, peuvent être assujetties à effectuer tous travaux que le Gouvernement jugera utiles dans l'intérêt supérieur de la nation²¹⁷. » Deux ans après avoir ordonné le retour des femmes au foyer, le régime doit se rendre à l'évidence : l'évolution de la situation économique intérieure, c'est-à-dire l'absence de chômage et le non-retour des prisonniers, rend la main-d'œuvre féminine nécessaire et le salaire de la femme indispensable²¹⁸.

La Bretagne, contrairement au régime de Vichy, met en avant le travail des femmes dès 1941. Ainsi, elle rappelle que les jeunes filles peuvent s'adresser au « Centre féminin de la rue du Port²¹⁹ ». Ce dernier « recrute les jeunes filles de 14 à 21 ans qui désirent faire l'apprentissage d'un métier. » Celles-ci sont alors souvent orientées vers des métiers dit à vocation féminine comme infirmières²²⁰, femmes de chambre²²¹, monitrices auprès d'enfants²²² ou encore couturières²²³. Ces métiers s'inscrivent dans le prolongement des qualités naturelles, maternelles et ménagères qui se caractérisent par l'aide, le soin ou la consolation²²⁴. Les femmes bretonnes, comme les femmes françaises, ont donc tendance à investir le social²²⁵. Pourtant, elles peuvent également briguer un « poste de contrôle des prix²²⁶ » proposé par « la direction du contrôle des prix des Côtes-du-Nord ». « Des candidatures féminines » à ce poste, « notamment dans le service des bureaux, vont pouvoir être examinées. Les candidates devront posséder le baccalauréat complet ou le brevet supérieur. Il est notamment fait appel aux personnes pouvant justifier d'une formation juridique ou comptable (licenciées ou étudiantes en droit, diplômées d'études commerciales ou comptables). » Le quotidien évoque aussi des femmes exerçant des métiers hautement qualifiés. Ainsi, l'avocate « M^e Yvonne Salomé²²⁷ » est citée le 17 janvier 1942 alors qu'elle s'apprête à défendre « deux jeunes délinquants » qui comparaissent pour vol. Le chirurgien-dentiste

216 M. POLLARD, « La politique du travail féminin », dans J.-P. Azéma et F. Bédarida (dir.), *Vichy et les Français*, op. cit., p. 245.

217 « Loi du 4 septembre 1942 relative à l'utilisation et à l'orientation de la main-d'œuvre », *Journal Officiel de l'État français*, 13 septembre 1942, p. 3122.

218 Célia BERTIN, *Femmes sous l'Occupation*, Paris, Stock, 1993, p. 187.

219 « Exposition au Centre féminin de jeunesse », *La Bretagne*, n° 406, 9 juillet 1942, p. 3.

220 « À l'école d'infirmières », *La Bretagne*, n° 88, 2 juillet 1941, p. 4.

221 « Offres d'emploi », *La Bretagne*, n° 141, 2 septembre 1941, p. 4.

222 « Loin des villes... », *La Bretagne*, n° 981, 30 mai 1944, p. 2.

223 « Certificat d'aptitude professionnelle », *La Bretagne*, n° 391, 22 juin 1942, p. 3.

224 M. PERROT, *Les femmes ou les silences de l'histoire*, op. cit., p. 201.

225 Michelle PERROT, « Les femmes, le pouvoir, l'histoire », dans M. Perrot (dir.), *Une histoire des femmes est-elle possible ?*, op. cit., p. 206.

226 « Avis de recrutement du personnel féminin », *La Bretagne*, n° 946, 15 et 16 avril 1944, p. 2.

227 « Tribunal correctionnel », *La Bretagne*, n° 257, 17 janvier 1942, p. 5.

« M^{me} Pouliquen²²⁸ » est, quant à elle, mentionnée le 20 janvier de la même année. Le journal informe qu'elle « prend la suite, avec son époux, de M. Paulmier à Guingamp. » Cependant, généralement, la proportion des femmes diminue lorsque la qualification augmente. Les raisons en sont diverses : mariage avant la fin des études supérieures ou encore arrêt pour maternité²²⁹.

La Bretagne n'est absolument pas hostile au travail féminin. En effet, aucune discrimination n'est faite par rapport aux femmes travaillant tout comme à l'égard des femmes n'exerçant aucun métier. Dans la rubrique « État civil » et plus spécifiquement dans la rubrique « Publications de mariage », nous constatons ainsi que certaines femmes sont « sans profession²³⁰ » (comme « Marguerite Jézéquel ») alors que d'autres en ont une (comme « Denise Garrault, modiste »). En novembre 1943, il semblerait même que les femmes travaillent davantage qu'en 1941 comme en atteste les publications de bans ou les publications de mariages. En effet, le 18 novembre 1943, sur sept publications, cinq femmes exercent un métier (par exemple comme lingère ou comme employée de commerce) et sur trois mariages, la totalité des femmes travaillent (comme employée de commerce pour deux d'entre elles et comme infirmière)²³¹. Cela peut s'expliquer par la transformation de la loi. Le quotidien va même jusqu'à adresser ses « plus vives félicitations²³² » à « M^{me} veuve Sylvestre, employée aux Établissements Émile Pincemin de Saint-Brieuc » pour avoir reçu « la médaille d'argent du Travail pour ses 30 ans de fidèles et dévouées services dans cette maison. » Une fois de plus, *La Bretagne* peint le profil de la Bretonne idéale au travers de femmes incarnant déjà cet archétype.

Malgré cette apparente facilité de l'accès au travail pour les femmes, ces dernières ont eu à vaincre de larges difficultés pour obtenir le droit de poursuivre les mêmes études que les hommes et d'accéder à toutes les professions²³³. L'ouverture progressive de l'université aux filles, la disproportion entre le nombre d'inscrites dans l'enseignement supérieur et le nombre de diplômées, puis entre le nombre de diplômées et le nombre de femmes exerçant la profession qui y correspondait a persisté. Le temps a été long entre l'autorisation d'entreprendre des études et celle d'exercer sans contraintes les professions correspondant à ces domaines notamment dans les secteurs du savoir et du pouvoir. La conséquence de l'arrivée des femmes dans des métiers autrefois réservés aux hommes, comme la magistrature (les femmes ne sont avocates que depuis 1900 ou commissaires priseurs seulement depuis 1924²³⁴), n'est autre que leur dévalorisation²³⁵.

228 « M. et M^{me} Pouliquen », *La Bretagne*, n° 259, 20 janvier 1942, p. 2.

229 M. PERROT, *Les femmes ou les silences de l'histoire*, op. cit., p. 234.

230 « État civil », *La Bretagne*, n° 141, 2 septembre 1941, p. 4.

231 « État civil », *La Bretagne*, n° 824, 18 novembre 1943, p. 3.

232 « Médaille du travail », *La Bretagne*, n° 90, 4 juillet 1941, p. 4.

233 Marie-Thérèse RENARD, *La participation des femmes à la vie civique*, Paris, Les Éditions Ouvrières, 1965, p. 29.

234 *Id.*

235 D. VOLDMAN, « Sylvie Schweitzer, *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes aux XIX^e*

Ainsi, la majorité des femmes travaillant, semble exercer des professions à caractères féminins.

Finalement, *La Bretagne* s'inscrit très largement dans le discours porté par *Breiz Atao* dès 1922. Cette année-là, le lecteur pouvait y voir écrit « Tandis, en effet, que les jeunes "intellectuels" Bretons sont, pour la plupart, exilés à travers la France, les jeunes filles, restées au pays, peuvent y avoir une réelle action par le rayonnement multiforme de leur foi bretonne, ranimant l'amour de la Bretagne aux cœurs de ceux qu'une éducation faite par des étrangers a laissé dans l'ignorance des choses de la Patrie²³⁶. » Cette foi bretonne doit ici être interprétée comme étant la fervente adhésion aux valeurs de la province comme la moralité, le caractère et l'intelligence. La Bretonne idéale, pensée par *La Bretagne*, oscille ainsi entre femme d'autrefois et femme de son temps. En effet, elle incarne, d'une part, la paysanne d'antan tout simplement car la famille rurale apparaît comme le berceau de la solidarité ou bien encore de l'ordre social et symbolise, de cette manière, une société stable²³⁷. Elle reflète, d'autre part, la femme française ou allemande de son époque. Alors que le maréchal Pétain appelle la gent féminine à une révolution morale car celle-ci est accusée de s'être laissée-aller²³⁸, Marguerite Verine-Lebrun, fondatrice de l'École des Parents et des Éducateurs, explique que « La femme bonne (la vraie)²³⁹ » doit être souriante, joyeuse, dynamique, courageuse et créatrice de l'ordre au foyer. « Les mauvaises femmes (les fausses) » sont, quant à elles, maussades et abattues²⁴⁰. Mais, en plus d'être la gardienne des mœurs traditionnelles²⁴¹, la Bretonne idéale doit être instruite non seulement pour pouvoir obtenir des diplômes et exercer un métier mais aussi pour être en mesure de transmettre la langue et la culture bretonne aux nouvelles générations. En invoquant des modèles et des anti-modèles, le quotidien breton souhaite influencer l'attitude des femmes. Le but ultime étant alors de faire de l'habitante de Bretagne, ou tout au moins de la lectrice du journal breton, une Bretonne idéale à l'origine d'un peuple fort²⁴².

et XX^e siècles, Paris, Odile Jacob, 2002, 329 p. », art. cit.

236 P. BRETON, « Timide suggestion », art. cit., p. 13.

237 C. FAURE, *Le projet culturel de Vichy*, op. cit., p. 118.

238 Dominique VEILLON, « La vie quotidienne des femmes », dans J.-P. Azéma et F. Bédarida (dir.), *Vichy et les Français*, op. cit., p. 629.

239 Cité par Michèle BORDEAUX, « Femmes hors d'État français – 1940-1944 », dans R. Thalmann (dir.), *Femmes et fascismes*, Paris, Éditions Tierce, 1986, p. 139.

240 *Id.*

241 C. BERTIN, *Femmes sous l'Occupation*, op. cit., p. 57.

242 R. PUYBOUFFAT-MERRIEN, *Vichy et les femmes : ordre moral, contrôle social, accommodement et résistances : famille, jeunesse, travail*, op. cit., p. 116.

Chapitre II

Le physique de la Bretonne idéale

Les années 1940 ne sont pas seulement marquées par la volonté d'une âme parfaite mais également par la nécessité d'un physique idéal. *La Bretagne* s'inscrit, une fois de plus, dans le projet d'homme nouveau proposé, par exemple, par le régime de Vichy. Mais le quotidien breton ne fait pas que copier le programme de la Révolution nationale, il apporte sa vision des choses. Il imagine ainsi le physique, non pas de la Française idéale, mais de la Bretonne idéale. Dans ce deuxième chapitre, nous nous attarderons sur trois aspects. Tout d'abord, nous nous intéresserons au corps de cette femme caractérisé par une silhouette élancée et sportive. Ensuite, nous évoquerons le visage et plus spécifiquement les soins ainsi que la coiffure qui conviennent à cet archétype. Enfin, nous nous focaliserons sur les vêtements que doit porter la Bretonne idéale en ces temps de restrictions.

A. Le corps de la Bretonne idéale

Les normes de beauté sont le propre de l'Homme²⁴³. Au Moyen-Âge, les rondeurs désignent la richesse mais, petit à petit, la méfiance quant aux excès apparaît. À partir du XVII^e siècle, à la cour du roi, la minceur du haut du corps c'est-à-dire du visage, de la nuque et de la taille est ainsi de rigueur. Cela s'explique par la nécessité de montrer la grâce des mouvements (possible, semble-t-il, seulement si le corps n'est pas trop lourd). Au début du XX^e siècle, la minceur est le nouvel objectif de la gent féminine²⁴⁴. La femme des années 1940, comme celle des époques antérieures, est marquée par la tyrannie de l'apparence.

243 Vincent CITOT, « Illusions et exigences du jugement esthétique », *Le Philosophoire*, n° 38, 2012, p. 77-93, [en ligne]. Mis en ligne le 15 octobre 2012, URL : <https://www.cairn.info/revue-le-philosophoire-2012-2-page-77.htm> (consulté le 27 avril 2018).

244 Jean-Claude KAUFMANN, *Aimer son corps. La tyrannie de la minceur*, Paris, Univers Poche, 2^e édition, 2015 [2013], p. 54.

Le régime de Vichy, par l'intermédiaire de la Révolution nationale, souhaite la renaissance du corps des Français et notamment des Françaises²⁴⁵. L'idéal féminin qui triomphe alors est celui d'un corps sain, à la fois robuste et gracieux²⁴⁶. Le III^e Reich désire lui aussi modeler une femme au physique idéal qui se caractérise par une taille haute, de larges hanches et une forte poitrine²⁴⁷. Le projet de ces années vise à la conception et à la réalisation d'un homme nouveau²⁴⁸ et, par extension, d'une femme nouvelle par l'effort²⁴⁹. Les techniques de modifications corporelles sont véhiculées par des discours moraux, utilitaires ou scientifiques et distinguent le beau du laid²⁵⁰. *La Bretagne* s'inscrit dans cet esprit en souhaitant faire naître une Bretonne idéale au corps empreint de « santé²⁵¹ » et de « force ».

1. La Bretonne idéale a une silhouette élancée

La Bretonne est avant tout une Européenne influencée par les normes de l'époque d'autant plus que *La Bretagne*, en besoin de financement, a recours à la publicité. Le quotidien breton n'hésite donc pas à faire appel à des encarts publicitaires nationaux et, par conséquent, influe sur la représentation du physique de la Bretonne idéale imaginé dans ses pages. Celui-ci n'est pas novateur car il s'inspire des canons en vigueur véhiculés par l'image. Cette dernière joue un rôle primordial car elle permet la normalisation d'un modèle. Plus une silhouette est répétée, plus elle finit par se systématiser dans l'imaginaire. Cette normalisation ne se fait pas forcément dans la réalité mais elle devient un idéal vers lequel tendre. Dans les années 1930, l'accroissement du poids de l'image dans la presse est prégnant. Trois facteurs expliquent cela : la progression des techniques de prise de vue (avec des instruments plus précis, plus légers, plus facilement transportables et plus simples d'utilisation), la diminution des coûts des prises de vue et des reproductions ainsi que l'amélioration de la qualité d'impression. La presse populaire a les moyens d'illustrer quotidiennement son actualité par des clichés²⁵². Ainsi, à partir de 1932, la photographie est préférée au dessin lorsqu'il s'agit de standardiser un modèle car, comme l'explique André Gunthert, elle « renforce la suggestivité du dispositif, par le caractère

245 Dominique VEILLON, *La mode sous l'Occupation*, Paris, Payot, 2^e édition, 2001 [1990], p. 214.

246 H. ECK, « Les Françaises sous Vichy », dans G. Duby, M. Perrot, F. Thébaud (dir.), *Histoire des femmes en Occident. V. Le XX^e siècle*, op. cit., p. 297.

247 Joachim FEST, *Les maîtres du III^e Reich. Figures d'un régime totalitaire*, Paris, Éditions Bernard Grasset, 1965, p. 344 et 354.

248 Alexandre MARC, « Ni révolte ni réforme : Révolution française ! », *L'Ordre Nouveau*, n° 3, juillet 1933, p. 18-22.

249 D. VEILLON, *La mode sous l'Occupation*, op. cit., p. 214.

250 Rossella GHIGI, « Beauté », dans J. Rennes (dir.), *Encyclopédie critique du genre*, op. cit., p. 83.

251 « Institut de culture physique et de massage », *La Bretagne*, n° 259, 20 janvier 1942, p. 4.

252 C. DELPORTE et F. D'ALMEIDA, *Histoire des médias en France de la Grande Guerre à nos jours*, op. cit., p. 66-70.

d'authenticité qu'il lui confère²⁵³ » et participe à la persuasion. Le discours accompagnant cette photographie confère un effet de réel. Lorsqu'une image et un propos sont répétés, cela entraîne un sentiment de véracité chez la lectrice²⁵⁴. Pour Michelle Perrot, l'image devient alors « tyrannie²⁵⁵ » pour les femmes car « elle les confronte à un idéal type physique²⁵⁶ ».

L'archétype de la Bretonne idéale se modélise tout d'abord par une masse. Dans une publicité publiée le 6 janvier 1943, la lectrice peut lire qu'en fonction de sa taille, elle doit peser un certain poids :

« Vous devriez peser :

1m54 : 52 kg.

1m58 : 54 kg.

1m60 : 56 kg.

1m64 : 58 kg.

1m68 : 60 kg.

1m70 : 63 kg²⁵⁷. »

Cet idéal se caractérise ensuite par une taille fine. La lectrice peut alors être influencée par une publicité parisienne prônant « la gaine Barbara²⁵⁸ », affublée d'une « fermeture HOLLYWOOD », et promettant de lui faire « perdre 9 cm. en 10 jours. » Ce sous-vêtement a été conçu « pour les vedettes dont [elles aiment] la ligne. » Pourtant, et alors que *La Bretagne* écrit que « nous n'avons rien à voir avec Paris, qui nous est totalement étranger²⁵⁹ », elle s'appuie sur des publicités nationales qui s'inscrivent dans l'air du temps à l'instar de celle du *Vogue* d'avril 1940 présentant une gaine de la marque Roussel²⁶⁰.

253 André GUNTHERT, « L'illustration, ou comment faire de la photographie un signe », *L'Atelier des icônes*, n° 13, 2010, [en ligne]. Mis en ligne le 12 octobre 2010, URL : <http://culturevisuelle.org/icones/1147> (consulté le 29 janvier 2018).

254 A. GEERS, *Le sourire et le tablier. La construction médiatique du féminin dans Marie-Claire de 1937 à nos jours*, *op. cit.*, p. 100.

255 M. PERROT, *Les femmes ou les silences de l'histoire*, *op. cit.*, p. 378.

256 *Ibid.*, p. 379.

257 « Femmes ! Arrêtez de maigrir », *La Bretagne*, n° 558, 6 janvier 1943, p. 2.

258 « La gaine Barbara », *La Bretagne*, n° 538, 11 décembre 1942, p. 4.

259 Rozenn, « La mode à Plougastel », *La Bretagne*, n° 184, 22 octobre 1941, p. 6.

260 « Une gaine créée pour vous », *Vogue*, avril-mai 1940, p. 8.

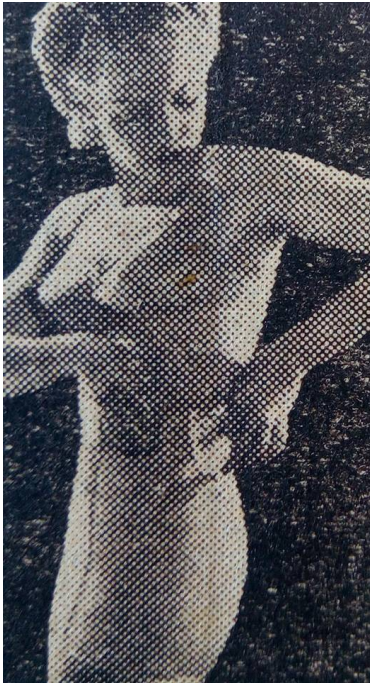


Figure 4 : Publicité pour une gaine dans *La Bretagne* –
« *La gaine Barbara* »,
La Bretagne, n° 538, 11 décembre 1942, p. 4.



Figure 5 : Publicité pour une gaine dans *Vogue* –
« *Une gaine créée pour vous* »,
Vogue, avril-mai 1940, p. 8.

La lectrice potentielle de *La Bretagne* peut également être influencée par les modèles de la rubrique destinée à la mode. En effet, tout au long de la parution de celle-ci, Cézaïck, la dessinatrice, imagine des mannequins à la morphologie type marquée par une taille fine et élancée²⁶¹.



Figure 6 : Mannequin proposé par Cézaïck –
Rozenn, « *La mode à Plougastel* »,
La Bretagne, n° 184, 22 octobre 1941, p. 6.



Figure 7 : Modèle dessiné par Cézaïck –
« *La mode* »,
La Bretagne, n° 612, 9 mars 1943, p. 4.

261 Rozenn, « *La mode à Plougastel* », art. cit., p. 6 et « *La mode* », *La Bretagne*, n° 612, 9 mars 1943, p. 4.

Le quotidien breton est, dans le cas de la construction d'un idéal physique, sous l'emprise des canons européens. En effet, il se place dans la lignée du *Vogue* français²⁶² mais également du régime de Vichy²⁶³ qui prônent, notamment, la taille fine.

2. La Bretonne idéale est sportive

Pour atteindre cet idéal de poids et de minceur, la Bretonne idéale doit être sportive et ce dès le plus jeune âge. Pour diffuser cet archétype, le quotidien breton s'appuie sur le comportement exemplaire de certaines Bretonnes évoqué à de multiples reprises dans la rubrique « Sport » (rubrique qui permet certainement d'attirer un jeune lectorat et, par conséquent, des revenus supplémentaires). Celles-ci ont pour vocation d'inciter l'ensemble des lectrices à les imiter et à atteindre la perfection en devenant la Bretonne idéale souhaitée par le journal.

Les activités sportives sont très présentes en Bretagne et, entre autre, grâce à des groupes dédiés à cela. En effet, au début du XX^e siècle, la rivalité entre les groupements sportifs neutres et la fédération des patronages catholiques, créée en 1898, prouve que le sport permet d'atteindre idéologiquement et politiquement la jeunesse. Il faut toutefois attendre les années 1930 pour que naisse une véritable politique publique du sport. Ainsi, le 10 mars 1937, le ministre de la Santé Publique, de l'Éducation Physique, des Loisirs et des Sports, Henri Sellier, instaure le Brevet Sportif Populaire (BSP)²⁶⁴ destiné aussi bien aux hommes qu'aux femmes. Plus d'un million d'entre eux en deviennent titulaires. Durant l'Occupation, le régime de Vichy met en place une administration en charge du sport et assiste à une hausse sans précédent des effectifs licenciés qui s'explique, notamment, par le besoin d'évasion des Français²⁶⁵. Les sports athlétiques et de force sont alors valorisés²⁶⁶. Le culturisme en est un exemple. Cette discipline exalte l'armature musculaire, conforme au stéréotype viril, synonyme de courage ainsi que de sang-froid²⁶⁷.

262 « Noblesse de lignes », *Vogue*, avril-mai 1940, p. 34-35.

263 D. VEILLON, *La mode sous l'Occupation*, op. cit., p. 209.

264 « Décret portant création d'un Brevet Sportif Populaire », *Journal Officiel de la République française*, 13 mars 1937, p. 3057.

265 Patrick CLASTRES, « L'histoire de France au miroir du sport », *La revue pour l'histoire du CNRS*, n° 26, 2010 [en ligne]. Mis en ligne le 24 février 2013, URL : <http://journals.openedition.org/histoire-cnrs/9261> (consulté le 09 avril 2018).

266 Tanguy PHILIPPE, « From prize fighting to pride fighting », dans C. Manfredi (dir.), *Bretagne-Écosse : contacts, transferts et dissonances*, Brest, Éditions du CRBC, 2017, p. 117.

267 George MOSSE, *L'image de l'homme. L'invention de la virilité moderne*, Paris, Éditions Abbeville, 1997, p. 23.

Les jeunes filles bretonnes participent activement aux activités sportives et peuvent constituer des groupes, comme en atteste cette photographie du 16 août 1941²⁶⁸.

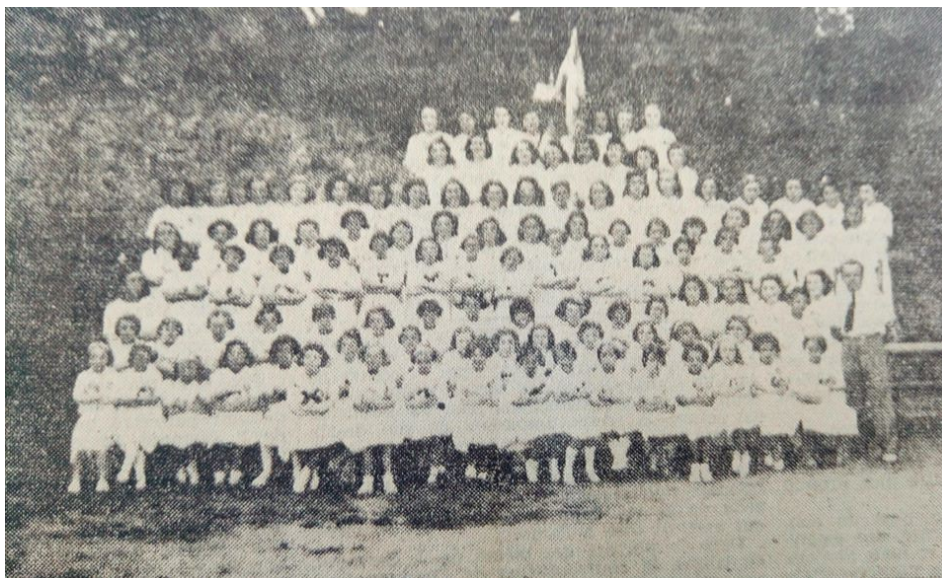


Figure 8 : Groupe de jeunes sportives bretonnes –
« Après la cession du Rayon Sportif de Guingamp », *La Bretagne*, n° 127, 16 août 1941, p. 5.

Les fillettes présentes ne semblent pas âgées de moins de six ou sept ans. Ainsi, *La Bretagne* s'inscrit dans les préceptes du temps. Maurice Donnay dans *La femme et sa mission*, explique que, jusqu'à l'âge de six ou sept ans, il est préférable de laisser l'enfant, que ce soit une fille ou un garçon, libre de ses mouvements. Le seul objectif est alors de l'inciter à pratiquer des jeux qui favorisent son fonctionnement respiratoire, articulaire et musculaire²⁶⁹. À partir de sept ans, la culture physique commence à se différencier. Différentes techniques sont employées comme celle d'Hébert, dont la méthode est décrétée comme étant nationale à partir de 1940, qui est édictée sur l'exemple du petit paysan ou du sauvage, dont la vie se passe en plein air à sauter, à courir, à grimper, à nager ou celle de Ling, plus connue sous le nom de gymnastique suédoise et davantage préconisée pour les petites filles, qui implique des mouvements simples²⁷⁰.

À l'âge adulte, la Bretonne idéale doit continuer à pratiquer une activité physique. Le quotidien breton montre de multiples illustrations de sportives pratiquant le triathlon²⁷¹ ou bien encore le basket qui peut être exercé lors de compétitions opposant, par exemple,

268 « Après la cession du Rayon Sportif de Guingamp », *La Bretagne*, n° 127, 16 août 1941, p. 5.

269 Maurice DONNAY, « Femmes d'hier, femmes d'aujourd'hui », dans M. Donnay, P. Merle, P.-H. Simon, Y. Estienne, B. Lavaud et Daniel-Rops (dir.), *La femme et sa mission*, op. cit., p. 59.

270 Philippe LIOTARD, « Être belle pour être utile. Le discours sur l'éducation physique féminine après 1918 », dans *Éducation et politiques sportives, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Éditions du CTHS, 1995, p. 105.

271 « Le triathlon féminin à Saint-Nazaire », *La Bretagne*, n° 56, 25 et 26 mai 1941, p. 5.

« L'équipe féminine de basket, récemment créée au Stade Quimpérois²⁷² » à « la section féminine de La Quimpéroise. » Ce journal ne se contente pas de donner pour exemple ces femmes car il exalte le sport féminin en mettant en avant les performances de certaines sportives à l'image de celles des « finalistes du championnat de fleuret²⁷³ » c'est-à-dire « M^{lles} Corbin, Boisson, Moinet, Bayoud, Leai et Gouny » ou bien encore à l'instar de celles de l'athlète « M^{lle} Yvonne Le Dain qui arrive première au 60 mètres et troisième au 100 mètres²⁷⁴. » *La Bretagne* va même jusqu'à célébrer « Le magnifique style de la jeune nageuse, M^{lle} Castem, championne de France des 100 m. brasse²⁷⁵. »

Ce journal use de la photographie pour inciter les femmes à pratiquer une activité physique. D'une part, il fait appel à l'archétype souhaité en publiant le cliché d'une jeune femme à l'allure sportive²⁷⁶. Ce cliché s'inscrit dans l'air du temps car il fait tout autant référence à « l'homme faustien » du philosophe allemand Oswald Spengler²⁷⁷ qu'à l'esthétique du héros nordique du raciologue allemand Hans Günther²⁷⁸ mais également à la propagande de différents pays de l'époque comme l'Allemagne ou l'URSS ainsi qu'au mouvement artistique qui apparaît après la Grande Guerre. Les artistes de ce mouvement proposaient des corps intacts aux lignes harmonieuses et étaient, de cette manière, en rupture par rapport aux corps déconstruits du cubisme ou encore du futurisme. Ce classicisme naquit à Paris puis se répandit progressivement en Italie, en Allemagne avant de gagner l'ensemble de l'Europe et notamment la Bretagne²⁷⁹. D'autre part, il mobilise la notion de contre-idéal en proposant l'instantané d'une femme tenant, dans une de ses mains, une rame. La légende dit « Si vraiment elle avait fait du sport, elle aurait une autre allure²⁸⁰... ».

272 « Échos de partout... de Quimper », *La Bretagne*, n° 168, 3 octobre 1941, p. 5.

273 « Les finalistes... », *La Bretagne*, n° 981, 30 mai 1944, p. 2.

274 « Après la victoire de M^{lle} Le Dain du Véloce Vannetais aux championnats de France », *La Bretagne*, n° 733, 2 août 1943, p. 2.

275 « Le magnifique style... », *La Bretagne*, n° 130, 20 août 1941, p. 3.

276 « Sport féminin », *La Bretagne*, n° 662, 7 mai 1943, p. 2.

277 « L'homme faustien » se caractérise par son désir d'inaccessible et notamment par sa volonté d'espace illimité ainsi que par l'invention de la conception de force.

278 Le héros nordique appartient à la race nordique considérée comme au sommet de la hiérarchie de l'ensemble des races (nordique, falique, dinarique, méditerranéenne ou occidentale, orientale ou alpine). Günther maintient que les gènes les plus sains des peuples germaniques sont l'héritage de la race nordique.

279 Ronan CALVEZ et Sébastien CARNEY, « Une esthétique nationale bretonne ? », dans N. Blanchard et M. Thomas (dir.), *Dire la Bretagne*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2016, p. 122.

280 « Chiqué ! », *La Bretagne*, n° 41, 8 mai 1941, p. 5.

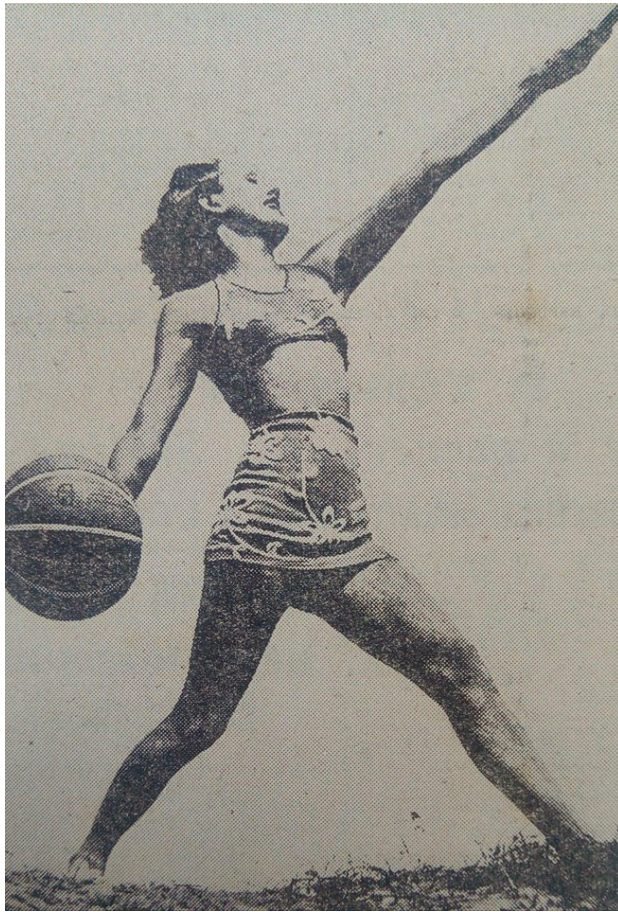


Figure 9 : Femme présentée comme étant sportive –
« Sport féminin »,
La Bretagne, n° 662, 7 mai 1943, p. 2.



Figure 10 : Femme décrite comme n'étant pas
sportive –
« Chiqué ! »,
La Bretagne, n° 41, 8 mai 1941, p. 5.

Néanmoins, ces deux photographies ont une chose en commun : elles sont prises en extérieur. Cela peut démontrer une idée sous-jacente : les femmes doivent faire du sport en plein air pour jouir du bon air mais également pour se confronter à la dureté de la vie en pleine nature. Cette suggestion peut rejoindre le naturisme prôné, entre autre, par André et Gaston Durville, fondateurs de la Société naturiste en 1927. Les frères Durville, dans *Fais ton corps*, expliquent que « Convenablement gérés par les nouvelles méthodes de développement, tous les jeunes arrivent à se ressembler ; ils sont athlétiques ; ils sont beaux²⁸¹. » Cette modélisation du corps, caractérisé par des normes de minceur ou encore de fermeté, s'applique autant aux hommes qu'aux femmes. Si ceux-ci respectent ces recommandations, le monde n'en sera que meilleur et même idyllique.

281 André et Gaston DURVILLE, *Fais ton corps*, Paris, Éditions du Naturisme, 1936, p. 33. Cité par Arnaud BAUBÉROT, *Histoire du Naturisme. Le mythe du retour à la nature*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, p. 285.

Un encart publicitaire de l'Institut de culture physique et de massage de Nantes illustre cette idée²⁸².



Figure 11 : *Homme et femme dans un monde idyllique* –

« *Institut de culture physique et de massage* », *La Bretagne*, n° 259, 20 janvier 1942, p. 4.

En prônant le modèle de la femme sportive, le quotidien n'est pas innovant. Il s'inspire en effet de l'idée d'homme nouveau véhiculée tant par des mouvements intellectuels tel que l'Ordre Nouveau que par le III^e Reich, l'URSS ou le régime de Vichy. Cet homme nouveau apparaît comme l'incarnation du passé mythique d'un âge d'or et le futur d'une société sans conflit où s'accomplirait l'homme régénéré²⁸³. Ce dernier, incarné par des hommes et des femmes ordinaires²⁸⁴, doit avoir un corps parfait, reflet de son excellence physique. Entre mai 1933 et l'automne 1938, l'Ordre Nouveau, mouvement non-conformiste de jeunes intellectuels français, s'exprime au travers de sa revue éponyme. Ces jeunes gens écrivent « Nous ne sommes ni droite ni gauche. Mais s'il faut absolument nous situer en termes parlementaires, nous dirons que nous sommes à mi-chemin entre la droite et la gauche, mais par derrière le président, tournant le dos à l'Assemblée²⁸⁵. » Cependant, ce mouvement a su trouver des points de contact à la fois dans la culture marquée à droite de la Hongrie, dernier bastion des valeurs féodales, incarnées

282 « Institut de culture physique et de massage », art. cit., p. 4.

283 L. BERTRAND-DORLÉAC, « Les vieilles images de l'homme nouveau (France 1900-1945), dans M.-A. Matard-Bonucci et P. Milza (dir.), *L'Homme nouveau dans l'Europe fasciste (1922-1945). Entre dictature et totalitarisme*, op. cit., p. 333.

284 C. DELPORTE, « L'homme nouveau dans l'image de propagande collaborationniste », dans M.-A. Matard-Bonucci et P. Milza (dir.), *L'Homme nouveau dans l'Europe fasciste (1922-1945). Entre dictature et totalitarisme*, op. cit., p. 352-353.

285 L'Ordre Nouveau, « Ni droite ni gauche », *L'Ordre Nouveau*, n° 4, octobre 1933, p. 1-6.

par des catholiques sociaux réformistes et des patriotes révisionnistes modérés, et dans la culture penchant à gauche des Pays-Bas, premier foyer des valeurs bourgeoises, incarnées par des protestants libéraux radicalisés et des anarcho-socialistes pacifistes religieux²⁸⁶. En juillet 1933, ce journal prône un homme nouveau avec les mots suivants : « Il appartiendra à la Révolution française de redresser la situation. Comme le but, ou plus exactement, le sens de toute Révolution authentique est dans la création d'un homme nouveau, la France renouvellera l'homme sans l'appauvrir²⁸⁷. » L'Ordre Nouveau se caractérise entre, d'une part, le refus doctrinal des idéologies et des réalisations allemandes et, d'autre part, une certaine fascination devant le dynamisme de ce pays et de sa jeunesse²⁸⁸. *La Bretagne* semble prendre appui sur les propos de cette revue tout simplement car Yann Fouéré en était un lecteur assidu. En effet, après son installation à la Cité Universitaire de la Fondation des États-Unis, il a emprunté chacun des numéros et les a conservés²⁸⁹. En Allemagne et en Union Soviétique, l'homme nouveau voit le jour par l'intermédiaire de la culture physique²⁹⁰. Cette volonté d'uniformité et de standardisation des corps est la manifestation, selon l'expression d'Arnaud Baubérot, de « l'ère des masses » dont les régimes totalitaires sont les témoins extrêmes²⁹¹. En France, Vichy, obsédé par l'idée d'une décadence physique de la société française, développe une véritable politique du sport²⁹² en mettant en place une doctrine nationale s'appuyant sur la loi du 20 décembre 1940²⁹³. Cette loi, également nommée Charte des Sports, met en avant la santé ou bien encore les activités préconisées. À cette loi s'ajoute les discours des hommes politiques. Jean Borotra, commissaire général à l'Éducation physique et aux Sports du 7 août 1940 au 18 avril 1942, déclare que l'objectif est de former des jeunes filles d'une beauté robuste²⁹⁴. Abel Bonnard, secrétaire d'État à l'Éducation nationale et à la Jeunesse du 18 avril 1942 au 20 août 1944, appelle la jeunesse, pendant toute la période de l'Occupation, à bannir le règne de la laideur et à faire entrer la beauté dans la vie de tout un chacun grâce à la pratique du sport. Une particularité est à souligner quant au sport des femmes. En effet, celui-ci est placé sous l'égide de Marie-Thérèse Eyquem, théoricienne du sport. Cette dernière élabore une doctrine sportive féminine autour de valeurs

286 Olivier DARD et Étienne DESCHAMPS, *Les relèves en Europe d'un après-guerre à l'autre. Racines, réseaux, projets et postérités*, Bruxelles, Presses Interuniversitaires Européennes - Peter Lang, 2005, p. 233-234.

287 A. MARC, « Ni révolte ni réforme : Révolution française ! », art. cit., p. 18-22.

288 Jean-Louis LOUBET DEL BAYLE, *Les non-conformistes des années 30. Une tentative de renouvellement de la pensée politique française*, Paris, Seuil, 1969, p. 315.

289 S. CARNEY, *Breiz Atao ! Mordrel, Delaporte, Lainé, Fouéré : une mystique nationale (1901-1948)*, op. cit., p. 249.

290 G. BENSOUSSAN, P. DIETSCHY, C. FRANÇOIS et H. STROUK (dir.), *Sport, corps et société de masse. Le projet d'un homme nouveau*, Paris, Armand Colin, 2012.

291 A. BAUBÉROT, *Histoire du Naturisme. Le mythe du retour à la nature*, op. cit., p. 286.

292 D. VEILLON, *La mode sous l'Occupation*, op. cit., p. 214.

293 « Loi du 20 décembre 1940 relative à l'organisation sportive », *Journal Officiel de l'État français*, 8 avril 1941, p. 1506-1507.

294 D. VEILLON, *La mode sous l'Occupation*, op. cit., p. 214.

propres, validées par des considérations médicales, sociales et morales, devant se garder de tout risque de masculinisation, d'excès, de compétition et d'exhibition spectaculaire. Selon elle, la femme doit pratiquer un sport équilibré véritablement féminin.

La pratique du sport doit donc rester relativement modérée aussi bien pour la Bretonne idéale que pour la Française du régime de Vichy. Un dessin publié le 18 avril 1941 reflète cette idée. En effet, une championne de natation, ayant accouché de cinq enfants, déclare au micro d'un journaliste « Je suis contente et tâcherai de faire mieux la prochaine fois²⁹⁵ ! ».



Figure 12 : Une mère sportive – « Visite à la championne de natation », *La Bretagne*, n° 27, 18 avril 1941, p. 5.

La femme reprend une expression souvent prononcée par les sportifs de haut niveau. La maternité semble alors être perçue comme un sport féminin à part entière.

Même si l'eugénisme nataliste est moins présent dans le discours de *La Bretagne* que dans celui du régime de Vichy, il existe. Le propos de la Révolution nationale est un discours médical oscillant entre nécessité de la pratique sportive pour produire des corps aptes à l'enfantement²⁹⁶ et craintes multiples liées à la pratique intensive du sport. Cette dernière est, comme le dit Muriel Salle, contraire au « devoir sacré²⁹⁷ » et « incompatible avec la constitution féminine

295 « Visite à la championne de natation », *La Bretagne*, n° 27, 18 avril 1941, p. 5.

296 Rebecca ROGERS et Françoise THÉBAUD, *La fabrique des filles. L'éducation des filles de Jules Ferry à la pilule*, Paris, Les Éditions Textuel, 2010, p. 99.

297 Muriel SALLE, « Thierry Terret et alii (dir.), *Sport et Genre*, Paris, L'Harmattan, 2005, 4 volumes. Volume 1 : Thierry Terret (dir.), « La conquête d'une citadelle masculine », 388 pages ; volume 2 : Philippe Liotard et Thierry Terret (dir.), « Excellence féminine et masculinité hégémonique », 304 pages ; volume 3 : Jean Saint-Martin et Thierry Terret (dir.), « Apprentissage du genre et institutions éducatives », 396 pages ; volume 4 : Anne Roger et Thierry Terret (dir.), « Objets, arts et médias », 274 pages. », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n° 23, 2006,

et inutile autant que nuisible à la tâche première de la vie d'une femme, la maternité ». Selon Natalia Bazoge, la femme doit simplement être « belle pour être utile²⁹⁸ » autrement dit être belle pour être mère. Le sport féminin est donc empreint d'une certaine éthique de la pondération caractérisée par la prudence, la réserve et la modération pour préserver la plénitude des capacités reproductrices²⁹⁹. L'éternel féminin est alors en passe de devenir la doctrine féminine. Cet éternel apparaît comme une conception mythique de l'ordre social se basant sur l'ordre naturel des corps. Ainsi, un corps harmonieux apparaît comme la condition nécessaire à une maternité et à un allaitement réussis³⁰⁰. Pourtant, l'expression du docteur Philippe Tissié, « les mères fortes font les peuples forts³⁰¹ », légitime la nécessité d'une remise en forme tant des jeunes filles que des femmes. Après avoir suivi jusqu'à la fin de sa croissance un entraînement régulier par la « méthode naturelle³⁰² », Hébert explique que la femme « vit alors sur son acquis et se conserve en santé, en beauté et en force jusqu'à l'âge le plus avancé. »

Nous pouvons émettre l'hypothèse que, pour *La Bretagne*, la Bretonne idéale doit avoir un corps sain pour conserver le caractère de la race bretonne³⁰³ et lui permettre « d'avoir une jolie et saine progéniture³⁰⁴. » Ainsi, le quotidien breton s'inscrit dans les idées de Kienné de Mongeot, initiateur de la gymnosophie en France, qui estime que l'individu négligeant son corps participe au déclin de la race et compromet la qualité biologique des générations futures³⁰⁵. La dénonciation des individus, et dans le cas présent des femmes, abandonnant leur corps à la décadence par une vie sédentaire et sans exercice et accélérant ainsi le processus de dégénération, est virulente. Ainsi, la Bretonne idéale doit avoir un corps musclé et fort considéré comme révélateur d'une bonne santé et d'une certaine beauté. La dimension prophylactique du sport est donc omniprésente.

p. 331-336, [en ligne]. Mis en ligne le 13 novembre 2006, URL : <http://journals.openedition.org/cli/1932> (consulté le 20 décembre 2017).

298 Natalia BAZOGE, « La gymnastique d'entretien au XX^e siècle : d'une valorisation de la masculinité hégémonique à l'expression d'un féminisme en action », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n° 23, 2006, p. 197-208, [en ligne]. Mis en ligne le 01 juin 2008, URL : <http://journals.openedition.org/cli/1900> (consulté le 20 décembre 2017).

299 F. MUEL-DREYFUS, *Vichy et l'éternel féminin*, op. cit., p. 273.

300 P. LIOTARD, « Être belle pour être utile. Le discours sur l'éducation physique féminine après 1918 », dans *Éducation et politiques sportives, XIX^e-XX^e siècles*, op. cit., p. 98.

301 Philippe TISSIÉ, *L'esprit clinique en éducation physique*, Paris, Garet et Haristoy, 1913, p. 75. Cité par N. BAZOGE, « La gymnastique d'entretien au XX^e siècle : d'une valorisation de la masculinité hégémonique à l'expression d'un féminisme en action », art. cit.

302 Georges HÉBERT, *Muscle et beauté plastique féminine*, Paris, Vuibert, 3^e édition, 1942 [1919], p. 43. Cité par P. LIOTARD, « Être belle pour être utile. Le discours sur l'éducation physique féminine après 1918 », dans *Éducation et politiques sportives, XIX^e-XX^e siècles*, op. cit., p. 103.

303 Yann FOUÉRÉ, « La mode bretonne », *La Bretagne*, n° 5, 25 mars 1941, p. 6 et Rozenn, « La mode à Plougastel », art. cit., p. 6.

304 D^r François MAZANE, « L'imagination des futures mamans », *La Bretagne*, n° 82, 25 juin 1941, p. 6.

305 A. BAUBÉROT, *Histoire du Naturisme. Le mythe du retour à la nature*, op. cit., p. 310.

3. La Bretonne idéale est entraîneur, monitrice et supportrice

La Bretagne a conscience que la sportive ne peut exister que si elle est entraînée et soutenue. Le quotidien breton s'appuie, une nouvelle fois, sur des Bretonnes qui s'investissent en tant qu'entraîneurs, monitrices ou supportrices pour encourager l'ensemble des femmes à devenir une Bretonne idéale.

Certaines femmes apparaissent comme les créatrices de groupements sportifs comme « les religieuses de Saint-Vincent de Paul³⁰⁶ » que le quotidien considère comme étant « toujours en avance dans le domaine de l'éducation moderne ». Ces femmes sont à l'origine du « Rayon Sportif Féminin de Guingamp » qui comprend une section de gymnastique de « 196 membres, recrutées dans tous les milieux ». D'autres femmes permettent le maintien de ces groupes. Le 5 avril 1941, Yann Fouéré met en avant « M^{lle} José Bizouard, Capitaine d'Entraînement de la Section féminine des Régates Rennaises³⁰⁷ ».

Le quotidien breton souligne l'investissement de certaines Bretonnes en tant que monitrices. À partir du 12 janvier 1941, le Collège national de moniteurs et d'athlètes (CNMA) forme, à Antibes, puis à Paris dès le début de l'année 1943, et dans les centres régionaux, à l'image de Rennes³⁰⁸, les moniteurs d'éducation physique et sportive et les moniteurs chefs. Pour suivre cette formation, les candidats doivent posséder un brevet élémentaire ou son équivalent et sont recrutés essentiellement sur des critères sportifs³⁰⁹. Comme l'explique *La Bretagne*, les femmes doivent se présenter à un « examen d'entrée³¹⁰ » puis suivre un « stage de huit mois ». Au cours de cette formation, elles sont sensibilisées aussi bien à la méthode d'Hébert qu'à celle de Ling mais également à la natation ou bien encore à l'anatomie³¹¹. Le quotidien breton met en exergue la participation des femmes bretonnes à ce type de formations comme en atteste une photographie présente dans l'édition des 5 et 6 octobre 1941³¹².

306 C.T., « Le Rayon Sportif Féminin de Guingamp », *La Bretagne*, n° 120, 8 août 1941, p. 5.

307 Yann FOUÉRÉ, « M^{lle} José Bizouard, Capitaine d'Entraînement de la Section féminine des Régates Rennaises », *La Bretagne*, n° 16, 5 avril 1941, p. 5.

308 « Nos jeunes filles sur le stade », *La Bretagne*, n° 170, 5 et 6 octobre 1941, p. 5.

309 Éric LEVET-LABRY, « École nationale d'éducation physique et sportive et Collège national de moniteurs et d'athlètes de 1941 à 1942 : complémentarités et concurrences », *Staps*, n° 75, 2007, p. 101-114, [en ligne]. Mis en ligne le 08 janvier 2007, URL : <https://www.cairn.info/revue-staps-2007-1-page-101.htm#re3no3> (consulté le 10 avril 2018).

310 « Voulez-vous être monitrice d'éducation physique ? », *La Bretagne*, n° 880, 27 janvier 1944, p. 2.

311 É. LEVET-LABRY, « École nationale d'éducation physique et sportive et Collège national de moniteurs et d'athlètes de 1941 à 1942 : complémentarités et concurrences », art. cit.

312 « Nos jeunes filles sur le stade », art. cit., p. 5.



Figure 13 : *Groupe de futures monitrices –*
 « Nos jeunes filles sur le stade », *La Bretagne*, n° 170, 5 et 6 octobre 1941, p. 5.

La mise en avant de ces formations s'explique par la politique du régime de Vichy. En effet, Marie-Thérèse Eyquem souhaite que les monitrices remplacent peu à peu les moniteurs car, d'après elle, il est souhaitable que les jeunes filles et les femmes aient un personnel féminin d'une moralité irréprochable et informé des particularités de l'organisme féminin³¹³. Le CNMA permet ainsi de propager la doctrine nationale mais aussi d'engager le renouveau national de la jeunesse française³¹⁴. Cependant, la théorie et la pratique semblent éloignées car il y a persistance d'une direction masculine dans la définition et l'encadrement des techniques mais également dans la gestion administrative³¹⁵ comme en attestent différents articles publiés dans *La Bretagne*³¹⁶.

La Bretonne idéale est également une supportrice c'est-à-dire qu'elle soutient les compétitrices lors de rencontres sportives. *La Bretagne* appuie cette idée sur l'attitude de jeunes filles vêtues du costume traditionnel breton. En effet, le 10 juillet 1941, le quotidien met en avant une photographie représentant ces femmes soutenant « quatre milles jeunes sportives³¹⁷ » ayant « pris part au concours du "Rayon sportif féminin" » au « Stade de la Croix-Rouge de Berny ».

313 Fatia TERFOUS, « "La sportive française" entre Révolution nationale et commandement allemand », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 36, 2012, p. 209-234, [en ligne]. Mis en ligne le 31 décembre 2014, URL : <http://journals.openedition.org/clio/10850> (consulté le 03 janvier 2018).

314 É. LEVET-LABRY, « École nationale d'éducation physique et sportive et Collège national de moniteurs et d'athlètes de 1941 à 1942 : complémentarités et concurrences », art. cit.

315 N. BAZOGE, « La gymnastique d'entretien au XX^e siècle : d'une valorisation de la masculinité hégémonique à l'expression d'un féminisme en action », art. cit.

316 « Échos de partout... de Quimper », art. cit., p. 5.

317 « Sur les gradins du stade », *La Bretagne*, n° 95, 10 juillet 1941, p. 1.

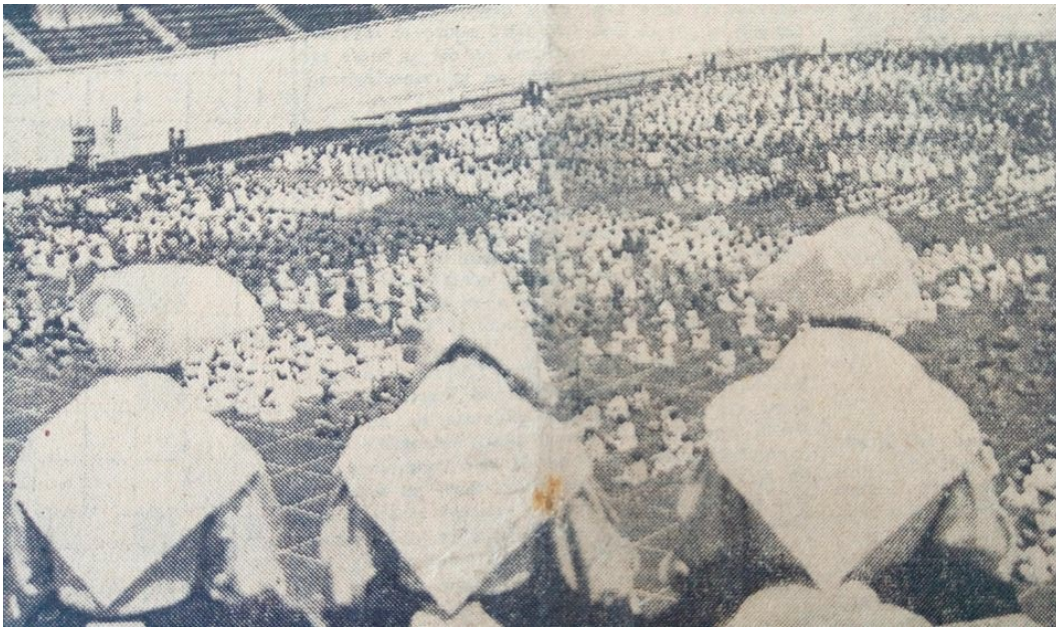


Figure 14 : *Supportrices vêtues du costume traditionnel breton –*
« Sur les gradins du stade », *La Bretagne*, n° 95, 10 juillet 1941, p. 1.

Pourtant, il existe un grand écart entre le mythe et la réalité. D'une part, le régime estime que toutes les Françaises pratiquent une activité sportive et ont un corps idéal. Mais, d'autre part, l'équipement sportif est insuffisant et la formation des cadres est moindre par rapport aux objectifs. Ceux-ci peuvent, par exemple, suivre un enseignement à l'École Régionale des Cadres de Bretagne, au cours de stages de 15 jours leur permettant de devenir aptes à encadrer les Centres de Jeunesse c'est-à-dire les Ateliers Urbains de Jeunesse et les Centres Ruraux pour les jeunes de 17 à 21 ans. Ces stages allient séances sportives, conférences ou bien encore activités manuelles³¹⁸. Ces différentes difficultés s'expliquent par l'installation de systèmes d'occupation différents sur le territoire avec, par exemple, le Commandement de Paris en zone Nord et le Commandement allemand des forces armées en zone Sud à partir de novembre 1942³¹⁹.

318 Lionel CHRISTIEN, « Ty-Armor : L'École Régionale des Cadres de Bretagne, 1940-1942. Vichy en Bretagne ? », dans Y. Tranvouez (dir.), *Scoutisme en Bretagne, scoutisme breton ? (vers 1930 – vers 1960)*, Brest, Éditions du CRBC, 1997, p. 76.

319 F. TERFOUS, « "La sportive française" entre Révolution nationale et commandement allemand », art. cit.

B. Le visage de la Bretonne idéale

Il est courant d'entendre dire que la beauté est à la femme ce que la force est à l'homme³²⁰. Ainsi, en Occident, des temps anciens jusqu'à l'ère moderne, les femmes sont soumises à des injonctions quant à l'entretien de leur peau ou bien encore quant au coiffage de leur chevelure. Ces pratiques esthétiques peuvent être douloureuses voire dommageables pour la santé. Dans l'Antiquité, l'exaltation de la peau claire est à l'honneur. Le blanchissement de l'épiderme se fait alors, parfois, à l'aide de produits nocifs tels que la céruse. Au Moyen-Âge, la glorification du front haut et bombé est omniprésente. Pour répondre à cette exigence de beauté, les femmes n'hésitent pas à s'arracher les cheveux. Dans les années 1920, la garçonne, aux cheveux courts et au maquillage soutenu, est mise en avant. Deux décennies plus tard, Vichy critique l'attitude des femmes accusées de ne pas respecter leur rôle et de vouloir singer les hommes dans tous leurs tics. Ce comportement se caractériserait, par exemple, par une chevelure raccourcie³²¹. Le régime a pour volonté de rompre avec l'artificialité d'avant-guerre imposée, selon lui, par le cinéma américain³²². Pour cela, il s'appuie aussi bien sur des visagistes et des coiffeurs que sur des journalistes de la presse féminine. Ainsi, *Votre Beauté*, publication créée en 1909 par Eugène Schueller, le fondateur de L'Oréal³²³, lance en avril 1941, d'après les mots de Francine Muel-Dreyfus, « un manifeste éthique et esthétique³²⁴ » où la femme se caractérise par sa fraîcheur et sa coquetterie naturelle. L'idéal féminin qui triomphe alors est, selon Hélène Eck, un « visage naturel et ouvert, exact reflet d'une âme droite et d'un caractère courageux³²⁵. »

La rédaction de *La Bretagne* prodigue différents conseils à la Bretonne concernant aussi bien les soins du visage que le maquillage car l'aspect extérieur apparaît comme le reflet de l'âme. L'idée est, une fois de plus, de suggérer un modèle qui a pour objectif la création d'une Bretonne idéale.

320 M. PERROT, *Les femmes ou les silences de l'histoire*, *op. cit.*, p. 377.

321 D. VEILLON, « La vie quotidienne des femmes », dans J.-P. Azéma et F. Bédarida (dir.), *Vichy et les Français*, *op. cit.*, p. 629.

322 F. MUEL-DREYFUS, *Vichy et l'éternel féminin*, *op. cit.*, p. 209.

323 Alexie GEERS, « Un magazine pour se faire belle », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 40, 2014, p. 249-269 [en ligne]. Mis en ligne le 26 novembre 2017, URL : <http://journals.openedition.org/cliio/12177> (consulté le 16 avril 2018).

324 F. MUEL-DREYFUS, *Vichy et l'éternel féminin*, *op. cit.*, p. 209.

325 H. ECK, « Les Françaises sous Vichy », dans G. Duby, M. Perrot et F. Thébaud (dir.), *Histoire des femmes en Occident. V. Le XX^e siècle*, *op. cit.*, p. 297.

1. Les soins du visage

La Bretagne conseille à ses lectrices de recourir à certaines techniques de soin et à certains produits de beauté pour tendre vers l'archétype de la Bretonne idéale. Les soins de beauté peuvent être définis comme un ensemble de techniques, souvent employées quotidiennement, visant à améliorer l'apparence selon les normes d'une culture ou d'une communauté. L'anthropologue Bruno Remaury explique que dans les sociétés occidentales, et ce depuis toujours, une distinction est faite entre l'art de la toilette et l'art du maquillage. Le premier est le reflet de la nature et incarne des valeurs positives ainsi que la vérité. Le second est un artifice représentant le déguisement, la dissimulation, le mensonge ou bien encore la luxure. En effet, il est très mal vu de corriger une esthétique voulue par Dieu. Cependant, en Occident, cette perception a évolué au fil du temps tout simplement parce que la tolérance vis-à-vis des soins de beauté s'est faite de plus en plus grande. Cet assentiment s'explique par la production à grande échelle des produits de beauté et, par conséquent, par une démocratisation des techniques liées à l'esthétique³²⁶. Ainsi, dès le début du XX^e siècle, la beauté n'apparaît plus comme un simple cadeau de la nature mais est réellement considérée comme à la portée de tous³²⁷. Helena Rubinstein, fondatrice de la société cosmétique du même nom, estime même qu'« il n'y a pas de femmes laides³²⁸ » mais qu'« il n'y a que des femmes paresseuses ». Les années 1930 voient naître de multiples innovations telles que les crèmes vitaminées pour lutter contre le teint gris, les crèmes hormonales pour lutter contre la vieillesse, les colorants synthétiques donnant naissance à plus d'une centaine de nuances de rouges à lèvres, les poudres utilisant le procédé d'électro-osmose qui permet la réduction des grains (ces derniers ne dépassent pas deux millimètres de diamètre) et l'élimination des impuretés ou les épilations entraînant la destruction des bulbes des poils avec de l'air chaud³²⁹.

La Bretagne, par l'intermédiaire de Rozenn, souligne l'importance d'une bonne hydratation et d'un maquillage léger. Elle explique ainsi qu'« Une légère couche de bonne crème, un petit massage, chaque matin, un nuage de poudre, préservera la peau des intempéries : brûlures du soleil ou hâle³³⁰. » Par ces mots, le quotidien se conforme au modèle urbain qui se caractérise par une peau moins bronzée et aux publicités nationales, à l'image de celles proposées par les marques Tokalon ou Gibbs, présentes dans ses pages sous la forme d'encarts délimités par un cadre

326 R. GHIGI, « Beauté », dans J. Rennes (dir.), *Encyclopédie critique du genre*, op. cit., p. 77-78.

327 Catherine CONCEICAO, *Le recours à la chirurgie esthétique : les femmes face aux normes de « beauté »*, Mémoire de master, Brest, Université de Bretagne Occidentale, Sociologie, 2003-2005, p. 77-78.

328 Cité par R. GHIGI, « Beauté », dans J. Rennes (dir.), *Encyclopédie critique du genre*, op. cit., p. 78.

329 Georges VIGARELLO, « La peau dans l'histoire », dans B. Andrieu, G. Boëtsch, D. Le Breton, N. Pomarède et G. Vigarello (dir.), *La Peau. Enjeu de société*, Paris, Éditions du CNRS, 2008, p. 28.

330 Rozenn, « Les paysannes et les fards », *La Bretagne*, n° 197, 6 novembre 1941, p. 6.

les « définissant visuellement comme contenu autonome³³¹ » selon les mots d'Alexie Geers. Les 11 et 12 avril 1942, la première marque explique que « Pour rendre douce, claire et veloutée la peau la plus sombre et la plus sèche³³² » et, par conséquent, « pour avoir un teint merveilleux », il faut recourir à « la Super-Crème [...] contenant du Biocel ». Le 28 avril 1943, la seconde marque prône sa poudre de beauté en supposant qu'elle agit sur l'« Éclat du visage³³³ ». Ces annonces s'appuient sur un modèle emprunté aux stars de cinéma représentant des visages en gros plan, souriants et séduisants³³⁴.



Figure 15 : Publicité Tokalon –

« Essayez cette nouvelle recette de beauté », *La Bretagne*, n° 330, 11 et 12 avril 1942, p. 8.



Figure 16 : Publicité Gibbs – « Poudre de beauté », *La Bretagne*, n° 654, 28 avril 1943, p. 4.

331 Alexie GEERS, « Publicité et contenu éditorial dans la presse féminine », *L'appareil des apparences*, n° 1, 2010, p. 1-6 [en ligne]. Mis en ligne le 03 novembre 2010, URL : <https://apparences.hypotheses.org/338> (consulté le 09 mai 2018).

332 « Essayez cette nouvelle recette de beauté », *La Bretagne*, n° 330, 11 et 12 avril 1942, p. 8.

333 « Poudre de beauté », *La Bretagne*, n° 654, 28 avril 1943, p. 4.

334 A. GEERS, *Le sourire et le tablier. La construction médiatique du féminin dans Marie-Claire de 1937 à nos jours*, op. cit., p. 275.

Dans l'article « Les paysannes et les fards³³⁵ » évoqué précédemment, la simplicité quant au maquillage semble, à première vue, être encensée par *La Bretagne*. Pourtant, elle est influencée par son temps et cela se ressent dans la rubrique consacrée à la mode. Tout au long de la publication de cette page, les modèles ont les lèvres teintes, les cils maquillés³³⁶ et les ongles peints³³⁷. Les mannequins ont également des sourcils fins comme l'ensemble des femmes présentées dans les publicités nationales à l'instar de Tokalon ou de Gibbs.



Figure 17 : Mannequin maquillé –
Rozenn, « La mode bretonne... Pour les communions »,
La Bretagne, n° 52, 21 mai 1941, p. 6.



Figure 18 : Modèle maquillé –
« La mode »,
La Bretagne, n° 624, 23 mars 1943, p. 4.

Le modèle véhiculé par *La Bretagne* diffère de l'idéal promu par Vichy. En effet, le régime dénonce l'influence du cinéma américain qui a entraîné l'adoption d'un maquillage excessif³³⁸ et qui suggère, comme René d'Argentan, participant à l'écriture de la revue mensuelle *La Légion*, favorable à la politique entreprise par le Maréchal, que les actrices sont des « figures peintes³³⁹ ». La Révolution nationale dénonce également les femmes aux visages épilés³⁴⁰.

335 Rozenn, « Les paysannes et les fards », art. cit., p. 6.

336 Rozenn, « La mode bretonne... Pour les communions », *La Bretagne*, n° 52, 21 mai 1941, p. 6.

337 J. STAVY GAUTHIER, « Les costumes de la Loire-Inférieure », *La Bretagne*, n° 112, 30 juillet 1941, p. 6.

338 D. VEILLON, « La vie quotidienne des femmes », dans J.-P. Azéma et F. Bédarida (dir.), *Vichy et les Français*, op. cit., p. 629.

339 René D'ARGENTAN, « Le respect de la femme », *La Légion*, 15 avril 1942. Cité par F. MUEL-DREYFUS, *Vichy et l'éternel féminin*, op. cit., p. 208.

340 *Id.*

Rozenn ajoute ensuite que « Ces soins de la peau ne prennent que cinq minutes, mais la paysanne qui s'y soumet prolonge sa jeunesse³⁴¹ ». Une fois de plus, le journal breton n'innove pas et s'inscrit dans la lignée des publicités des années 1940. D'une part, il se place dans le courant de la marque Tokalon. Cette dernière exalte la jeunesse et prétend, grâce à sa crème, mettre fin aux rides en permettant à des « femmes de 50 ans³⁴² » d'en « paraître 35 ». Tokalon illustre son propos par le témoignage de Georges qui déclare : « On dirait vraiment un miracle³⁴³ ». Sa compagne continue en expliquant qu'« Il y a deux mois à peine, j'avais des rides et des lignes sur le front, autour des yeux et de la bouche – de toute évidence j'accusais très nettement "un certain âge". Aujourd'hui, toutes mes amies admirent ma peau nette et lisse et mon teint clair de jeune fille. » D'autre part, *La Bretagne* s'inscrit dans le sillage de la société Gibbs. Celle-ci explique que sa crème réunit l'ensemble des qualités éparses dans les autres crèmes. Associée au savon et à la poudre de beauté, Gibbs assure que la femme s'inscrit dans un cercle vertueux³⁴⁴. Pour appuyer leurs dires, les publicitaires, c'est-à-dire les créateurs des publicités de la marque Gibbs, agrémentent leurs encarts de dessins représentant une femme entourée de papillons³⁴⁵, de libellules³⁴⁶, de feuilles³⁴⁷, de fleurs³⁴⁸ ou encore de fruits³⁴⁹. La présence de ces éléments fait référence à l'idée de printemps, d'abondance, de fertilité autrement dit ils expriment la jeunesse. En effet, la cessation de production des fleurs et donc des fruits s'échelonnent de 35 à 50 ans. Passés ces âges, l'arbre ne produit plus de fruits et la femme est considérée comme vieille³⁵⁰. La métaphore des fleurs et des fruits peut être mise en parallèle avec la ménopause, mot issu du grec et signifiant littéralement fin des règles. Cette étape marque le vieillissement de la femme et plus particulièrement l'arrêt progressif du fonctionnement des ovaires puis celui, définitif, des menstruations. Les fruits peuvent alors apparaître comme l'incarnation des ovules et les fleurs comme la représentation des nouveau-nés. Concernant l'exaltation de la jeunesse, *La Bretagne* s'accommode à l'air du temps. Elle se conforme aussi bien aux publicités de grandes marques qu'au régime de Vichy. Néanmoins, ce dernier, en plus de faire la promotion de la jeunesse, met en avant le visage vieillissant de la femme tout simplement car celui-ci apparaît comme

341 Rozenn, « Les paysannes et les fards », art. cit., p. 6.

342 « Qui veut paraître jeune », *La Bretagne*, n° 452, 2 septembre 1942, p. 4.

343 « "Mon mari ne pouvait en croire ses yeux !" Il dit que je parais 10 ans plus jeune », *La Bretagne*, n° 348, 2 et 3 mai 1942, p. 4.

344 Céline COUTEAU et Laurence COIFFARD, *Dictionnaire égoïste des cosmétiques*, Paris, Éditions Édilivre, 2016, p. 14.

345 « Légèreté. Poudre de beauté », *La Bretagne*, n° 677, 25 mai 1943, p. 4.

346 « Finesse. Poudre de beauté », *La Bretagne*, n° 708, 2 juillet 1943, p. 2.

347 « Velouté. Poudre de beauté », *La Bretagne*, n° 749, 20 août 1943, p. 2.

348 « Finesse. Poudre de beauté », art. cit., p. 2.

349 « Velouté. Poudre de beauté », art. cit., p. 2.

350 Georges VIGARELLO, « Corps âgé, corps esthétisé. Réflexions historiques », dans B. Andrieu, G. Boëtsch, D. Le Breton, N. Pomarède et G. Vigarello (dir.), *La Peau. Enjeu de société, op. cit.*, p. 118-119.

le stigmate de son accomplissement féminin à savoir être une épouse et une mère dévouée³⁵¹.

Pour Rozenn, les différents soins sont « une question d'hygiène et non de coquetterie³⁵² » que les jeunes filles et les jeunes femmes de la campagne doivent tout autant se prodiguer que les citadines³⁵³. Finalement, cet article peut être soumis à deux hypothèses. D'une part, nous pouvons suggérer qu'il a été écrit dans le but d'attirer les annonceurs. En effet, il évoque la nécessité de l'utilisation de crèmes et de poudres vendues, par exemple, par les marques Tokalon et Gibbs. L'article de Rozenn apparaît alors comme la cause de la présence de ces publicités. D'autre part, nous pouvons supposer que cet article est influencé par l'air du temps et donc par les encarts publicitaires. Il se présente alors comme la conséquence de la présence des publicités. L'antériorité de l'article « Les paysannes et les fards », par rapport aux encarts des marques Tokalon et Gibbs, pourrait nous amener à conclure que l'article de Rozenn est la cause de la présence des publicités exaltant l'usage de crème ou de poudre. Cependant, nous pouvons amener une réserve à cette conclusion dans la mesure où l'auteur de l'article a pu être influencé par les publicités présentées sur d'autres supports (comme, par exemple, les panneaux publicitaires). Il a alors pu écrire son article sous l'influence, consciente ou non, de ces autres affichages. Mais une chose est certaine : les publicités sont une source financière indispensable à la survie du quotidien breton.

2. La coiffure

La Bretagne soumet ses lectrices potentielles à un archétype féminin bien précis et notamment pour ce qui est de la coiffure. Dans la rubrique dédiée à la mode, les modèles ont toujours les cheveux mi-longs et bouclés³⁵⁴. Parfois, ceux-ci sont châains mais, le plus souvent, ils sont blonds platines ou or³⁵⁵. Ainsi, l'archétype de la Bretonne présenté dans le quotidien breton s'inscrit dans l'air du temps. En effet, dans les années 1940, la mode est à la recherche de la simplicité qui se caractérise par des cheveux « tombant sur les épaules³⁵⁶ » et ondulés (alors synonyme de naturel). La finalité du pratique se concrétise avec la réduction du temps d'entretien consacré aux coiffures et ce, grâce à l'allongement des cheveux et à la diffusion de la permanente, également nommée indéfrisable-permanente. Après l'ondulation Marcel, la permanente chaude se propage, à l'initiative de Nestlé, lorsque son temps d'exécution ne dépasse pas une heure et demie

351 F. MUEL-DREYFUS, *Vichy et l'éternel féminin*, op. cit., p. 209.

352 Rozenn, « Les paysannes et les fards », art. cit., p. 6.

353 *Id.*

354 Rozenn, « La mode bretonne... Pour les communions », art. cit., p. 6.

355 J. STANY GAUTHIER, « Les costumes de la Loire-Inférieure », art. cit., p. 6.

356 *La Coiffure de Paris*, janvier 1941, p. 6. Cité par Vincent CHENILLE, *La mode dans la coiffure des Français. « La norme et le mouvement » 1837-1987*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 151.

contre plusieurs auparavant³⁵⁷. L'indéfrisable assure une ondulation assez bon marché³⁵⁸ et durable c'est-à-dire entre trois et six mois. Au cours des années 1940, la permanente froide voit le jour en raison des restrictions en matière d'électricité³⁵⁹. Après la mode du blond platine au cours de la décennie 1927-1937, mode lancée par l'actrice américaine Jean Harlow³⁶⁰, « les tonalités sont à l'or, au roux, et à des teintes chaudes plus foncées³⁶¹ » mais les nuances sont également « acajou, acajou ardent, acajou clair, acajou vif, acajou amarante, acajou aubergine³⁶² ». Les teintures se font alors à l'eau oxygénée (pour décolorer les cheveux) ou à partir de produits chimiques³⁶³.

La coiffure semble relever d'un phénomène d'imitation entraînant un conformisme. Le quotidien breton s'inscrit encore dans le sillage des publicités nationales³⁶⁴ et va à l'encontre du régime de Vichy qui dénonce la mode des cheveux platinés³⁶⁵. Cette tendance semble être diffusée par le cinéma comme le prouve un extrait de la revue *Art et coiffure* parue en 1938. Dans ces lignes, la lectrice peut lire qu'« Il y a actuellement des jeunes femmes et des jeunes filles qui sont influencées par la vue au cinéma de belles stars d'Hollywood. Elles recherchent les mêmes coiffures qui semblent peu apprêtées³⁶⁶ ». Pourtant, les vedettes ne font pas la mode mais la représentent et, surtout, influencent la gent féminine³⁶⁷.

Dans les lignes du quotidien breton, tradition et modernité vont de paire tout simplement car il encourage les jeunes filles de la campagne à « Soigne[r] [leur] visage [...] et avec [leur] jolie coiffe, [elles paraîtront] encore plus belles³⁶⁸. » Nous comprenons ainsi que les femmes s'urbanisent (elles ont le teint moins hâlé) tout en conservant leur caractéristique de paysannes autrement dit la coiffe.

357 *Ibid.*, p. 148 et 151.

358 Paul GERBOD, *Histoire de la coiffure et des coiffeurs*, Paris, Larousse, 1995, p. 237.

359 V. CHENILLE, *La mode dans la coiffure des Français. « La norme et le mouvement » 1837-1987*, *op. cit.*, p. 150-152.

360 P. GERBOD, *Histoire de la coiffure et des coiffeurs*, *op. cit.*, p. 237.

361 *La Coiffure de Paris*, février 1940, p. 17. Cité par V. CHENILLE, *La mode dans la coiffure des Français. « La norme et le mouvement » 1837-1987*, *op. cit.*, p. 247.

362 *La Coiffure de Paris*, mai 1942, p. 2. Cité par V. CHENILLE, *La mode dans la coiffure des Français. « La norme et le mouvement » 1837-1987*, *op. cit.*, p. 248.

363 *Ibid.*, p. 248.

364 « Finesse. Poudre de beauté », art. cit., p. 2.

365 D. VEILLON, « La vie quotidienne des femmes », dans J.-P. Azéma et F. Bédarida (dir.), *Vichy et les Français*, *op. cit.*, p. 629.

366 *Art et coiffure*, janvier 1938, p. 24. Cité par V. CHENILLE, *La mode dans la coiffure des Français. « La norme et le mouvement » 1837-1987*, *op. cit.*, p. 67.

367 *Ibid.*, p. 69.

368 Rozenn, « Les paysannes et les fards », art. cit., p. 6.

C. La mode de la Bretonne idéale

En Europe, pendant très longtemps, les costumes sont marqués par une différence entre classes sociales au sens où l'entend Pierre Bourdieu³⁶⁹. Puis, lorsque l'idée de nation se profile, selon Anne-Marie Thiesse, à partir de la seconde moitié du XVIII^e et au XIX^e siècles, les variables changent et deviennent géographiques³⁷⁰. Le costume traditionnel breton, présenté comme national par *Breiz Atao* dans les années 1920, apparaît alors comme un élément emblématique et ancien (mais difficilement datable) de la Bretagne³⁷¹. Dès le 25 mars 1941 c'est-à-dire dès le cinquième numéro de *La Bretagne*, Yann Fouéré annonce que, chaque lundi, une page spéciale sera consacrée soit à la mode bretonne soit à la femme ainsi qu'à la maison. Pour la première fois le 27 octobre 1942, le journal propose de s'intéresser à un costume antérieur au XIX^e siècle et plus précisément du XIII^e siècle. Pour le quotidien, l'héritage breton, comme la province, semble très ancien. La coiffe du costume féminin régional est encore plus symbolique. À l'origine, celle-ci avait deux fonctions principales. D'une part, elle assurait la protection de la tête contre les intempéries comme le soleil, le vent ou encore la pluie. D'autre part, elle cachait les cheveux des femmes pour ne pas attirer les regards des hommes et faisait ainsi respecter l'ordre moral voulu par la religion³⁷². Le XIX^e siècle est marqué par de multiples tentatives des jeunes générations pour faire évoluer les modes vestimentaires tant au niveau des matériaux que des couleurs et des ornements. Mais l'essor industriel ou bien encore le développement des moyens de transports engendrent un réel étiolement³⁷³. Le XX^e siècle apparaît comme l'ère du déclin du costume traditionnel breton. Les photographies des années trente montrent que les hommes, le jour de leur mariage, sont habillés à la mode urbaine alors que les épouses conservent le plus souvent le vêtement traditionnel. Les apparences semblent ainsi faire de la femme la gardienne des valeurs ancestrales³⁷⁴. *La Bretagne*, avec sa rubrique « La mode bretonne³⁷⁵ » puis « La mode³⁷⁶ » incite

369 Pierre BOURDIEU, *La distinction*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1979, p. 122-126. Les classes sociales sont perçues comme la distribution des positions dans l'espace social à partir du volume de capital possédé c'est-à-dire à partir du capital économique, du capital social, du capital culturel et du capital linguistique ainsi que de la structure du capital détenu.

370 Anne-Marie THIESSE, *La création des identités nationales. Europe XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 1999, p. 191.

371 C. BERTHO, « L'invention de la Bretagne. Genèse sociale d'un stéréotype », art. cit.

372 Charles FRÉGER, *Bretannes*, Arles, Actes Sud, 2015, p. 250.

373 Jean-Pierre GONIDEC, « Les Bretons et leurs costumes aux XX^e et XXI^e siècles », dans J.-P. Lethuillier (dir.), *Les costumes régionaux entre mémoire et histoire*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, p. 105.

374 Didier GUYVARCH, « Une entre-deux. De la fin d'une guerre à l'autre », dans A. Croix et C. Douard (dir.), *Femmes de Bretagne. Images et histoire*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1998, p. 137.

375 Cette rubrique est proposée du 25 mars 1941 au 21 avril 1942.

376 Cette rubrique est publiée du 5 mai 1942 au 23 novembre 1943.

ses lectrices à porter les costumes traditionnels et propose également de nombreux modèles de costumes modernisés. Elle leur suggère de s'en inspirer pour perpétuer cette tradition vestimentaire. Ainsi, ce quotidien présente régulièrement une page consacrée à la mode pour défendre les intérêts régionalistes.

1. La Bretonne idéale doit se vêtir du costume ...

Alors que pour Valérie Guillaume et Dominique Veillon la mode est « une institution, dont la fonction idéologique et le fonctionnement sont repérables dans l'espace socio-politique³⁷⁷ », pour Yann Fouéré, elle apparaît comme « Un courant plus ou moins rapide qui entraîne les femmes – et les hommes ! – dans leur manière de s'habiller³⁷⁸ ». Pour lui, en Bretagne, cette mode se divise en deux courants. D'une part, la « "mode de la ville" » est « un torrent irrégulier et anarchique » prétendant « prendre sa source à Paris ». D'autre part, les « "modes de la campagne" » c'est-à-dire « les "costumes" » se caractérisent par leur lente évolution ainsi que par leurs différences « non pas de personne à personne mais de paroisse à paroisse. » Les campagnes apparaissent comme le lieu des traditions et de l'immuabilité tandis que les villes semblent être le terrain du changement³⁷⁹. Cela laisse donc supposer, comme l'expliquent Valérie Guillaume et Dominique Veillon, que la mode est un phénomène social à plusieurs temps et plusieurs espaces³⁸⁰. L'influence de la mode de Paris, considérée comme à l'origine du déclin des costumes régionaux³⁸¹, est indéniable aussi bien sur les Rennaises que sur les Brestoises comme l'expliquait Meavenn, de son vrai nom Francine Rosec, dans *Breiz Atao*, en juin 1929³⁸². *La Bretagne* critique fortement cette mode citadine, présentée jadis comme le mauvais genre français par les *Merc'hed Breiz*³⁸³, tout comme les jeunes filles qui se font « expédier de la Samaritaine ou du Printemps chapeaux et vêtements "à la mode de Paris"³⁸⁴ ». Le quotidien s'inscrit dans la lignée d'un article d'Olier Mordrel, co-fondateur du journal *Breiz Atao*,

377 Valérie GUILLAUME et Dominique VEILLON, *La Mode. Un demi-siècle conquérant*, Paris, Gallimard, 2007, p. 106.

378 Y. FOUÉRE, « La mode bretonne », art. cit., p. 6.

379 Jean-Pierre LETHUILLIER, « Costumes régionaux, objets d'histoire », dans J.-P. Lethuillier (dir.), *Les costumes régionaux entre mémoire et histoire*, op. cit., p. 11.

380 V. GUILLAUME et D. VEILLON, *La Mode. Un demi-siècle conquérant*, op. cit., p. 106.

381 Michel LE GUÉNIC, « Les costumes des provinces vus par le mouvement régionaliste français (1900-1940) : conservation et rénovation », dans J.-P. Lethuillier (dir.), *Les costumes régionaux entre mémoire et histoire*, op. cit., p. 119.

382 Meavenn, « La femme moderne bretonne », *Breiz Atao*, n° 55, 30 juin 1929, p. 2.

383 CRBC, DGL3 I16, tracts mouvement breton, 1919-1993, « tract *Merc'hed Breiz* ».

384 J.-M. SIMON, « Le costume breton en péril », *La Bretagne*, n° 692, 12, 13 et 14 juin 1943, p. 3.

du Parti autonomiste breton ainsi que du Parti national breton (PNB), publié en 1935 dans *Stur*³⁸⁵, qui se présente comme l'organe de la « Révolution conservatrice » bretonne³⁸⁶. Ce dernier écrit que les Bretonnes ne peuvent pas suivre la mode parisienne car elles n'en ont ni les capacités matérielles (tant du point de vue pécunier que du point de vue de la distance avec la capitale) ni le physique (leurs corps charnus et charpentés sont en opposition aux « planches-à-repasser³⁸⁷ » de Paris). Pour le quotidien breton, la multiplication de la publicité parisienne³⁸⁸ provoque une normalisation des vêtements mais surtout des femmes³⁸⁹. Le journal exalte les modes rurales qui se séparent « complètement de celle de la capitale française³⁹⁰ » et, par conséquent, fait l'éloge des femmes incarnant la Bretonne idéale autrement dit celles qui « sont trop belles ainsi, pour se confondre dans le monotone troupeau aux coiffures standardisées³⁹¹. » Dans de multiples articles, *La Bretagne* célèbre le costume en le caractérisant par les mots suivants : « pure élégance³⁹² », « richesse mesurée », « grâce », « fraîcheur », « beauté » ou bien encore « simplicité³⁹³ ». Elle le met également en exergue en évoquant son authenticité. En effet, le journal prétend qu'il aurait survécu par ses seuls mérites tout simplement parce qu'en Bretagne il n'y a pas de mannequins « aux gestes étudiés³⁹⁴ » et « aux poses alanguies » ou de publicité mais seulement la rue qui remplace la scène, les pardons qui se substituent aux grandes soirées mondaines et la lumière du soleil qui supprime les projecteurs. Ainsi, il semble que « l'enfant candide [soit] devenue la femme moderne ». *La Bretagne* et la Révolution nationale apparaissent ainsi en adéquation avec l'idée de conservation du costume³⁹⁵.

Le quotidien breton met en avant les femmes portant le costume et incarnant, de ce fait, la Bretonne idéale mais il souligne également qu'elles doivent jouer un rôle dans la perpétuation du port de ce vêtement. Leurs enfants doivent ainsi, dès la naissance, s'en vêtir et faire en sorte que l'école ne le tue pas³⁹⁶. Le lecteur comprend, avec ces derniers mots, que le costume est en péril pour diverses raisons. Yann Fouéré, dans un article du 25 mars 1941³⁹⁷ énumère les causes

385 Olier MORDREL, « La Mode. Lettre à une jeune fille », *Stur*, n° 3-4, janvier-avril 1935, p. 97-100.

386 R. CALVEZ et S. CARNEY, « Une esthétique nationale bretonne ? », dans N. Blanchard et M. Thomas (dir.), *Dire la Bretagne, op. cit.*, p. 122.

387 O. MORDREL, « La Mode. Lettre à une jeune fille », art. cit.

388 Yann MARVAIL, « Le costume de Pont-Aven », *La Bretagne*, n° 40, 7 mai 1941, p. 6.

389 André ROUAULT, « Costumes bretons I », *La Bretagne*, n° 354, 9 et 10 mai 1942, p. 1-2.

390 Rozenn, « À celles qui ont abandonné le costume », art. cit., p. 6.

391 Rozenn, « L'évolution du costume bigouden », *La Bretagne*, n° 206, 16 et 17 novembre 1941, p. 6.

392 « Pont-Aven, chef de file de la mode », *La Bretagne*, n° 64, 4 juin 1941, p. 6.

393 Rozenn, « À celles qui ont abandonné le costume », art. cit., p. 6.

394 « Pont-Aven, chef de file de la mode », art. cit., p. 6.

395 Christian FAURE, « Le costume folklorique : décor de la Révolution nationale (1940-1944) », dans *Acte du 112^e Congrès national des sociétés savantes. Textile : production et mode*, Lyon, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1987, p. 427.

396 Rozenn AR BREZON, « Vie matérielle d'une famille bretonne à la campagne », *La Bretagne*, n° 154, 17 septembre 1941, p. 6.

397 Y. FOUÉRE, « La mode bretonne », art. cit., p. 6.

de ce déclin. La première d'entre elles en est le coût trop important. Il préconise les économies en disant, par exemple, « Nos grand'mères se contentaient fort bien de coiffes de toile, de bazin et même [...], de drap tissé de fine laine blanche³⁹⁸ » ou « Il est encore possible de confectionner des coiffes faciles à laver et à repasser, avec des cotonnades peu coûteuses ». Déjà en 1929, un lecteur de *Breiz Atao* expliquait que le costume breton se perdait car il était abandonné par les jeunes filles bretonnes. Celles-ci expliquaient avec « raison malheureusement, que, pour être élégante en costume breton, il faut être riche, et c'est peut-être leur meilleure raison pour le quitter³⁹⁹. » La deuxième raison est la difficulté de repassage des coiffes. Fouéré suggère alors d'apprendre aux jeunes filles cette compétence. Le troisième aspect n'est autre que la crainte des moqueries. La quatrième explication est le manque d'évolution ou la mauvaise évolution du costume. Yann Fouéré écrit qu'« Une personne qui s'intéresse, également, à cette sérieuse question du costume breton, remarquait judicieusement que "le costume de la femme se maintient mieux dans les régions (Cornouaille surtout) où il s'est adapté aux tissus : velours de soie, crêpe de chine, satin, velours ciselé, crêpe georgette, dans toute la gamme des coloris"⁴⁰⁰ ». Le cinquième argument est la profusion de journaux de modes parisiens ainsi que le manque de publications bretonnes. Le rédacteur en chef écrit alors :

« Voici ce qu'une Bretonne nous écrivait récemment sur le sujet. Nous n'avons rien à y ajouter, c'est l'évidence même :

"Comment lutter contre ce flot, sans cesse grandissant, de magazines, revues, pages diverses illustrant la mode universelle, la mode de "tout le monde", mode créée par les grandes villes, pour les grandes villes ; mode qui a son charme, son côté attrayant, il serait vain de le nier. Mais, n'est-ce pas une profonde erreur que de vouloir la faire pénétrer à outrance dans nos campagnes, où l'esprit avec lequel on la recueille, puis on essaie de l'assimiler, est si différent de celui qui l'a conçue ? Et comme cela donne de piteux résultats !...

"Or, en regard de cette diffusion forcée, n'est-il pas anormal, pour ne pas dire injuste, que nos vêtements bretons, dont le monde entier s'accorde pourtant à reconnaître l'originale beauté, n'aient pas eu, jusqu'à ces derniers temps, le soutien du moindre catalogue, du moindre quart de page d'illustrations dans toute la Bretagne.

"Comment s'étonner de leur défaveur croissante, alors qu'à notre époque rien ne subsiste que par la publicité ?" »

398 *Id.*

399 D. PARIZ, « Question du mois : le costume breton », *Breiz Atao*, n° 74, 10 novembre 1929, p. 2-3.

400 Y. FOUÉRÉ, « La mode bretonne », art. cit., p. 6.

La Bretagne désire ainsi enrayer la disparition du costume dont « seule l'élégance peut décider la jeune fille et la femme⁴⁰¹ » à le reprendre. Pour ce faire, la rubrique dédiée à la mode estime qu'il « ne s'agit pas, bien entendu, de sortir des armoires ou des musées les vieux costumes vénérables, mais surannés, et de se livrer à un déguisement collectif, sans attrait et sans lendemain⁴⁰² » et propose « des modèles qui n'ont rien à voir avec les modes dites "de Paris"⁴⁰³ ». Ces toilettes sont « uniquement créée[s] pour celles d'entre nous qui n'ont jamais porté le costume ou qui l'ont abandonné⁴⁰⁴. »

2. ... ou tout au moins en le modernisant ...

La Bretagne accorde beaucoup d'importance au fait de lancer une mode. Comme elle a conscience que celle-ci se transmet par l'image⁴⁰⁵, elle prend soin d'illustrer chacune de ses propositions. Elle ne souhaite pas que cette mode soit uniforme mais que, au contraire, elle maintienne une diversité dans la mode de ville et plus spécifiquement dans la mode bretonne. Ainsi, le quotidien breton estime, que le vêtement traditionnel breton ne peut survivre que « s'il évolue, se transforme, se modernise⁴⁰⁶ » tout en respectant le « caractère de la race⁴⁰⁷ » c'est-à-dire en conservant les particularités des « défunts costumes⁴⁰⁸ ». Il se place ainsi dans le sillage de *Breiz Atao*⁴⁰⁹ et des *Seiz Breur*. Ce mouvement artistique, créé à l'initiative de Jeanne Malivel en 1923 et incarné, entre autre, par Xavier de Langlais, un ami de Yann Fouéré, ambitionne d'actualiser le costume breton. En 1924, Jeanne Malivel présente la maquette du journal *Ar Mod* au directeur de la revue *Le Jardin des Modes*. Celui-ci lui confie alors la rédaction d'une rubrique proposant des modèles de broderies inspirés du répertoire breton⁴¹⁰. La « propagande⁴¹¹ », comme l'appelle Rozenn, du quotidien s'appuie ainsi sur divers éléments. D'une part, il s'inspire de l'art rustique ancien et plus particulièrement de l'art populaire celtique et de l'art populaire breton

401 Y. MARVAÏL, « Le costume de Pont-Aven », art. cit., p. 6.

402 André ROUAULT, « Costumes bretons II », *La Bretagne*, n° 355, 11 mai 1942, p. 1-2.

403 M. DROÛART, « La broderie bretonne. Comment l'exécuter », *La Bretagne*, n° 64, 4 juin 1941, p. 6.

404 Rozenn, « La mode à Plougastel », art. cit., p. 6.

405 Dominique WAQUET et Marion LAPORTE, *La mode*, Paris, Presses Universitaires de France, 3^e édition, 2010 [1999], p. 11.

406 A. ROUAULT, « Costumes bretons II », art. cit., p. 1-2.

407 Rozenn, « La mode à Plougastel », art. cit., p. 6.

408 Rozenn, « Les costumes disparus. Saint-Brieuc », *La Bretagne*, n° 148, 10 septembre 1941, p. 6.

409 M. PARIZ, « Question du mois : le costume breton », *Breiz Atao*, n° 74, 10 novembre 1929, p. 2-3 et A.J. (KERNÉ), « Question du mois : le costume breton », *Breiz Atao*, n° 74, 10 novembre 1929, p. 2-3.

410 Denise DELOUCHE, « Jeanne Malivel, le phare du renouveau breton », dans D. Le Couédic et J.-Y. Veillard (dir.), *Ar Seiz Breur, 1923-1947 : la création bretonne entre tradition et modernité*, Quimper, Éditions Palantines, 2^e édition, 2007 [2000], p. 44.

411 Rozenn, « La mode bretonne », *La Bretagne*, n° 332, 14 avril 1942, p. 2.

marqués aussi bien par les cercles et les demis-cercles que par les courbes ou bien encore les entrelacs. Ces derniers, relevés dans l'ameublement ou dans l'architecture, sont interprétés pour la broderie⁴¹².



Figure 19 : Exemples de motifs relevés dans l'ameublement ou dans l'architecture et à interpréter pour la broderie –
« La mode bretonne », *La Bretagne*, n° 302, 11 mars 1942, p. 2.

D'autre part, il s'imprègne des costumes du passé pour créer de nouvelles toilettes féminines. Cette influence vient aussi bien de tenues féminines quotidiennes⁴¹³ que de toilettes de mariées⁴¹⁴, de costumes de fillettes⁴¹⁵ ou même de vêtements masculins⁴¹⁶.

412 Yann FOUÉRE, « La mode bretonne », *La Bretagne*, n° 19, 9 avril 1941, p. 6 et « La mode bretonne », *La Bretagne*, n° 302, 11 mars 1942, p. 2.

413 « Comment moderniser un très ancien costume », *La Bretagne*, n° 244, 1^{er} et 2 janvier 1942, p. 4.

414 Rozenn, « La mode », *La Bretagne*, n° 386, 16 juin 1942, p. 2.

415 « La mode », *La Bretagne*, n° 505, 3 novembre 1942, p. 2.

416 « La mode », *La Bretagne*, n° 812, 4 novembre 1943, p. 4.



Figure 20 : Tenue féminine d'antan (à gauche) inspirant un nouvel ensemble (à droite) –
 « Comment moderniser un très ancien costume », La Bretagne, n° 244, 1^{er} et 2 janvier 1942, p. 4.



Figure 21 : Modèle inspiré d'une toilette de mariée d'autrefois –
 Rozenn, « La mode », La Bretagne, n° 386, 16 juin 1942, p. 2.



Figure 22 : Ensembles créés sur le modèle de costumes de fillettes d'antan –
 « La mode », La Bretagne, n° 505, 3 novembre 1942, p. 2.



Figure 23 : Tenue imaginée à partir d'un vêtement masculin d'autrefois –
 « La mode », La Bretagne, n° 812, 4 novembre 1943, p. 4.

Ces toilettes, toujours constituées de jupes ou de robes, abondent dans le sens de Vichy qui condamne le port du pantalon par les femmes⁴¹⁷. Mais alors que la Révolution nationale s'oppose à ce dernier par peur qu'il soit le vecteur de l'émancipation féminine puis de l'égalisation des sexes⁴¹⁸, *La Bretagne* s'inscrit davantage dans la défense de l'esthétique du régime de Vichy sans pour autant défendre ses causes plus profondes. Rozenn rappelle aux lectrices potentielles qu'elles doivent laisser la couleur noire aux femmes d'un certain âge et revenir aux couleurs vives⁴¹⁹. Ces mots se placent dans la continuité des propos d'Edmund Burke qui estimait, dès le XVIII^e siècle, que les beaux corps doivent se parer de certaines couleurs et en éviter d'autres. Il écrivait ainsi que « les couleurs des beaux corps ne doivent pas être sombres et terreuses, mais nettes et pures⁴²⁰. » Le quotidien prône aussi, dans l'ensemble de ses articles sur la mode, les couleurs pastels comme le « bleu-vert très pâle⁴²¹ » ou, lorsqu'il suggère des couleurs vives, celles-ci sont toujours diverses comme en atteste cet exemple : « « Robe de soie ivoire, broderies vert, jaune et orangé ». Burke suggérait alors que les couleurs « ne doivent pas être du genre fort⁴²² ». Celles « qui semblent convenir le mieux à la beauté sont les plus douces : vert léger, bleu tendre, blanc rompu, rouge rosé, violet. » Mais, « si les couleurs sont vives et tranchantes, elles doivent toujours se diversifier, de sorte que l'objet ne soit jamais d'une seule et forte couleur, et elles doivent être en si grand nombre, à l'instar des fleurs bigarrées, que chacune d'elle perde beaucoup de sa force et de son éclat. » Rozenn explique également aux lectrices qu'« elles ont assez de goût pour constater que des robes arrivant aux genoux, sinon au-dessus, sont légèrement ridicules⁴²³. » De ce fait, « La mode bretonne décide qu'elles seront un peu plus longues [...] : dix centimètres, tout au plus. » La mode ainsi personnifiée apparaît comme autonome. Le journal s'attarde peu sur les chaussures mais en propose aussi bien à talons bas qu'à talons surélevés. Il paraît ainsi plus tolérant que le III^e Reich qui exalte la femme chaussée de souliers plats.

Cependant, *La Bretagne* oublie que « La mode est par essence, changeante⁴²⁴ ». Creston, artiste et cofondateur du mouvement *Seiz Breur*, confirme cette allégation en ne cessant d'affirmer, par le texte et par le schéma, que l'évolution du costume est permanente⁴²⁵. Mais le quotidien omet

417 D. VEILLON, « Les Français dans la France de Vichy », dans J.-P. Azéma et F. Bédarida (dir.), *Vichy et les Français*, op. cit., p. 629.

418 D. VEILLON, *La mode sous l'Occupation*, op. cit., p. 208.

419 Rozenn, « La mode à Quimper », *La Bretagne*, n° 124, 13 août 1941, p. 6.

420 Edmund BURKE, *Recherche philosophique sur l'origine de nos idées du sublime et du beau*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 4^e édition, 2009 [1757], p. 203-204.

421 « Voici les beaux jours », *La Bretagne*, n° 368 (imprimé par erreur 268), 26 mai 1942, p. 2.

422 E. BURKE, *Recherche philosophique sur l'origine de nos idées du sublime et du beau*, op. cit., p. 204.

423 Rozenn, « À celles qui ont abandonné le costume », art. cit., p. 6.

424 Citation de Jean Charles-Brun. Cité par J.-P. LETHUILLIER, « Costumes régionaux, objets d'histoire », dans J.-P. Lethuillier (dir.), *Les costumes régionaux entre mémoire et histoire*, op. cit., p. 8.

425 *Id.*

également de préciser que les costumes subissent des influences extérieures comme celles des modes parisiennes et qu'ils ne s'imposent pas en dehors de leurs sphères originelles⁴²⁶. L'élément majeur qui indique cela est le changement de nom de la rubrique. De « La mode bretonne » utilisée dès mars 1941, le quotidien passe à « La mode » à partir du 5 mai 1942. Ce changement peut être interprété de deux manières différentes. La première explication serait de dire que *La Bretagne* estime, dès lors, que la mode imaginée et présentée dans ses pages doit être la seule et l'unique. La seconde hypothèse, peut-être plus plausible au regard de l'ensemble des articles et publicités du journal, serait d'expliquer cette modification par l'influence grandissante de la mode parisienne. Le 9 juin 1942 et le 21 septembre 1943, des articles de la rubrique sont indiscutablement influencés par Paris. En effet, pour la première fois, Cézaïck, dessinatrice des modèles, esquisse une femme avec un chapeau⁴²⁷ et des lunettes de soleil⁴²⁸.

3. ... en s'accommodant des conditions liées à l'Occupation

La Bretonne idéale doit s'accommoder des circonstances de guerre. En effet, le manque de matières premières est prégnant. Cette insuffisance est due au rationnement mais également aux prélèvements allemands.

Le premier se manifeste par la mise en place des bons de chaussures en vertu de la loi du 3 janvier 1941⁴²⁹ ou bien encore par l'instauration des cartes de vêtement en juillet 1941 conformément à la loi du 11 février 1941⁴³⁰. Cette situation engendre de nombreuses plaintes de la part de la population. En août 1941, les rapports des renseignements généraux rapportent qu'à Rennes 9 000 coupons d'achat sont distribués, le tout pour un département qui compte près de 600 000 habitants⁴³¹. Ces deux lois s'accompagnent de la création d'un Comité général de l'industrie textile en octobre 1940⁴³², placé sous l'égide de Robert Carmichaël, composé de dix branches (coton, laine, soie, fibres artificielles, lin et chanvre, jute, chiffons, teinture, bonneterie et vêtements). La branche vêtements est subdivisée en sept groupes distincts : couture,

426 *Ibid.*, p. 23.

427 « Pour le jardin », *La Bretagne*, n° 380, 9 juin 1942, p. 2.

428 « La mode », *La Bretagne*, n° 775, 21 septembre 1943, p. 4.

429 « Loi du 3 janvier 1941 relative au ravitaillement de la population en chaussures », *Journal Officiel de l'État français*, 5 janvier 1941, p. 74.

430 « Loi du 11 février 1941 portant réglementation provisoire de la vente des vêtements et articles textiles », *Journal Officiel de l'État français*, 13 février 1941, p. 714-715.

431 D. VEILLON, *La mode sous l'Occupation*, op. cit., p. 84.

432 « Décret du 26 octobre 1940 concernant le Comité général d'organisation de l'industrie textile », *Journal Officiel de l'État français*, 30 octobre 1940, p. 5474-5475.

parure, mode, vêtements sur mesure, dentelle, tulle et broderies ; confection masculine ; confection féminine ; chemiserie, lingerie ; fourrures, pelleteries ; industries annexes (chapeaux, cravates, foulards) ; négoce de tissu⁴³³. Il existe également une section textile de l'Office central de répartition des produits industriels, créée le 24 septembre 1940, qui répartit toutes les substances ainsi qu'un Comité général d'organisation de l'industrie du cuir comportant une section chaussure.

Les seconds se présentent sous trois formes différentes : les réquisitions au titre des conventions d'armistice, les achats destinés à l'Allemagne perpétrés depuis la France⁴³⁴ et l'entretien des membres de l'armée allemande en territoire occupé. À ces difficultés s'ajoutent d'autres raisons qui vont accentuer cette pénurie c'est-à-dire le développement du marché noir, la diminution et même, parfois, l'arrêt des importations de laine d'Autriche mais également de coton des États-Unis, l'insuffisance des moyens de transports ainsi que le manque de main-d'œuvre en raison du nombre élevé de prisonniers de guerre⁴³⁵. Ainsi, tout au long de la publication du journal, Marie Droüart ou bien encore Yann Fouéré soulignent le manque et même, parfois, l'absence de certains matériaux comme la soie, le coton⁴³⁶, le velours, le fil⁴³⁷ et la toile fine⁴³⁸. L'amidon, pour le repassage, se fait également rare comme l'atteste un article du 22 décembre 1942⁴³⁹ ou un article des 12, 13 et 14 juin 1943⁴⁴⁰.

Pour tenter d'endiguer ces problèmes, le journal suggère différentes solutions. Ainsi, pour renouveler la garde-robe de la Bretonne idéale à moindre frais, *La Bretagne* s'engage à signaler les moyens qui le permettent⁴⁴¹. Pour cela, elle suggère de recourir à la confection maison qui peut voir le jour, par exemple, grâce aux patrons envoyés par Cézaïck. Ces toilettes peuvent être exécutées grâce aux textiles de remplacement dont la production passe de 33 000 tonnes en 1938 à 59 000 tonnes en 1943. Ces succédanés sont fabriqués à partir de genêts sauvages pour créer du lin, à partir de fibranne pour se substituer au coton ou à partir de cheveux⁴⁴². Pourtant, les nouveaux tissus, tant vantés par la propagande, ne protègent pas du froid, rétrécissent au lavage et fondent lorsqu'ils sont repassés⁴⁴³. Le quotidien breton suggère également de créer des toilettes

433D. VEILLON, *La mode sous l'Occupation*, op. cit., p. 73-74.

434 Concernant l'industrie textile près de 200 établissements défient l'autorité du régime de Vichy en passant commande directement auprès des négociants.

435 Dominique VEILLON, « La mode et les restrictions : 1940-1944 », dans *Acte du 112^e Congrès national des sociétés savantes. Textile : production et mode*, op. cit., p. 439-440.

436 M. DROÛART, « La broderie bretonne. Comment l'exécuter », art. cit., p. 6.

437 Yann FOUÉRE, « Velours, dentelles et costumes », *La Bretagne*, n° 547, 22 décembre 1942, p. 1-2.

438 J.-M. SIMON, « Le costume breton en péril », art. cit., p. 3.

439 Y. FOUÉRE, « Velours, dentelles et costumes », art. cit., p. 1-2.

440 J.-M. SIMON, « Le costume breton en péril », art. cit., p. 3.

441 « Pont-Aven, chef de file de la mode », art. cit., p. 6.

442 D. VEILLON, « La mode et les restrictions : 1940-1944 », dans *Acte du 112^e Congrès national des sociétés savantes. Textile : production et mode*, op. cit., p. 441.

443 Lou TAYLOR, « Les marguerites, les lapins et les moulins à vent : la création de textiles "haute nouveauté" lyonnais pendant l'Occupation et les expressions du symbolisme vichyste de 1940 à 1944 », dans J.-P. Lethuillier (dir.),

avec des techniques de substitution. Marie Drouart propose ainsi de remplacer la soie et le coton par des « perles et paillettes et, à défaut, encore, la peinture sur crêpes et soieries, et les broderies en raphia teint aux couleurs voulues et finement séparées pour les draps et lainages⁴⁴⁴ ». Néanmoins, si des nouvelles tenues ne sont pas envisageables, le quotidien breton prône la réutilisation et donne des astuces « Pour rafraîchir une petite blouse de l'année précédente⁴⁴⁵ » grâce à de « jolis cols d'Irlande bretonne⁴⁴⁶ » ou à des « ceintures⁴⁴⁷ ». Les ersatz, l'inventivité et la récupération sont donc à l'honneur.

Tout au long de la publication de cette rubrique, le quotidien répond à la définition de Dominique Waquet et Marion Laporte⁴⁴⁸. Elles expliquent que la mode est un processus divisé en différentes étapes. *La Bretagne*, en imaginant des toilettes à partir de costumes, propose une idée qui se veut novatrice (première phase du déroulement). Elle tente ensuite de la faire adopter par un petit groupe qui impulse un transfert en cercles concentriques (deuxième et troisième étapes). Ce petit groupe est incarné par les lectrices potentielles du quotidien et les cercles concentriques sont symbolisés par leur entourage. La quatrième étape consiste en la diffusion et en la transformation de la mode alors que la cinquième phase induit une généralisation. Le quotidien breton ne semble pas avoir atteint ces deux derniers degrés.

Finalement, comme l'explique Francine Muel-Dreyfus, pour la Révolution nationale « honneur et déshonneur féminins sont essentiellement du côté du corps⁴⁴⁹. » Ainsi, une petite fille ne doit pas être « une poupée exigeante et futile » puis une femme « coquette » et « égoïste » mais seulement une personne à qui l'on apprend à devenir une future mère. Ainsi, la Bretonne idéale imaginée par le quotidien breton ressemble fortement à l'archétype de la Française. En effet, *La Bretagne*, le régime de Vichy ou bien encore le III^e Reich estiment que le corps féminin doit être harmonieux, équilibré et proportionné. Cette définition du corps parfait ressemble fort à l'idéal de la statuaire antique. Hébert dit alors qu'il existe « un point sur lequel tout le monde est d'accord : c'est la suprême beauté des statues antiques de femmes grecques ou romaines⁴⁵⁰. » Cet archétype de santé et de force atteint, il semblerait que le monde devienne idyllique. Cependant, le journal semble également influencé par les publicités. La Bretonne imaginée est exposée aux visages

Les costumes régionaux entre mémoire et histoire, op. cit., p. 382.

444 M. DROUART, « La broderie bretonne. Comment l'exécuter », art. cit., p. 6.

445 « Pour exécuter nos broderies », *La Bretagne*, n° 76, 18 juin 1941, p. 6.

446 « Au pays vannetais », *La Bretagne*, n° 374, 2 juin 1942, p. 2.

447 « Collerettes et colifichets », *La Bretagne*, n° 416, 21 juillet 1942, p. 2.

448 D. WAQUET et M. LAPORTE, *La mode, op. cit.*, p. 9-10.

449 F. MUEL-DREYFUS, *Vichy et l'éternel féminin, op. cit.*, p. 208.

450 Georges HÉBERT, *Muscle et beauté plastique féminine, op. cit.*, p. 43. Cité par P. LIOTARD, « Être belle pour être utile. Le discours sur l'éducation physique féminine après 1918 », dans *Éducation et politiques sportives, XIX^e-XX^e siècles, op. cit.*, p. 106.

maquillés et aux cheveux blonds. Alors qu'elle pense personnaliser son corps en l'hydratant ou bien en le maquillant, elle l'adapte à des canons socialement définis c'est-à-dire qu'elle est confrontée, comme le dit Rossella Ghigi, à la perspective de la « fausse conscience⁴⁵¹ ». *La Bretagne*, en créant sa propre mode, oscille entre discours du maréchal Pétain prônant les particularismes, vêtements imaginés par les Parisiennes et défense du costume breton d'antan. Le principal objectif est alors de sauvegarder celui-ci en le modernisant. Il se présente sous la forme de traditions respectées (avec les motifs ou bien les couleurs) et d'innovations (pour ce qui est de la forme ou de la longueur de la jupe et de la robe). L'intérêt est ainsi de maintenir une diversité dans la mode bretonne tout en luttant contre l'uniformité de la mode dite parisienne. Cependant, au fil des mois, l'influence de la mode citadine est de plus en plus importante. Ainsi, le physique de la Bretonne idéale se partage entre tradition et modernité.

451 R. GHIGI, « Beauté », dans J. Rennes (dir.), *Encyclopédie critique du genre*, op. cit., p. 81.

Chapitre III

La Bretonne idéale, entre sphère privée et sphère publique

Pour *La Bretagne*, lorsque la Bretonne atteint cet idéal relatif à son âme et à son physique, il semblerait qu'elle puisse devenir une femme épanouie aussi bien dans la sphère privée que dans la sphère publique. Dans ce troisième et dernier chapitre, nous nous attarderons sur trois points. Premièrement, sur les vertus de l'épouse bretonne idéale c'est-à-dire sa fidélité et son respect de l'engagement ainsi que sur les caractéristiques de l'archétype de la mère comme, par exemple, sa capacité à éduquer ses enfants. Deuxièmement, sur les qualités d'une bonne gestionnaire de foyer marquées par l'ameublement, l'entretien et la cuisine. Troisièmement, sur l'importance de la participation de la Bretonne idéale dans la sphère publique en tant qu'électrices ou conseillères municipales dans la limite, néanmoins, du respect des prérogatives accordées par l'État français.

A. La Bretonne idéale est une épouse et une mère

Pour *La Bretagne*, « Dénatalité n'est pas breton⁴⁵². » Ainsi, en 1938, la région comptait 3 056 135 habitants dont environ 938 000 en milieu urbain et près de 2 118 000 en milieu rural. La même année, 732 divorces pour 20 329 mariages étaient prononcés alors que 51 517 décès pour 52 562 naissances étaient constatés. En Bretagne, l'excédent de population était ainsi de 1 045 alors que, au niveau national, l'examen des statistiques révélait un déficit de 42 055⁴⁵³. Pourtant, et malgré ces chiffres, le quotidien déclare que cet excédent aurait pu être plus conséquent « si l'on voulait veiller à la santé bretonne⁴⁵⁴. » Pour ce journal, cette santé doit être incarnée par la Bretonne idéale et plus précisément par sa volonté d'honorer, comme le dit Francine Muel-Dreyfus, sa fonction conjugale et son métier de mère⁴⁵⁵. En effet, le célibat, lorsqu'il n'est pas proscrit, n'est que difficilement toléré notamment dans les sociétés dites traditionnelles⁴⁵⁶. À Vichy, l'épouse

452 « Dénatalité n'est pas breton », *La Bretagne*, n° 242, 30 décembre 1941, p. 1.

453 Georges MAUCO, « La situation démographique de la France de 1939 à 1945 », *Annales de géographie*, t. 54, 1945, p. 117.

454 M. D'ARUNDEL DE BÉDÉE, « Études statistiques sur la Bretagne », *La Bretagne*, n° 915, 8 mars 1944, p. 1.

455 F. MUEL-DREYFUS, *Vichy et l'éternel féminin*, *op. cit.*, p. 12.

456 Fernanda ARTIGAS BURR et Manuela SALCEDO ROBLEDOS, « Conjugalité », dans J. Rennes (dir.), *Encyclopédie critique du genre*, *op. cit.*, p. 118.

se présente, selon Maurice Donnay, comme « l'interlocutrice avisée de son mari⁴⁵⁷ » et comme « sa confidente et sa conseillère dans les affaires matérielles ». Elle peut alors « partager ses joies intellectuelles, voire stimuler et orienter la vie de son esprit ». La mère « ne peut retirer d'une culture solide qu'un prestige plus grand auprès de ses enfants, une connaissance plus subtile de leurs cœurs, et par là une puissance d'action, une influence plus profonde et plus durable. » Ces paroles peuvent être résumées de la manière suivante : « Guider, élever, préserver, c'est le rôle de la mère ; or, guider, élever, préserver, c'est savoir⁴⁵⁸. » Le III^e Reich affirme même que « les femmes allemandes veulent être avant tout épouses et mères, et ne tiennent pas à être des camarades, comme cherchent à les en persuader, et à s'en convaincre eux-mêmes, les rouges qui prétendent faire le bonheur des peuples⁴⁵⁹. » Être épouse et être mère, telle est ainsi la vocation de la femme aussi bien pour le régime de Vichy ou le III^e Reich que pour *La Bretagne*⁴⁶⁰.

1. Être épouse

La société bretonne, société très attachée à la religion catholique, estime que le mariage doit avoir lieu avant la conception de la descendance. Cette idée est partagée par le régime de Vichy qui préconise à la jeunesse d'être continentale jusqu'au mariage. En effet, comme l'explique le général Lafont, chef du scoutisme français et proche du maréchal Pétain, « Une jeunesse chaste vous procurera dans le mariage des joies exemptes de tous souvenirs troubles ; elle maintiendra en vous une fraîcheur de sentiments qui facilitera votre action sur vos enfants. Elle vous réservera enfin une jeunesse saine et vigoureuse⁴⁶¹ ». Le mariage assure ainsi une descendance tout en exerçant un strict contrôle sur la sexualité des femmes⁴⁶². Ce contrôle est renforcé par la loi du 16 décembre 1942 qui fait du certificat prénuptial une obligation. L'objectif principal de cet examen médical est le dépistage des maladies vénériennes dont les futurs époux peuvent être porteurs⁴⁶³.

457 M. DONNAY, « Femmes d'hier, femmes d'aujourd'hui », dans M. Donnay, P. Merle, P.-H. Simon, Y. Estienne, B. Lavaud et Daniel-Rops (dir.), *La femme et sa mission*, op. cit., p. 52.

458 Antonin Gilbert SERTILLANGES, *Féminisme et Christianisme*, Paris, Éditions Gabalda, 1930, p. 295. Cité par M. DONNAY, « Femmes d'hier, femmes d'aujourd'hui », dans M. Donnay, P. Merle, P.-H. Simon, Y. Estienne, B. Lavaud et Daniel-Rops (dir.), *La femme et sa mission*, op. cit., p. 52.

459 D^r Curt ROSTEN, *Das ABC der Nationalsozialismus*, Berlin, Schmidt & Co., 1933. Cité par J. FEST, *Les maîtres du III^e Reich. Figures d'un régime totalitaire*, op. cit., p. 349.

460 « Équipes civiques féminines », art. cit., p. 4.

461 Brochure « Travail, Famille, Patrie » préfacée par le général Lafont. Cité par R. PUYBOUFFAT-MERRIEN, *Vichy et les femmes : ordre moral, contrôle social, accommodement et résistances : famille, jeunesse, travail*, op. cit., p. 155.

462 F. ARTIGAS BURR et M. SALCEDO ROBLEDO, « Conjugalité », dans Juliette Rennes (dir.), *Encyclopédie critique du genre*, op. cit., p. 118.

463 « Loi du 16 décembre 1942 relative à la protection de la maternité et de la première enfance », *Journal Officiel*

La première qualité de l'épouse bretonne idéale est, selon le quotidien, la fidélité envers son mari. Une fois de plus, *La Bretagne* use des faits divers pour suggérer cet archétype. Ainsi, ce journal met en lumière les adultères qui peuvent entraîner soit la condamnation de la femme à l'instar de « J... Maria, femme L. M. de l'Armor-Izel⁴⁶⁴ » sanctionnée à hauteur de « 200 francs d'amende sans décimes », soit à la condamnation de la femme et de l'amant à l'image d'« André Salignon, 36 ans⁴⁶⁵ » et de « Charlotte Robillard [qui] sont poursuivis pour adultère. Chacun des deux amants est condamné à 1.200 francs d'amende avec sursis. » Pourtant, et malgré ces condamnations, certaines femmes peuvent imaginer des scénarios rocambolesques. C'est par exemple le cas d'Yvette Mancel, née Sidaner, qui rencontra un jeune homme dont elle tomba enceinte à Paris. Cependant, elle était déjà mariée à un prisonnier de guerre parti en Allemagne. Pour régulariser cette situation elle se créa une nouvelle identité : M^{lle} de la Villarmois. Elle parvint, de cette manière, à fabriquer un faux acte de naissance et à faire publier les bans. Mais la supercherie fut découverte et, malgré une lettre de son mari exprimant son absolution, elle dut comparaître devant les juges⁴⁶⁶. Ce dernier article fait référence à la loi du 23 décembre 1942 qui stipule que « quiconque vivra en concubinage notoire avec l'épouse de celui qui est retenu loin de son pays par circonstances de guerre, sera puni d'un emprisonnement de trois mois à trois ans et d'une amende de 1 500 à 25 000 francs. Les poursuites ne pourront être exercées du chef de complicité contre l'épouse que sur plainte du conjoint⁴⁶⁷. » L'objectif de cette loi, réprimant spécifiquement l'adultère commis avec la femme d'un prisonnier, est de protéger « la dignité du foyer loin duquel l'époux est retenu par suite des circonstances de guerre ». La fidélité envers l'époux devient une vertu quasi sacramentelle alors qu'elle n'est qu'un simple devoir pour les maris⁴⁶⁸. Cet acte, jusqu'alors considéré comme un délit d'ordre privé, devient, comme l'explique Michèle Bordeaux, « un délit contre l'ordre social poursuivi d'office au nom du bien public⁴⁶⁹ ».

La seconde particularité de l'épouse bretonne idéale est, toujours selon *La Bretagne*, le respect de l'engagement. Pour le régime de Vichy, ce dernier correspond à l'absence de divorce. Alors que dans les années 1930, l'assouplissement des procédures de divorces était à l'honneur,

de l'État français, 22 décembre 1942, p. 4170.

464 « Tribunal correctionnel », *La Bretagne*, n° 251, 10 janvier 1942, p. 3.

465 « Amours coupables », *La Bretagne*, n° 412, 16 juillet 1942, p. 3.

466 « Pour contracter un second mariage, une ancienne employée de la mairie de Bazouges-la-Pérouse s'était forgée une nouvelle identité », *La Bretagne*, n° 633, 2 avril 1943, p. 3.

467 « Loi du 23 décembre 1942 tendant à protéger la dignité du foyer loin duquel l'époux est retenu par suite des circonstances de guerre », *Journal Officiel de l'État français*, 26 décembre 1942, p. 4209.

468 F. ROUQUET, « Dans la France du Maréchal », dans C. Fauré (dir.), *Nouvelle encyclopédie politique et historique des femmes*, *op. cit.*, p. 828.

469 M. BORDEAUX, « Femmes hors d'État français – 1940-1944 », dans R. Thalmann (dir.), *Femmes et fascismes*, *op. cit.*, p. 150.

le maréchal Pétain, par la loi du 2 avril 1941, interdit ceux-ci pendant les trois premières années du mariage. Mais si les mauvais traitements, désignés par l'expression « peine afflictive et infamante⁴⁷⁰ », peuvent être une cause de divorce, l'adultère ne l'est pas. Seule la séparation de corps peut être accordée dans un délai inférieur à trois ans à dater du jour de la célébration du mariage. Même si Philippe Pétain pense qu'il s'agit plus d'une exigence de morale sociale que d'un respect direct de l'ordre catholique (car il est l'époux athée et sans enfants d'une divorcée)⁴⁷¹, par cette loi, il se conforme, d'une certaine manière, à la volonté des catholiques sociaux qui estiment que « Le divorce ne tend rien moins qu'à la destruction de la famille, du divorce à l'union libre, il n'y a qu'un pas qui sera tôt ou tard franchi et c'est pourquoi, si nous voulons sauvegarder la famille, nous devons tendre à l'abolition du divorce⁴⁷² ». *La Bretagne* suggère, quant à elle, que l'engagement se concrétise par la conception d'enfants après le mariage. Dans un article de novembre 1941, le poète français Théophile Briant écrit que le divorce est l'une des causes de la dénatalité française. Ainsi, « Il est bien évident que deux êtres qui s'unissent à la légère et par caprice, avec l'arrière-pensée de se jeter mutuellement par dessus bord, quand ils auront dégusté le miel de leur lune, considèrent forcément les enfants comme indésirables⁴⁷³. »

2. Être mère

La Bretonne idéale doit être mère comme l'atteste l'en-tête de la rubrique « La femme et la maison » montrant une femme, accompagné d'un enfant, s'occupant d'un bébé dans son berceau⁴⁷⁴.

470 « Loi du 2 avril 1941 sur le divorce et la séparation de corps », *Journal Officiel de l'État français*, 13 avril 1941, p. 1587-1588.

471 M. BORDEAUX, « Femmes hors d'État français – 1940-1944 », dans R. Thalmann (dir.), *Femmes et fascismes*, *op. cit.*, p. 144.

472 Renée COIRARD, *L'apport des catholiques sociaux à la politique familiale française*, Thèse de doctorat, Aix-en-Provence, Université d'Aix, Droit, 1943, p. 214. Cité par R. PUYBOUFFAT-MERRIEN, *Vichy et les femmes : ordre moral, contrôle social, accommodement et résistances : famille, jeunesse, travail*, *op. cit.*, p. 46.

473 Théophile BRIANT, « Dénatalité », *La Bretagne*, n° 212, 23 et 24 novembre 1941, p. 1 et 3.

474 « La femme et la maison », *La Bretagne*, n° 46, 14 mai 1941, p. 6.



Figure 24 : *Femme et enfant près d'un berceau* –
« *La femme et la maison* », *La Bretagne*, n° 46, 14 mai 1941, p. 6.

Elle ne doit cependant pas se contenter d'un enfant mais bien d'une nombreuse descendance pour perpétuer « la tradition chrétienne et bretonne⁴⁷⁵. » Ces « belles familles de chez nous » font, à de nombreuses reprises, l'objet de « félicitations » et de « vœux ». C'est, par exemple, le cas lors de la naissance d'un douzième enfant, prénommé Catherine, au foyer de « M^{me} et M. Pierre Artur, directeur général de [...] *L'Ouest-Éclair* ». Le quotidien breton célèbre également les naissances multiples comme celle de « deux filles et un garçon⁴⁷⁶ », nouveaux-nés de « M^{me} Rouillé, cultivatrice à Questembert ». La fierté transparaît encore davantage dans un article rédigé par Yann Fouéré le 26 janvier 1944 lorsqu'il écrit « *La Bretagne* vient, à quelques mois de distance, de donner des exemples assez rares de fécondité maternelle. Après les quadruplés de Bannalec, voilà les triplés de Questembert et, si nous en croyons la rumeur publique, ces triples naissances ne seraient pas, chez nous, tellement rares⁴⁷⁷. » Mais, en plus de féliciter les mères, le quotidien considère qu'il est important d'apporter sa reconnaissance à des communes abritant de nombreux enfants. C'est, par exemple, le cas de Guégon qui « s'est révélée [être] une des communes de France les plus riches en enfants. Les 102 mères de familles nombreuses ne totalisent-elles pas 762 enfants⁴⁷⁸ ? » Cette forte natalité est mise à l'honneur avec les médailles de la Famille Française délivrée chaque année « aux mères les plus dignes⁴⁷⁹ » qui doivent être d'origine française et avoir des enfants français. Les 25 et 26 décembre 1941, le journal publie les noms des mères de famille de la région de Quimper auxquelles celles-ci ont été

475 « Naissance », *La Bretagne*, n° 182, 19 et 20 octobre 1941, p. 3.

476 « Une cultivatrice de Questembert met au monde trois jumeaux », *La Bretagne*, n° 867, 12 janvier 1944, p. 1.

477 Yann FOUÉRE, « Fécondité bretonne », *La Bretagne*, n° 879, 26 janvier 1944, p. 1.

478 « Citée à l'ordre de la Nation, une commune morbihannaise a solennellement décoré 58 mères de famille nombreuse. 44 autres mamans méritent cette distinction », *La Bretagne*, n° 378, 6 et 7 juin 1942, p. 2.

479 « Arrêté du 17 décembre 1943 relatif à la Médaille de la Famille Française », *Journal Officiel de l'État français*, 23 décembre 1943, p. 3268.

décernées : « M^{me} veuve Le Nir, née Guéguen, à Briec (10 enfants)⁴⁸⁰ » obtient la médaille d'or ; deux femmes, comme « M^{me} Hémidy Hervé, née Bellinger Marie, à Ergué-Gabéric (9 enfants) », obtiennent la médaille d'argent ; et neuf femmes obtiennent la médaille de bronze. Ces dernières ont entre cinq et sept enfants.

Cependant, malgré ces exemples de natalité, la fécondité est, à cette époque, de plus en plus basse en Bretagne. Yann Fouéré explique que « la natalité bretonne, qui fut très longtemps supérieure à la mortalité, a tendance à suivre le mauvais exemple donné par la France du Midi. Les naissances, sans doute, y dépassent encore largement les décès. Mais la marge est loin d'être aussi grande qu'autrefois⁴⁸¹. » En 1936, le nombre moyen d'enfants par Bretonne est de 2,6 alors qu'il dépasse à peine 2 pour toutes les Françaises⁴⁸². Le quotidien publie ainsi l'état civil de diverses communes. En 1941, « il a été enregistré⁴⁸³ » à :

« Mûr-de-Bretagne. - 25 naissances, 13 mariages, 48 décès.

Saint-Guen. - 7 naissances, 3 mariages, 13 décès.

Saint-Gilles-Vieux-Marché. - 9 naissances, 3 mariages, 12 décès.

Caurel. - 5 naissances, 4 mariages, 17 décès.

Saint-Connec. - 8 naissances, 8 mariages, 8 décès. »

Soit « au total pour le canton : 54 naissances, 10 mariages, 98 décès. » Pour endiguer ce phénomène, la solution est, toujours pour *La Bretagne*, de respecter « la morale⁴⁸⁴ » et « la religion » contrairement à certains couples :

« La majeure partie des nouveaux ménages (sans parler des unions libres se dispensant de toute considération matrimoniale légale ou religieuse) a considéré qu'elle gardait toute liberté, sans que rien ni personne puisse la contraindre à donner ou non le jour à des descendants selon qu'elle y trouverait la satisfaction de ses goûts, de ses habitudes ou de ses désirs (voyages, cinémas, réunions mondaines, habitudes de bien-être, etc...) ».

480 « Médailles de la Famille Française », *La Bretagne*, n° 239, 25 et 26 décembre 1941, p. 3.

481 Y. FOUÉRE, « Fécondité bretonne », art. cit., p. 1.

482 D. GUYVARC'H, « Une entre-deux. De la fin d'une guerre à l'autre », dans A. Croix et C. Douard (dir.), *Femmes de Bretagne. Images et histoire*, op. cit., p. 138.

483 « Démographie cantonale », *La Bretagne*, n° 275, 7 février 1942, p. 3.

484 « Le problème de la dénatalité », *La Bretagne*, n° 167, 2 octobre 1941, p. 6.

Les femmes, même si elles sont fécondes, peuvent parfois aller à l'encontre de leur rôle de mères. En effet, certaines ne respectent pas toujours les souhaits de *La Bretagne* quant à la construction d'une Bretonne idéale. Alors que la propagande de Vichy dit qu'il n'existe pas de mauvaises mères mais seulement des mauvaises femmes qui refusent d'être mères⁴⁸⁵, le quotidien breton prouve le contraire. Les mères peuvent délaissé leurs enfants au profit de l'alcool :

« Anne Martin, 33 ans, et Léontine Robert, 29 ans [...] ont six enfants chacune. Elles touchent donc chaque mois des allocations familiales importantes. Leurs maris rapportent de leur côté, plusieurs milliers de francs au bout du mois. Mais les deux mégères ont une passion : l'alcool. Elles lui consacrent des sommes considérables. Aussi, dernièrement, n'ont-elles pas hésité à vendre aux dames Cario, 62 ans, et Bézier, 63 ans, les tickets de chocolat, de savon et de beurre de leurs enfants⁴⁸⁶. »

Mais elles peuvent, en plus de cet abandon, se rendre coupables de maltraitance sur leurs enfants :

« M^{me} Henriette Le Gal, 41 ans, ménagère [...] est mère d'un enfant âgé de 10 ans, malingre et chétif, le petit René. Presque tous les jours, M^{me} Le Gal est sous l'influence de la boisson [...]. Le soir, quand elle rentre en titubant, elle frappe à tour de bras son fils. [...] une dernière bourrade de la mégère jeta dehors le pauvre enfant meurtri, qui se tordait de douleur. Interrogé, René Le Gal, [...] déclara que sa mère le frappa aussi brutalement parce qu'il avait dérobé une tartine de pain beurré pour apaiser sa faim. Procès-verbal pour ivresse a été dressé à M^{me} Le Gal. Mais, de grâce, qu'on ne s'arrête pas là ; que cette mégère, cette mère dénaturée reçoive une punition exemplaire dont elle puisse se souvenir⁴⁸⁷. »

Avec ces deux articles, *La Bretagne* souligne, une fois de plus, les ravages liés à l'alcool. Elle accentue son propos en employant des mots à connotation négative comme « mégères », désignant des femmes méchantes, ou « mère dénaturée ». Pour le journal, cette dernière expression semble associer deux termes contradictoires. En effet, alors qu'il estime qu'une mère doit être

485 H. ECK, « Les Françaises sous Vichy », dans G. Duby, M. Perrot et F. Thébaud (dir.), *Histoire des femmes en Occident. V. Le XX^e siècle, op. cit.*, p. 292.

486 « Deux mères dénaturées vendaient pour boire les tickets de leurs enfants », *La Bretagne*, n° 277, 10 février 1942, p. 2.

487 « Une mégère non apprivoisée, une mère indigne, un enfant martyr », *La Bretagne*, n° 99, 15 juillet 1941, p. 4.

aimante et attentionnée, le mot « dénaturée » ici employé fait de cette femme un être cruel. Pour ce quotidien, une mère sous l'emprise de ce genre de boissons ne peut donc pas remplir son rôle de façon satisfaisante.

Le quotidien met également en exergue des femmes refusant d'être mères. En effet, alors que les préservatifs anti-conceptionnels sont encore primitifs et que la pilule n'existe nulle part, les grossesses non désirées touchent de nombreuses femmes⁴⁸⁸. Le régime de Vichy, en réponse à cela, tente de prévenir et de condamner l'avortement⁴⁸⁹. Cette politique répressive se fait sentir dès l'année 1940 car le nombre des condamnations, qui est de 1 225, est doublé par rapport à 1938. Ce nombre est de 2 135 en 1941, de 3 831 en 1942, de 4 055 en 1943 et de 3 701 en 1944⁴⁹⁰. Le 30 juillet 1943, l'État va même plus loin et fait guillotiner une avorteuse. Comme l'écrit Hélène Eck, « Vichy, pour l'exemple, a enfreint cette tradition d'État, non écrite, qui épargnait aux femmes la peine capitale effective⁴⁹¹. » En revanche, la loi du 15 février 1942⁴⁹² épargne, en théorie, les femmes qui avortent. À l'instar du régime de Vichy, *La Bretagne* ne cautionne absolument pas cette pratique. Elle condamne aussi bien les femmes ayant recours à l'avortement que les femmes provoquant ces avortements, femmes connues sous le nom de faiseuses d'anges et considérées, par l'État, comme des « assassins de la patrie⁴⁹³ ». En effet, dans un article du 29 mai 1942, le quotidien présente « Marie-Yvonne Le Tiec, femme l'Hénoret, née le 20 juin 1920, à Ploulec'h, ménagère à Ti-Bras, en Ploubezre⁴⁹⁴ » comme une « coupable » car elle « a eu recours à des manœuvres antinatalistes. » Quelques jours auparavant, le 16 mai 1942, le journal évoque le décès d'une femme à la suite de manœuvres abortives et condamne fermement une « odieuse matrone qui a provoqué cette double mort⁴⁹⁵. » *La Bretagne* n'hésite pas à publier les condamnations de ces faiseuses d'anges comme celle de « La veuve Lannéval, née Engel [...], principale inculpée dans la grave affaire d'avortement, tentatives d'avortement et complicité, qui a eu pour cadre la région de Bannalec en 1939-1940 et 1941⁴⁹⁶ ». Cette femme « est condamnée à 5 ans de prison, 20 ans d'interdiction de séjour et à 5.000 francs d'amende. Les six autres inculpés [...] sont condamnés chacun à un an de prison avec sursis ». Les multiples articles consacrés à ces actes sont éloquentes de par leur vocabulaire. Les termes « coupable », « odieuse matrone »

488 C. BERTIN, *Femmes sous l'Occupation*, op. cit., p. 245.

489 *Ibid.*, p. 244.

490 *Ibid.*, p. 245.

491 H. ECK, « Les Françaises sous Vichy », dans G. Duby, M. Perrot et F. Thébaud (dir.), *Histoire des femmes en Occident. V. Le XX^e siècle*, op. cit., p. 294.

492 « Loi du 15 février 1942 relative à la répression de l'avortement », *Journal Officiel de l'État français*, 7 mars 1942, p. 938.

493 Francis SZPINER, *Une affaire de femmes : Paris, 1943, exécution d'une avorteuse*, Paris, Éditions Balland, 1986, p. 124. Cité par C. BERTIN, *Femmes sous l'Occupation*, op. cit., p. 245.

494 « Une grave affaire d'avortement », *La Bretagne*, n° 371, 29 mai 1942, p. 3.

495 « Une jeune femme décède à la suite de manœuvres abortives », *La Bretagne*, n° 359, 16 mai 1942, p. 3.

496 « Tribunal correctionnel », *La Bretagne*, n° 89, 3 juillet 1941, p. 4.

ou bien encore « grave affaire » en sont les témoins.

Le quotidien breton condamne, certes, l'avortement, mais également l'infanticide qui se caractérise par le meurtre d'un nouveau-né ou d'un enfant. Dans un article des 6 et 7 juillet 1941, il est écrit que « La fille Fannic, inculpée d'infanticide et de suppression d'enfant, a jeté le déshonneur et la consternation dans une honorable famille de braves paysans bretons. Elle a été écrouée à la maison d'arrêt de Guingamp⁴⁹⁷. » Le titre d'un article du 10 février 1942 qualifie l'auteur d'un infanticide de « mère dénaturée⁴⁹⁸ » alors que celui d'un article du 29 mai 1942 parle de « mère criminelle⁴⁹⁹ ». *La Bretagne*, après la condamnation pénale, à l'image de celle connue par Rosalie Georgelin⁵⁰⁰, impose un nouveau blâme en réprochant moralement ce genre d'actes.

Yann Fouéré, pour encourager la natalité, estime qu'il serait nécessaire de mettre en place « une administration provinciale rénovée, dotée de pouvoirs suffisants, largement décentralisée par rapport aux administrations nationales, dotées d'une forte autonomie, agissant sous l'impulsion d'autorités provinciales indépendantes⁵⁰¹ ». Celle-ci serait, selon lui, « capable, en matière d'assistance publique, de faire beaucoup plus et beaucoup mieux. » L'État français, quant à lui, fait davantage appel aux allocations comme en attestent les divers communiqués transmis par le quotidien breton. Le 14 janvier 1944, le lecteur peut en effet lire que « Le paiement des allocations aura lieu à la recette municipale le lundi 17 janvier⁵⁰². » Ces allocations familiales, désignées sous le nom d'allocations de la mère au foyer puis, à partir de mars 1941, d'allocations de salaire unique, correspondent à 20% du salaire moyen départemental pour un enfant à charge jusqu'à cinq ans, à 10% pour un enfant à partir de cinq ans, à 25% pour deux enfants et à 30% pour trois enfants et plus⁵⁰³. Le 15 octobre 1942, l'allocation de salaire unique est étendue aux foyers où la mère est seule à travailler soit parce que le père est chômeur ou malade soit parce qu'il est retenu en Allemagne. Néanmoins, une mère célibataire, qui n'a pas fondé de famille, ne peut bénéficier de cette allocation⁵⁰⁴. En plus de recourir à de multiples lois pour favoriser la politique nataliste, l'État utilise la propagande. Vichy affirme que le devoir national des femmes est la maternité à laquelle, comme l'écrit Hélène Eck, elles sont vouées « par nature et par vocation⁵⁰⁵ ».

497 « Un infanticide à Mellionec », *La Bretagne*, n° 92, 6 et 7 juillet 1941, p. 4.

498 « Une mère dénaturée étouffe son dernier-né », *La Bretagne*, n° 277, 10 février 1942, p. 2.

499 « Une mère criminelle est arrêtée pour infanticide », *La Bretagne*, n° 371, 29 mai 1942, p. 3.

500 « Rosalie Georgelin est condamnée pour infanticide à deux ans de prison », *La Bretagne*, n° 108, 25 juillet 1941, p. 4.

501 Y. FOUÉRE, « Fécondité bretonne », art. cit., p. 1.

502 « Assistance à la famille », *La Bretagne*, n° 869, 14 janvier 1944, p. 2.

503 Yvonne KNIBIEHLER et Catherine FOUQUET, *L'histoire des mères du Moyen-Âge à nos jours*, Montalba-le-Château, Éditions Montalba, 2^e édition, 1980, [1977] p. 335.

504 R. PUYBOUFFAT-MERRIEN, *Vichy et les femmes : ordre moral, contrôle social, accommodement et résistances : famille, jeunesse, travail*, op. cit., p. 131.

505 H. ECK, « Les Françaises sous Vichy », dans G. Duby, M. Perrot et F. Thébaud (dir.), *Histoire des femmes*

En Allemagne, Hitler déclare, quant à lui, que « toute éducation féminine doit inéluctablement avoir pour but la future mère⁵⁰⁶ ».

Après avoir donné naissance à de nombreux enfants, la Bretonne idéale doit participer activement à la croissance ou bien encore à l'éducation de sa progéniture. Ces idées transparaissent dans de nombreux articles du quotidien breton. En effet, il énonce des recommandations pour que ces femmes incarnent l'archétype tant souhaité. Elles doivent ainsi être capables de prendre soin de leurs enfants. D'une part, en étant aptes à les guérir comme l'illustre un article du 3 septembre 1941 dans lequel la lectrice reçoit des conseils quant au « traitement hygiénique courant de la coqueluche⁵⁰⁷ ». D'autre part, en étant capables de nourrir correctement leur progéniture. C'est pour cette raison que le journal fait une remontrance aux mères désobéissantes. En effet, le 9 juillet 1941, *La Bretagne* publie un article contenant ces mots :

« Si les mères voulaient suivre les conseils qui leur sont donnés, on ne verrait plus dans notre département des hécatombes semblables à celles que nous observons depuis quelques années chez les enfants de moins de un an. Rappelons d'abord à toutes les mères qu'elles ont le devoir impérieux de donner le sein à leur enfant. Le lait de la mère est l'aliment par excellence auquel l'enfant a droit. Le lait et le cœur d'une mère ne se remplacent pas, disait le Professeur Pinard. L'allaitement au sein s'impose à l'heure actuelle plus que jamais, puisqu'il résout à lui seul l'alimentation parfaite des enfants du premier âge et représente l'un des éléments les plus efficaces de la lutte contre la morbidité et la mortalité du nourrisson. Un enfant allaité par sa mère, ne meurt pas de troubles digestifs⁵⁰⁸. »

La Bretonne idéale est une mère qui doit permettre la perpétuation de la race⁵⁰⁹ notamment, comme l'expliquaient les *Merc'hed Breiz* en 1928, en racontant des histoires « dont l'empreinte restera toujours dans le cœur de l'homme⁵¹⁰. » Cette mère bretonne idéale est ainsi une femme éduquant ses enfants dans le respect des traditions. Elle leur façonne une morale irréprochable

en Occident. V. Le XX^e siècle, op. cit., p. 291-292.

506 Adolf HITLER, *Mein Kampf*, Munich, Franz Eher, 473^e édition, 1939, [1925], p. 460. Cité par Liliane CRIPS, « Du féminisme comme décadence : le discours sur les femmes des droites conservatrices et révolutionnaires sous la République de Weimar et le III^e Reich », *L'Homme et la société*, n° 99-100, 1991, p. 89-98 [en ligne]. Mis en ligne le 10 mars 2005, URL : http://www.persee.fr/doc/homso_0018-4306_1991_num_99_1_2540 (consulté le 19 décembre 2017).

507 Docteur HÉRICOURT, « La coqueluche. Maladie contagieuse », *La Bretagne*, n° 142, 3 septembre 1941, p. 6.

508 « Conseils aux mères. Conservation du lait », *La Bretagne*, n° 94, 9 juillet 1941, p. 6.

509 Y. FOUÉRE, « La mode bretonne », art. cit., p. 6.

510 CRBC, DGL3 I16, tracts mouvement breton, 1919-1993, « tract *Merc'hed Breiz* ».

comme le prouve l'extrait de cet article paru le 6 août 1941 :

« Une mère bretonne doit élever ses enfants dans le mépris des récompenses distribuées à tort et à travers, et des punitions qui peuvent atteindre les plus honnêtes. Elle doit leur enseigner à ne tenir compte que de leur conscience qui leur dira s'ils ont bien ou mal agi. C'est un point important sur lequel devra porter l'éducation familiale, d'où nécessité d'une morale et d'une vie de haute moralité⁵¹¹. »

Cette morale doit, notamment, être marquée par la « politesse » ou par la « bienveillance ». La mère bretonne doit également être à l'origine d'un caractère fort empreint de « courage », de « volonté » et d'« esprit de sacrifice ». Elle doit, enfin, les inciter à user de leur « énergie physique ». Cette transmission des traditions par la mère de famille passe aussi par le port du costume. En effet, elle « devrait, dès leur plus jeune âge, habituer ses enfants⁵¹² » à le porter soit « tel qu'il se porte encore dans sa paroisse » soit « rénové s'il y a été abandonné ou si elle est citadine ». Le quotidien ajoute que, « au moment de les mettre en pension, elle devra imposer aux maîtres son désir de les leur voir conserver, car, un peu partout, c'est l'école et surtout le pensionnat qui a tué le costume enfantin. » La mère de famille ne doit pas oublier qu'elle est à l'origine de la perpétuation de la langue. Grâce à elle, le breton ne doit pas être amené à disparaître⁵¹³. Finalement, c'est bien « L'influence de la famille, de la mère surtout⁵¹⁴ » qui apparaît comme « prédominante sur la formation du jeune Breton ». *La Bretagne* s'inscrit dans la lignée d'un article de *Breiz Atao* publié en 1922 qui disait que la mère est à l'origine de la transmission aux futures générations bretonnes, dès l'enfance, de cet amour et de ces sciences sacrées⁵¹⁵. La Bretonne idéale doit ainsi honorer sa double fonction maternelle. D'une part, sa fonction naturelle qui consiste en la procréation et le développement physique des enfants. D'autre part, sa fonction sociale autrement dit l'instruction et le développement moral de sa descendance⁵¹⁶. Comme le disaient les *Merc'hed Breiz*, « Telle est la femme, tel est l'enfant, tel sera l'homme⁵¹⁷. »

Les années 1940 mettent un point d'honneur à célébrer, chaque année, les mères de famille.

511 Marie DROÛART, « L'initiation à la vie sociale dans la famille bretonne », *La Bretagne*, n° 118, 6 août 1941, p. 6.

512 Rozenn, « La mode bretonne... Pour les communions », art. cit., p. 6.

513 Rozenn, « L'évolution du costume bigouden », art. cit., p. 6.

514 M. DROÛART, « L'initiation à la vie sociale dans la famille bretonne », art. cit., p. 6.

515 P. BRETON, « Timide suggestion », art. cit., p. 13.

516 Catherine ALBARET, Jean-Pierre AMINOT, Michèle BORDEAUX, Pierre GAUTHIER, Lyonel-Michel PELLERIN, *Femmes et familles. De la loi à la chanson : convergences idéologiques*, Nantes, Université de Nantes, 1979, p. 169.

517 CRBC, DGL3 I16, tracts mouvement breton, 1919-1993, « tract *Merc'hed Breiz* ».



Figure 25 : Photographie annonçant la fête des mères en 1941 –
« Demain, dimanche... nous fêterons les Mamans », *La Bretagne*, n° 56, 25 et 26 mai 1941, p. 1.

Cette exaltation a lieu aussi bien en France, avec la fête des mères (créée en 1926 mais réellement instituée en 1941) le dernier dimanche du mois de mai, et, par conséquent, en Bretagne comme à Guingamp, qu'en Allemagne, avec la croix des mères, le 12 juillet, date anniversaire de la mère d'Hitler⁵¹⁸. En 1942, la ville costarmoricaine organise une journée spéciale pour la fête des mères marquée, par exemple, par une « messe solennelle⁵¹⁹ » ou bien encore par la « distribution d'un bouquet ». Cette fête est autant une célébration publique que privée et rappelle, une fois de plus, la vision de la gent féminine selon le régime de Vichy : l'assignation des femmes au foyer et l'exaltation de la natalité⁵²⁰.

518 J. FEST, *Les maîtres du III^e Reich. Figures d'un régime totalitaire*, op. cit., p. 354.

519 « La Fête des Mères », *La Bretagne*, n° 366, 23 et 24 mai 1942, p. 3.

520 C. BARD, *Les femmes dans la société française au 20^e siècle*, op. cit., p. 131.

B. La Bretonne idéale est une gestionnaire de foyer

À partir de leurs différences biologiques fondamentales, chaque société a donné à l'individu de sexe masculin et à l'individu de sexe féminin des définitions culturelles et a ainsi créé une nouvelle réalité déterminant ce que sont un homme et une femme. Les différences biologiques entre les deux sexes existent mais les différences comportementales sont le produit de la société, de la famille, de l'éducation ou bien encore de la culture⁵²¹. La société rurale française dite traditionnelle se caractérise par une répartition familiale et spatiale des tâches. L'homme s'occupe généralement de l'extérieur et la femme a la charge de l'intérieur⁵²². Néanmoins, Martine Segalen rappelle que, dès la fin du XIX^e et du début du XX^e siècles, « Restreindre le domaine du travail féminin à celui de la maison et inversement cantonner exclusivement l'homme aux champs sont des vues trop schématiques. Il y a interférence dans les espaces et dans les travaux⁵²³. » Dans les années 1940, le régime de Vichy considère cependant que l'espace féminin n'est autre que l'espace domestique⁵²⁴ et prône, par conséquent, le modèle de la mère au foyer « en chaussons dans [sa] cuisine⁵²⁵ » comme le dit Robert Paxton. En effet, le discours de la Révolution nationale mais également de certains magazines féminins a pour objectif de culpabiliser les femmes préférant travailler dans des bureaux plutôt qu'à la maison⁵²⁶. Dans un article du 6 octobre 1939, l'hebdomadaire *Marie-Claire* suggère que le travail féminin a des conséquences néfastes sur l'équilibre du foyer⁵²⁷. *La Bretagne* pense également que la femme doit gérer son habitation mais qu'elle peut, en parallèle, exercer un métier. Ce quotidien s'inscrit dans l'esprit de *L'Ordre Nouveau* qui disait, en 1934, « qu'en aucun cas il ne pourra être question de contrainte⁵²⁸ » car « chaque être est le seul juge de sa vocation propre ». Une femme a le droit de choisir « le mode de vie répondant le mieux à [ses] aptitudes et à [ses] goûts. »

Pour définir au mieux la Bretonne idéale qu'il souhaite voir naître et se propager, le journal breton dédie une rubrique s'intitulant « La femme et la maison » à la gestion du foyer. Le titre de cette rubrique est significatif en raison de l'emploi des mots « femme » et « maison » associés entre eux par la conjonction de coordination « et » symbolisant une liaison. La lettre « e », présente dans les termes « femme » ainsi que « et », est écrite sous la forme du « e » grec, nommé epsilon,

521 Marie BUSCATTO, *Sociologie du genre*, Paris, Armand Colin, 2014, p. 18-23.

522 Agnès AUDIBERT, *Le matriarcat breton*, Paris, Presses Universitaires de France, 1984, p. 45.

523 Martine SEGALÉN, *Mari et femme dans la société paysanne*, Paris, Flammarion, 1980, p. 116.

524 F. MUEL-DREYFUS, *Vichy et l'éternel féminin*, *op. cit.*, p. 123.

525 Robert PAXTON, *La France de Vichy, 1940-1944*, Paris, Points, 2^e édition, 1997 [1972], p. 218.

526 R. GHIGI, « Beauté », dans J. Rennes (dir.), *Encyclopédie critique du genre*, *op. cit.*, p. 83.

527 « En les attendant », *Marie-Claire*, n° 136, 6 octobre 1939, p. 3.

528 Henriette CAHEN, « La femme dans la maison », *L'Ordre Nouveau*, n° 13, 15 juillet 1934, p. 24-27.

symbolisé de la manière suivante : « ε ». Cette lettre, d'un point de vue grammatical, signifie la condition. Ainsi, la gent féminine paraît nécessairement associée au foyer autrement dit la femme et la maison semblent liées de manière inéluctable. Cette rubrique est également annoncée par un en-tête illustré d'une table garnie de verres, de bouteilles, d'une carafe, de plats et d'un saladier contenant des fruits et des légumes mais également d'un vase orné de dessins et rempli de fleurs. Cette abondance, contrastant avec la dureté de la guerre, peut être perçue comme le reflet de l'idéal bourgeois. Mais la tradition n'est jamais loin tout simplement car le berceau en bois ainsi que la vaisselle reflètent le folklore.



Figure 26 : En-tête de la rubrique « La femme et la maison » –
« La femme et la maison », *La Bretagne*, n° 46, 14 mai 1941, p. 6.

Le vase, la carafe, les plats et le saladier sont décorés de dessins à connotation celtique ou bretonne. Ainsi, les trois derniers éléments sont agrémentés d'arcs de cercle, associés au monde céleste auquel l'Homme aspire, rompant avec le rectangle, assimilé au monde terrestre où l'espèce humaine se situe⁵²⁹. Le vase est orné d'éléments qui peuvent être associés à l'eau. En effet, dans l'art celtique les quatre éléments autrement dit l'eau, l'air, la terre et le feu sont très présents. L'eau, symbole de l'existence éternelle mais également source de vie, apparaît comme l'élément féminin par excellence. Elle est représentée à la manière de vagues inversées. L'air, perçu comme l'intermédiaire entre le monde terrestre et le monde céleste, est une allégorie de l'homme. Il est modélisé sous la forme d'ondes⁵³⁰. *La Bretagne*, qui souhaite faire un rapprochement entre la femme et la maison, aurait dû s'inspirer de la symbolique de l'eau mais commet une erreur en se basant sur l'air. Ce vase contient des fleurs et notamment des roses, très présentes dans l'art celtique, qui sont associées à la Vierge, modèle de vertus et de perfections féminines. En effet, si elles sont blanches, elles symbolisent la pureté et, si elles sont rouges, elles désignent les cinq plaies du Christ⁵³¹. Le titre et l'illustration de cette rubrique montre, malgré certaines confusions, que pour le quotidien il existe un lien évident entre la femme et la maison. À la manière de magazines féminins

529 Louis GRALL, *Les armoires bretonnes. Lecture de la symbolique. Essai d'interprétation*, Landerneau, Éditions Delioù, 2009, p. 98.

530 *Ibid.*, p. 103-104.

531 *Ibid.*, p. 151.

nationaux, comme *Marie-Claire*, *La Bretagne* est un support de transmission de savoirs liés aux activités domestiques⁵³² et notamment pour ce qui est de l'ameublement, de l'entretien ou bien encore de la cuisine.

1. Aménager, meubler et décorer

Dans *L'Ordre Nouveau*, Henriette Cahen écrivait, en 1934, un article consacré au rôle de la femme dans la répartition des pièces de la maison :

« Et c'est à la femme, maîtresse de sa demeure, qu'il appartient de faire de la maison ce qu'elle doit être. Elle est la mieux placée pour en comprendre les nécessités immédiates et profondes pour que la vie de chacun soit harmonieuse. Elle saura prévoir le maximum de détails : l'emplacement et les dimensions de la pièce réservée à la vie en commun – le nombre et la place des autres pièces qui seront soit au premier, soit au rez-de-chaussée – les salles réservées aux enfants tant pour leur vie en commun que leur vie personnelle⁵³³. »

La Bretagne, dès 1941, s'inspire, certes, des idées véhiculées par cet article⁵³⁴ mais s'attarde surtout sur l'ameublement, vecteur d'un foyer accueillant. Ainsi, le quotidien souhaite « guider utilement [ses] jeunes lectrices⁵³⁵ » et, plus largement, « toutes les femmes qui en auront besoin, à quelque milieu qu'elles appartiennent : rural ou citadin⁵³⁶. » La Bretonne idéale doit savoir « disposer sa demeure, avec tous ses détails caractéristiques, pour le confort de sa famille ; l'égayer et l'enjoliver, pour la lui rendre chère⁵³⁷. » Marie Drouart, dans *L'art populaire en Bretagne*, explique que grâce à leur sens artistique très développé, voire inné, les Bretons doivent créer un art celto-breton⁵³⁸. Ils peuvent alors s'inspirer des œuvres des Celtes pour ranimer « la conscience du passé, de la personnalité bretonne et de son avenir⁵³⁹ ». Yann Fouéré encourage ainsi ses lectrices à utiliser des motifs celtiques mais également à respecter une certaine tradition en meublant

532 A. GEERS, *Le sourire et le tablier. La construction médiatique du féminin dans Marie-Claire de 1937 à nos jours*, *op. cit.*, p. 159.

533 H. CAHEN, « La femme dans la maison », art. cit., p. 24-27.

534 Rozenn, « Modeste nid », *La Bretagne*, n° 178, 15 octobre 1941, p. 6.

535 Yann FOUÉRE, « Comment meubler notre maison », *La Bretagne*, n° 12, 1^{er} avril 1941, p. 6.

536 Rozenn, « Modeste nid », art. cit., p. 6.

537 R. AR BREZON, « Vie matérielle d'une famille bretonne à la campagne », art. cit., p. 6.

538 Marie DROÛART, *L'art populaire en Bretagne à travers les âges*, Rennes, Éditions Unvaniez Arvor, 1941, p. 6, 10 et 12.

539 *Ibid.*, p. 10.

« dans le style de [leur] pays⁵⁴⁰ ». Mais, pour l'ébéniste Jacques Philippe, il est nécessaire d'actualiser cet ameublement car « la Bretonne aime vivre dans un cadre digne de sa race et de ses ancêtres, mais n'aime guère en général les meubles dits bretons, [...] [qui] ne sont pas adaptés aux exigences de la vie moderne, parce que souvent de mauvais goût⁵⁴¹. » En effet, le mobilier breton se voulait pratique et résistant d'où son aspect rustique c'est-à-dire trapu, lourd et sombre décoré de motifs géométriques⁵⁴². C'est par exemple le cas du lit-clos, remplacé par le « lit divan⁵⁴³ », haut et massif, qui se dressait le plus souvent dans un coin de la pièce, entre la cloison et la fenêtre. Il était de bois orné, sombre ou clair, mais toujours luisant sur le fronton et de planches grossières sur les côtés. Il était, en raison de sa complexité, orné de multiples motifs décoratifs. Ce lit ne comportait ni sommier ni matelas mais une couche de petits fagots, de genêts ou de paille voir de roseaux et de certaines variétés de goémons. L'un de ses inconvénients était sa remise en ordre tout simplement car il n'était accessible que par l'ouverture des portes⁵⁴⁴. Le journal propose ainsi de multiples idées pour équiper et décorer la maison à l'aide de la « pureté des lignes⁵⁴⁵ » de « meubles sobres et pratiques ». Par ces expressions, le quotidien breton semble s'intégrer dans la lignée des *Seiz Breur*. Ce mouvement artistique a pour objectif d'actualiser la faïence, le meuble ou bien encore la décoration murale⁵⁴⁶. Ainsi, en 1924, l'architecte James Bouillé estime que « dans tous les domaines de l'art appliqué, nous devons être de notre époque, progresser comme tous les modernes, mais à la manière celtique⁵⁴⁷. » Ce groupe fait alors appel à Gaston Sébilleau, menuisier de Redon, et l'exhorte, selon les mots de René-Yves Creston, à contribuer à la fabrication « d'ensembles d'intérieur bretons modernes, afin de prouver que l'art breton peut et doit se renouveler⁵⁴⁸ ». Pourtant, la ressemblance avec *La Bretagne* s'arrête là car la ligne des *Seiz Breur* est encore plus épurée et est davantage centrée sur les formes géométriques alors qu'elle proscrit, comme le dit James Bouillé, « tout élément non celtique : fleurs, feuilles d'acanthé, colonnes latines⁵⁴⁹ ».

540 Y. FOUÉRE, « Comment meubler notre maison », art. cit., p. 6.

541 Jacques PHILIPPE, « La femme et la maison », *La Bretagne*, n° 46, 14 mai 1941, p. 6.

542 Linda DANNENBERG, Pierre LE VEC et Pierre MOULIN, *L'art de vivre en Bretagne*, Paris, Flammarion, 1990, p. 35-39.

543 J. PHILIPPE, « La femme et la maison », art. cit., p. 6.

544 Pierre HELIAS, *Logis et ménages. Traditions bretonnes*, Châteaulin, Éditions d'Art Jos le Doaré, 1970, p. 25 et 27-28.

545 J. PHILIPPE, « La femme et la maison », art. cit., p. 6.

546 D. DELOUCHE, « Jeanne Malivel, le phare du renouveau breton », dans D. Le Couédic et J.-Y. Veillard (dir.), *Ar Seiz Breur, 1923-1947 : la création bretonne entre tradition et modernité*, op. cit., p. 50.

547 James BOUILLÉ, n° 123, 1924, p. 901. Cité par Philippe THÉALLET, « Les arts appliqués. Une tentative de modernisation de la Bretagne au quotidien », dans D. Le Couédic et J.-Y. Veillard (dir.), *Ar Seiz Breur, 1923-1947 : la création bretonne entre tradition et modernité*, op. cit., p. 60.

548 René-Yves CRESTON, lettre d'octobre 1924, collection particulière. Cité par Pascal AUMASSON, « Vers un ameublement domestique moderne de tradition régionale », dans D. Le Couédic et J.-Y. Veillard (dir.), *Ar Seiz Breur, 1923-1947 : la création bretonne entre tradition et modernité*, op. cit., p. 72.

549 James BOUILLÉ, n° 187, 1920. Cité par P. AUMASSON, « Vers un ameublement domestique moderne de tradition

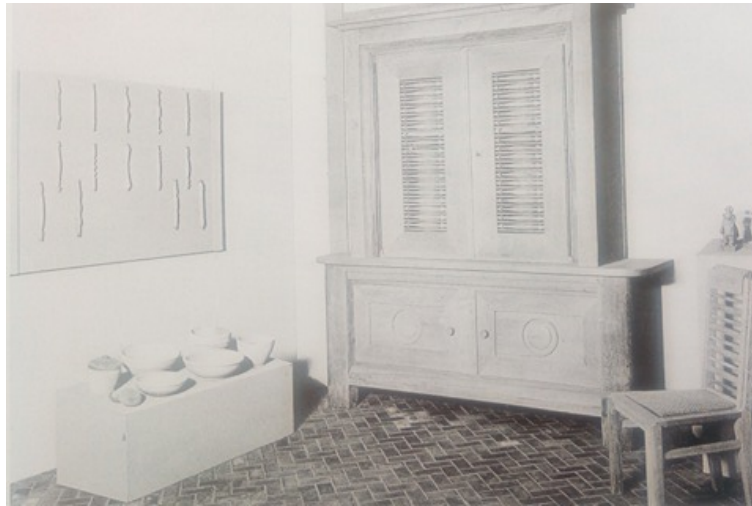


Figure 27 : Ensemble imaginé par l'artiste français Jacques Mottheau et exposé au 25^e salon de la Société des artistes décorateurs de Paris en 1935 –

Pascal AUMASSON, « Vers un ameublement moderne de tradition régionale », dans D. Le Couédic et J.-Y. Veillard (dir.),

Ar Seiz Breur, 1923-1947 : la création bretonne entre tradition et modernité, Quimper, Éditions Palantines, 2^e édition, 2007 [2000], p. 87.

La Bretagne invite, d'une part, la lectrice à relever des motifs sur du mobilier ancien et à les réinterpréter dans l'ameublement⁵⁵⁰. Le quotidien donne divers exemples et notamment celui d'une chaise dont le dessin agrandi peut permettre « à nos lectrices de mieux apprécier les détails de la sculpture⁵⁵¹ ». Celle-ci présente un dessin largement utilisé en Bretagne aussi bien dans l'architecture religieuse que dans la décoration des meubles rustiques : le triskell.



Figure 28 : Chaise ornée d'un triskell –

Jacques PHILIPPE, « La femme et la maison », *La Bretagne*, n° 46, 14 mai 1941, p. 6.

régionale », dans D. Le Couédic et J.-Y. Veillard (dir.), *Ar Seiz Breur, 1923-1947 : la création bretonne entre tradition et modernité*, op. cit., p. 74.

550 « La mode bretonne », art. cit., p. 2.

551 J. PHILIPPE, « La femme et la maison », art. cit., p. 6.

Cette figure, formée de trois jambes ou de trois spirales suggérant un mouvement giratoire autour d'un centre, peut être comprise de diverses manières. Elle peut être associée à la déesse unique celte qui se présente sous trois aspects : la fille, l'épouse et la mère (tout comme la Bretonne idéale mais également comme la Française ou l'Allemande des années 1940). Mais elle peut aussi être interprétée comme étant un centre c'est-à-dire la terre statique à laquelle donne vie les trois éléments dynamiques⁵⁵². D'autre part, la lectrice, considérée comme la future Bretonne idéale, se voit prodiguer de nombreux conseils de décoration. Le quotidien propose ainsi de recouvrir des « fauteuils [...] de drap⁵⁵³ » mais aussi d'agrémenter le tout de « quelques coussins⁵⁵⁴ », de disposer une « nappe à thé⁵⁵⁵ » sur la table, d'orner les fenêtres de « rideaux de mousseline fleurie⁵⁵⁶ » ou bien encore de « broder quelques napperons ».



Figure 29 : Quelques exemples de coussins –
 Rozenn, « Modeste nid »,
 La Bretagne, n°178,
 15 octobre 1941, p. 6.



Figure 30 : Un exemple de fauteuils recouverts de
 draps et d'une nappe à thé –
 « L'heure du thé »,
 La Bretagne, n°314, 25 mars 1942, p. 2.

L'ensemble de ces éléments peuvent être enrichis de « quelques jolis motifs inspirés de l'art populaire ». Ce dernier propose des dessins rénovés mais qui respectent des principes fondamentaux

552 Divi KERVILLA, *Emblèmes et symboles des Bretons et des Celtes*, Spézet, Éditions Coop Breiz, 1998, p. 93 et 95.

553 « L'heure du thé », *La Bretagne*, n° 314, 25 mars 1942, p. 2.

554 Rozenn, « Modeste nid », art. cit., p. 6.

555 « L'heure du thé », art. cit., p. 2.

556 Rozenn, « Modeste nid », art. cit., p. 6.

donnant un caractère particulier aux modèles imaginés⁵⁵⁷. Cet art populaire a pour vocation de rendre la « maison fleurie et ensoleillée » de la femme agréable et qu'elle devienne, ainsi, « l'anti-chambre du bonheur. » Rozenn ajoute qu'elle entend bien « qu'une maison jolie, bien disposée par une femme de goût, n'empêchera pas les épreuves, mais, partagées par deux êtres compréhensifs et aimants, elles s'atténuent. »

2. Entretien

L'entretien de la maison doit être l'œuvre de la Bretonne idéale. Alors que *L'Ordre Nouveau* écrivait, toujours en 1934, que « La maison doit avant tout être vivable⁵⁵⁸ », *La Bretagne* écrit, en septembre 1941, que la femme doit avoir « le goût [...] de la propreté⁵⁵⁹ » et être ainsi à l'exact opposé de « M^{me} Le Gal⁵⁶⁰ » qui, « afin de mieux s'adonner à sa passion pour la dive bouteille », « délaisse entièrement son intérieur qui est dans un état de saleté répugnante. » Le quotidien breton donne divers conseils pour entretenir toutes sortes d'objets en allant de la soie⁵⁶¹ aux « touches de piano jaunies⁵⁶² » en passant par les chaises qui se lavent de la manière suivante : « On nettoie la partie en paille des sièges en la frottant avec du citron. On rince ensuite avec de l'eau fraîche et une petite brosse et on fait sécher à l'air. Les parties cannées des sièges, se brossent à l'eau savonneuse ; puis, on rince et on fait sécher rapidement dans un courant d'air⁵⁶³. » Le journal évoque même différentes astuces « pour chasser les mauvaises odeurs⁵⁶⁴ ». Avec ces recommandations, *La Bretagne* montre que la notion de propreté est fondamentale. En effet, la Bretonne idéale, porteuse de valeurs morales, ne peut qu'être le reflet de la netteté tout simplement parce que la propreté apparaît comme la manifestation extérieure des vertus intérieures.

La Bretonne idéale ne doit pas se contenter de l'entretien de son habitation car « les occupations courantes de la couture, de la lessive, du repassage⁵⁶⁵ » lui reviennent ainsi qu'à ses filles. Comme le dit Sylvette Denèfle, l'entretien du linge est « une affaire de femme⁵⁶⁶ ». *La Bretagne* suggère également à ses lectrices de marquer le « linge de maison de lettres

557 M. DROÛART, *L'art populaire en Bretagne à travers les âges*, op. cit., p. 6.

558 H. CAHEN, « La femme dans la maison », art. cit., p. 24-27.

559 R. AR BREZON, « Vie matérielle d'une famille bretonne à la campagne », art. cit., p. 6.

560 « Une mégère non apprivoisée, une mère indigne, un enfant martyr », art. cit., p. 4.

561 Yann FOUÉRÉ, « Conseil pour la maison », *La Bretagne*, n° 25, 16 avril 1941, p. 6.

562 « Conseils utiles pour l'entretien de la maison », *La Bretagne*, n° 154, 17 septembre 1941, p. 6.

563 « Recette utile pour nettoyer les chaises », *La Bretagne*, n° 58, 28 mai 1941, p. 6.

564 « Conseils utiles pour l'entretien de la maison », art. cit., p. 6.

565 Rozenn AR BREZON, « Le respect des traditions dans la famille bretonne. Le travail, les délasséments », *La Bretagne*, n° 178, 15 octobre 1941, p. 6.

566 Sylvette DENÈFLE, « Tant qu'il y aura du linge à laver... », *Terrain*, n° 12, 1989, p. 15-26 [en ligne]. Mis en ligne le 18 juillet 2007, URL : <http://journals.openedition.org/terrain/3329> (consulté le 01 avril 2018).

agrémentées de dessins celtiques⁵⁶⁷ » et les enjoint à la maîtrise de la broderie⁵⁶⁸.



Figure 31 : Exemple de lettre ornée de dessins celtiques –
« Un bon conseil », *La Bretagne*, n° 46, 14 mai 1941, p. 6.

Ainsi, comme le disait Henriette Cahen, « Un entretien facile fera l'objet de tous ses soins⁵⁶⁹ ».

3. Cuisiner

Pour *La Bretagne*, la Bretonne idéale doit cuisiner pour elle et pour son entourage comme le prouvent ces extraits : « La maîtresse de maison invite ses convives à se servir de soupe⁵⁷⁰ », « la fermière apporte les boudins grillés » ou encore « la métayère est fière de leur plaisir [celui de sa progéniture et des enfants malheureux du village profitant du festin] ». Cette femme doit aussi transmettre ce savoir à ses enfants de sexe féminin tout simplement car « La mère de famille qui initie de bonne heure ses filles à la confection des plats locaux, à la frugale et saine nourriture des familles rurales, est bien avisée⁵⁷¹. » Cette idée est partagée par Vichy qui estime que la mère doit entrevoir, en sa fillette, la future maîtresse de maison⁵⁷².

567 « Un bon conseil », *La Bretagne*, n° 46, 14 mai 1941, p. 6.

568 M. DROÛART, « La broderie bretonne. Comment l'exécuter », art. cit., p. 6.

569 H. CAHEN, « La femme dans la maison », art. cit., p. 24-27.

570 Rozenn AR BREZON, « Le respect des traditions dans la famille bretonne. La cuisine », *La Bretagne*, n° 166, 1^{er} octobre 1941, p. 6.

571 R. AR BREZON, « Vie matérielle d'une famille bretonne à la campagne », art. cit., p. 6.

572 F. MUEL-DREYFUS, *Vichy et l'éternel féminin*, op. cit., p. 208.

La gastronomie bretonne se compose aussi bien de viande que de légumes cultivés dans la région⁵⁷³. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, utopie et réalité se mêlent rapidement en raison du conflit qui entraîne des restrictions accentuées par l'occupation allemande. En septembre 1940, Pierre Caziot, ministre du Ravitaillement et de l'Agriculture du 16 juillet au 13 décembre 1940, ministre de l'Agriculture du 14 décembre 1940 au 9 février 1941 et ministre-secrétaire d'État à l'Agriculture du 10 février 1941 au 18 avril 1942, instaure un secrétariat d'État spécialement chargé du ravitaillement et nomme Jean Achard à sa tête⁵⁷⁴. Dans ces conditions, le ravitaillement devient la préoccupation majeure de toutes les femmes⁵⁷⁵ et une rubrique, intitulée « La bonne cuisine quand même », en témoigne. En mai 1941, Rozenn souligne l'absence croissante de nourriture. Elle déclare, avec ironie, que « grâce à l'incontestable compétence de M. Achard⁵⁷⁶ » se nourrir devient de plus en plus difficile. En effet, la population ne voit « plus ni viande, ni poissons⁵⁷⁷ » et doit attendre « les jeunes légumes » en espérant ne pas devoir accommoder « les chiens, les chats ou peut-être des briques ». L'opinion publique met donc en cause le régime de Vichy. Elle opère ainsi, comme l'écrit Fabrice Grenard, « un renversement complet en rendant les difficultés du ravitaillement responsables de la pénurie alimentaire, alors qu'elles en [apparaissent] en fait davantage comme la conséquence, et non la cause⁵⁷⁸. » Concernant la viande, dans le Morbihan, après l'arrêté préfectoral du 20 juillet 1940 qui interdit la vente de viande trois jours par semaine et la vente de charcuterie deux jours par semaine, la population doit faire face à l'augmentation des prix concernant ces denrées. Ainsi, par exemple, entre octobre 1940 et janvier 1941, le prix des jeunes poulets passe de 50 à 120 francs. À propos du poisson, l'essentiel de cette denrée est distribué aux Allemands qui, en plus de ces réquisitions, limitent la pêche à une zone de trois milles, uniquement de jour, pour éviter les départs vers l'Angleterre. Souvent, lorsque l'un d'eux est repéré, la pêche est interdite dans différents ports pendant plusieurs semaines (comme dans la région de Trébeurden et Perros-Guirec en 1941)⁵⁷⁹.

Le quotidien tente d'apporter des solutions et suggère, pour se procurer à manger, de cultiver son jardin. La lectrice peut lire, dans un article du 14 mai 1941, « que celles d'entre vous qui ont

573 Rolande BONNAIN-MOERDIJK, « L'alimentation paysanne en France entre 1850 et 1936 », *Études rurales*, n° 58, 1975, p. 29-49, [en ligne]. Mis en ligne le 31 mars 2018, URL : https://www.persee.fr/doc/rural_0014-2182_1975_num_58_1_2019, (consulté le 23 avril 2018).

574 F. GRENARD, « Les implications politiques du ravitaillement en France sous l'Occupation », art. cit.

575 C. BERTIN, *Femmes sous l'Occupation*, op. cit., p. 40-41.

576 Rozenn, « La bonne cuisine quand même », *La Bretagne*, n° 46, 14 mai 1941, p. 6.

577 Rozenn, « Faisons nous-mêmes nos conserves », *La Bretagne*, n° 46, 14 mai 1941, p. 6.

578 F. GRENARD, « Les implications politiques du ravitaillement en France sous l'Occupation », art. cit.

579 Christian BOUGEARD, « La vie quotidienne des Bretons pendant la guerre : quelques aspects », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n° 92-1, 1985, p. 79-102 [en ligne]. Mis en ligne le 24 mars 2010, URL : https://www.persee.fr/issue/abpo_0399-0826_1985_num_92_1 (consulté le 28 mars 2018).

le bonheur d'avoir des jardins⁵⁸⁰ » cultivent des légumes et « achetez-en, en cas contraire, ce que vous pourrez et conservez-en pour le prochain hiver. » Ce conseil paraît bien avisé quand on sait qu'en janvier 1942 le préfet d'Ille-et-Vilaine écrit ceci : « Le ravitaillement devient de plus en plus difficile : les légumes ont presque disparu⁵⁸¹ ». Le journal recommande également de se faire entendre lors du ravitaillement car « si vous n'êtes pas sages, c'est-à-dire si vous criez beaucoup⁵⁸² » vous pouvez espérer avoir « un peu de poisson et un peu de viande ». Le quotidien donne aussi quelques astuces car la chicorée est rare. L'objectif est de conserver les racines des endives⁵⁸³. Mais le ravitaillement ne permet pas toujours de s'approvisionner correctement et à des prix (ou avec un nombre de tickets) convenables⁵⁸⁴. En effet, à l'échelle locale, les chefs de district, à l'échelle départementale, les directeurs départementaux du ravitaillement et, à l'échelle nationale, les services de l'administration centrale situés à Vichy et à Paris⁵⁸⁵, ont des difficultés pour honorer les tickets de rationnements car les stocks peuvent avoir du retard⁵⁸⁶. Jamais les inégalités dues à l'argent ne se sont donc autant manifestées⁵⁸⁷ car les personnes ayant suffisamment de ressources peuvent s'approvisionner au marché noir. Les femmes, en lisant le journal, sont mises au courant des numéros de tickets de ravitaillement, qu'elles retirent à la mairie⁵⁸⁸, qui leur permettent, dans la mesure du possible, de remplir leur estomac et celui des membres de leur famille⁵⁸⁹.

580 Rozenn, « Faisons nous-mêmes nos conserves », art. cit., p. 6.

581 C. BOUGEARD, « La vie quotidienne des Bretons pendant la guerre : quelques aspects », art. cit.

582 « La bonne cuisine quand même », *La Bretagne*, n° 94, 9 juillet 1941, p. 6.

583 Yann FOUÉRE, « La bonne cuisine quand même », *La Bretagne*, n° 25, 16 avril 1941, p. 6.

584 Joël S..., « Mon journal ou ma femme ? », *La Bretagne*, n° 438, 17 août 1942, p. 3.

585 F. GRECARD, « Les implications politiques du ravitaillement en France sous l'Occupation », art. cit.

586 C. BOUGEARD, « La vie quotidienne des Bretons pendant la guerre : quelques aspects », art. cit.

587 C. BERTIN, *Femmes sous l'Occupation*, op. cit., p. 40.

588 D. VEILLON, « La vie quotidienne des femmes », dans J.-P. Azéma et F. Bédarida (dir.), *Vichy et les Français*, op. cit., p. 630.

589 R. PUYBOUFFAT-MERRIEN, *Vichy et les femmes : ordre moral, contrôle social, accommodement et résistances : famille, jeunesse, travail*, op. cit., p. 589.

La Bretagne

A ÉTABLI POUR VOUS

La validité des tickets de juin

Et tout d'abord, sachez que VOUS DEVEZ PRÉSENTER VOS TICKETS :

DANS les BOULANGERIES ou PATISSERIES : Pour le pain, la pâtisserie, la biscuiterie, la farine, les produits de régime et le pain d'épice.

DANS les BOUCHERIES ou CHARCUTERIES : Pour la viande de boucherie, de cheval ou la viande de porc (viandes fraîches, salées, conservées, ou frigorifiées), et pour les articles composés de charcuterie et d'autres produits tels que cervelas, saucisson, pâtes de foie, saucisse, etc.

Sont exclus de l'obligation de tickets : le boudin, les abats, la triperie. Ces deux dernières articles sont, d'ailleurs, vendus, en général, par les tripiers.

Ajoutons que : 1° Pour les plats cuisinés à emporter, le nombre de tickets à réclamer par les commerçants ne saurait dépasser le poids de la viande crue, le poids de l'assaisonnement se trouvant exclu ; 2° Pour les conserves, le poids seul de la viande entre en ligne de compte pour les articles composés de charcuterie et de marchandise — avec ou sans — correspondent à 100 grammes de tickets.

DANS les CREMERIES ou EPICERIES : Pour le beurre, l'huile, la margarine, le saindoux, les graisses végétales, le fromage, le sucre, le riz, les pâtes alimentaires, les semoules de céréales, le savon.

SIGNALONS :

- 1° Que les commerçants doivent accorder au même titre que les tickets ordinaires, les tickets supplémentaires d'alimentation destinés pour les malades.
- 2° Que la vente de la confiture, du vin et du tabac demeure entièrement libre.

NOTA. — Les tickets sont valables aussi bien dans la région parisienne qu'en province — et vice-versa. Il est seulement requis qu'ils ne soient pas présentés détachés. En outre, la carte d'alimentation peut être réclamée par les fournisseurs.

PAIN

SUPPRESSION des tickets FE, FV, FA, FC qui figurèrent sur la carte de mai, les trois premiers pour 35 grammes, le dernier pour 50 grammes.

Tickets-chiffres. — Toutes catégories : 100 gr. par jour. Catégories J-1 et V : 200 gr. par jour. Catégories J-2 et A : 275 gr. par jour. Catégories T et C : 350 gr. par jour.

Tickets-lettres (à répartir sur le mois) — Tickets E : 75 gr. chacun. Tickets V : 75 gr. chacun. Tickets A : 225 gr. chacun. Tickets T C : 150 gr. chacun.

NOTA. — La feuille de pain est divisée en deux parties. Les tickets portant le chiffre 1 ne pourront être échangés, contre du pain, que du 1^{er} au 15 juin inclus. Ceux portant le n° 2, que du 16 au 30 juin inclus.

Chacun des tickets de la feuille de pain portant un chiffre ou une lettre, peut être échangé contre du pain, de la farine, des produits de régime ou de la biscuiterie, sur la base suivante : à 100 grammes de pain correspondent 75 gr. de farine ou 70 gr. de produits de régime ou une quantité de biscuiterie, dont la valeur en farine est de 75 grammes.

FROMAGE

SUPPRESSION de 5 gr. par semaine par les tickets-chiffres n° 1 de 3 gr. sur les tickets-lettres.

Tickets-chiffres. — Toutes catégories : 70 gr. par semaine.

Tickets-lettres. Toutes catégories : FA, FB, FC, FD : 30 gr. chacun.

VIANDE

BOUCHERIE et CHARCUTERIE

SUPPRESSION des 30 gr. de bonification — d'ailleurs théorique — en faveur des grands villes et mentionnés sur la carte du mois de mai.

MATIÈRES GRASSES

BEURRE, HUILE, GRAISSES, etc.

La ration totale de matières grasses, pour le mois de juin est mai — pour toutes catégories : 300 gr. de beurre, 250 gr. d'huile, 30 gr. de graisses diverses.

POUR LE BEURRE : En échange de 350 gr. au lieu de 300 gr. en 30 grammes et des 10 tickets de 5 grammes portant les numéros 2, 4, 9, 10, 11, 16, 17, 18 et 24 de la feuille de juin.

POUR L'HUILE : Déposer chez le détaillant choisi, jusqu'au 12 juin, d'une part, les 4 tickets de 25 grammes de la feuille de matières grasses, d'autre part le ticket-lettre OB de cette même feuille, auquel est attribuée une valeur de 100 grammes.

En principe, la totalité de cette huile sera servie en huile d'arachide.

Toutefois, dans la mesure où les approvisionnements le permettront, les consommateurs pourront obtenir la délivrance de 100 gr. d'huile d'olive, au lieu de 100 gr. d'huile d'arachide, contre remise du ticket-lettre OB, à condition de prévenir leur fournisseur de ce désir.

Supplément de ration attribué aux travailleurs de force : 100 gr. d'huile d'arachide, contre le ticket portant le n° 1 en chiffre romain, 100 gr. de beurre contre le ticket n° II.

100 gr. d'autres matières grasses contre le ticket n° III.

Les consommateurs qui n'entendront pas participer à la distribution d'huile alimentaire et de beurre pour le mois de juin ou qui ne désireraient y participer que pour une partie seulement, pourront utiliser leurs tickets à l'acquisition de toutes autres matières grasses.

SUCRE

CARTE D'ALIMENTATION

Contre le coupon E 2 de juin 1 kilogr. par mois pour la catégorie A et 300 gr. contre le coupon E 2 pour les autres catégories.

CHOCOLAT

CARTE D'ALIMENTATION

Sont accordés jusqu'à une date à intervenir :

Le coupon n° 8 du mois de mai, donnant droit pour les catégories J 1 et V, à une ration de 125 gr. de chocolat, et pour la catégorie J 2 à une ration de 250 gr.

Le coupon 8 de mai de la carte d'alimentation des consommateurs des catégories A, I, C, ainsi que les tickets-lettres de la feuille spéciale remise aux consommateurs de 12 à 30 ans, sont sans valeur.

Le coupon 9 de juin des catégories J 1, J 2, V, ainsi que le ticket portant la mention JUIN CHOCOLAT de la feuille spéciale des consommateurs de 12 à 30 ans, ne seront acceptés qu'à partir d'une date qui sera fixée ultérieurement.

RIZ

CARTE D'ALIMENTATION

Contre le coupon E 3 de juin : 300 gr. de riz ou d'orge perlée, pour la catégorie E.

Contre le coupon n° 3 : 200 gr. de riz, pour les catégories J 1 et J 2.

Autres catégories : Néant.

PATES

DENRÉES DIVERSES

Toutes catégories : 200 gr. pour le mois.

Les tickets DL et DM de la carte de denrées diverses de juin donneront droit chacun à 125 gr. de pâtes alimentaires de fabrication industrielle ou de semoule de toute céréale autre que le blé dur.

CAFÉ

CARTE D'ALIMENTATION

Toutes catégories, sauf E — contre échange du coupon n° 3 — soit 150 gr. de mélange moulu ou non comportant 60 gr. de café pur, soit 60 gr. de café décaféiné sans mélange.

Le coupon n° 3 du mois de mai qui s'applique à une ration composée de 60 gr. de café et de 100 gr. de succédanés, reste valable jusqu'au 30 juin.

TABLEAU ÉTABLI APRÈS CONTRÔLE OFFICIEL

Figure 32 : Annonce de la validité des tickets –

« La Bretagne a établi pour vous la validité des tickets de juin », La Bretagne, n° 67, 7 juin 1941, p. 3.

La Bretagne recommande, pour conserver les aliments, de fabriquer des conserves⁵⁹⁰ et de recourir à différentes techniques pour stocker les fruits et les œufs. Le quotidien déclare ainsi qu'une « bonne ménagère ne peut hésiter⁵⁹¹ » à sécher les fruits. Ainsi, le journal propose deux techniques pour conserver les figues. D'une part, il suggère, juste après la cueillette, de les placer sur des planches ou des claies exposées à la chaleur du soleil. Lorsqu'elles sont suffisamment desséchées, il faut les empiler dans des caisses en prenant garde de bien séparer chaque épaisseur par des feuilles de laurier. D'autre part, pour les lieux où le soleil n'est pas suffisant, *La Bretagne* propose de placer les figues sur des claies dans un four pendant 48 heures⁵⁹². En mai 1941, le quotidien breton propose différentes techniques

590 « Conseils utiles », *La Bretagne*, n° 58, 28 mai 1941, p. 6.

591 « Recettes de conserves », *La Bretagne*, n° 154, 17 septembre 1941, p. 6.

592 *Id.*

pour conserver les œufs. Le journaliste est alors critique quant aux restrictions et écrit « En temps ordinaires, je vous aurais aussi parlé de la conservation du beurre. Ce serait peine perdue, ce n'est pas avec les quelques grammes que M. Achard nous accorde généreusement, que nous pouvons envisager de faire des conserves⁵⁹³. » Les accusations se portent sur Jean Achard mais se sont aussi les lourdes réquisitions allemandes qui sont à l'origine de cette pénurie. Par exemple, dès 1940, les Allemands bénéficient des neuf dixièmes des stocks rennais. L'Ille-et-Vilaine n'a donc plus accès qu'à 10% des marchandises commercialisées en temps normal. La situation devient alors difficile, autant dans ce département, que dans le Finistère, les Côtes-du-Nord, le Morbihan et la Loire-Atlantique⁵⁹⁴. En 1941, l'occupant saisit ainsi le beurre entraînant un rationnement de la distribution de cette denrée pour les Bretons. À défaut de parler de beurre, le quotidien évoque la conservation des œufs selon divers procédés :

« L'important est de les soustraire au contact de l'air et de les tenir dans un coin sec et frais. On peut les conserver dans un vase de terre ou dans une boîte, rangés dans du son, de façon qu'ils en soient bien environnés de toutes parts. La sciure de bois peut remplacer le son et même la cendre. Cependant si on désire les conserver longtemps, ces procédés ne sont pas suffisants pour les empêcher de se gâter. Si on veut les conserver tout l'hiver, le mieux serait d'envelopper chaque œuf dans du linge ou de les mettre entre des couches de linge en épaisseur suffisante pour empêcher le contact de l'air, dans une pièce fraîche. Il serait encore possible de conserver les œufs en les faisant tremper quelques minutes dans de l'eau de chaux éteinte : mais ce procédé présente l'inconvénient de ramollir la coque des œufs⁵⁹⁵. »

Pour cuisiner, le quotidien breton propose des recettes, à l'instar d'autres journaux parus en temps de guerre comme *Marie-Claire* ou comme des recueils de recettes tel que « Bonne cuisinière quand même ! » du Grillon du foyer⁵⁹⁶, publié en 1941 par l'un des éditeurs les plus influents de la presse féminine, *Le Petit Écho de la mode*⁵⁹⁷. Ces dernières, qui sont de moins en moins sophistiquées au fil du temps car il y a moins de matières premières, sont imaginées par le journal. Le 1^{er} avril 1941, il propose « un petit menu peu coûteux et facile

593 « Conseils utiles », art. cit., p. 6.

594 C. BOUGEARD, « La vie quotidienne des Bretons pendant la guerre : quelques aspects », art. cit.

595 « Conseils utiles », art. cit., p. 6.

596 Ce pseudonyme est à mettre en relation avec le titre de la nouvelle de Charles Dickens publiée en 1845, *Le grillon du foyer : histoire fantastique d'un intérieur domestique*.

597 C. BERTIN, *Femmes sous l'Occupation*, op. cit., p. 317.

à exécuter⁵⁹⁸ » composé de « Potage de purée de pois, de haricots ou de pommes de terre », de « Biftecks aux champignons », de « Cervelle de bœuf en beignets », de « Choux-fleurs au gratin », de « Pommes meringuées » et de « Fruits au riz ». Le 20 août 1941, le choix est quasi inexistant comme en attestent ces mots : « Pour vos menus, utilisez les "carottes Vichy". Nous verrons dans la prochaine page, si nous pouvons nous offrir mieux⁵⁹⁹. » Les recettes peuvent également être soumises par des lectrices à l'image de celle de « M^{me} A..., du Conquet⁶⁰⁰ » qui « communique une excellente recette » c'est-à-dire celle de la « tarte de guerre » composée de farine, de graisse de rognon de bœuf ou de veau haché, de sel, de sucre, d'eau, de fruits frais ou de confiture et, bien entendu, d'une pâte à tarte. Néanmoins, le journal cesse la publication de la rubrique « La bonne cuisine quand même » dès le mois d'août 1941. La cause en est certainement les restrictions de papier. Plus largement, les femmes de tous les milieux discutent cuisine entre elles et évoquent, notamment, la meilleure utilisation des succédanés qu'il y a encore⁶⁰¹. Ces conditions difficiles laissent place à l'ironie dans *La Bretagne*, où le lecteur peut lire que « le régime est excellent pour prévenir les congestions ou l'artério-sclérose⁶⁰² ».

Pourtant, malgré ces temps difficiles, *La Bretagne* s'attache à souligner les bons usages de la Bretonne idéale. Par exemple, à la question « Où prendre place quand la disposition de la table empêche mon mari et moi de la présider vis-à-vis⁶⁰³? », le quotidien répond que « La coutume actuelle est que ce soit la femme qui, dans ce cas, préside. »

C. La participation de la Bretonne idéale dans la sphère publique

Depuis le XIX^e siècle et l'avènement de la société bourgeoise, le modèle de la femme au foyer est mis en exergue⁶⁰⁴ notamment en Allemagne où Goebbels, ministre d'Adolf Hitler, affirme que si elle est écartée de la vie publique c'est uniquement afin de lui rendre sa dignité essentielle à savoir être épouse et mère⁶⁰⁵. Cependant, tant pour l'État français que pour *La Bretagne*, honorer ces deux fonctions n'est pas antinomique avec le fait d'exercer une activité

598 Yann FOUÉRE, « La bonne cuisine quand même », *La Bretagne*, n° 12, 1^{er} avril 1941, p. 6.

599 « Triste cuisine », *La Bretagne*, n° 130, 20 août 1941, p. 6.

600 Yann FOUÉRE, « La bonne cuisine quand même », *La Bretagne*, n° 37, 30 avril 1941, p. 6.

601 C. BERTIN, *Femmes sous l'Occupation*, op. cit., p. 41.

602 « La bonne cuisine quand même », art. cit., p. 6.

603 « Triste cuisine », art. cit., p. 6.

604 M. ZANCARINI-FOURNEL, *Histoire des femmes en France (XIX^e-XX^e siècle)*, op. cit., p. 162.

605 J. FEST, *Les maîtres du III^e Reich. Figures d'un régime totalitaire*, op. cit., p. 352.

dans la sphère publique. Ainsi, la Révolution nationale n'exclut pas, *a priori*, les femmes de cette sphère. En effet, Vichy ne les écarte pas de toute forme de participation à la vie sociale tout simplement car, pour ce régime, elles ont un rôle bénéfique à jouer dans la cité⁶⁰⁶. *La Bretagne* prône également la présence des femmes dans la sphère publique et notamment en tant qu'électrices ou en tant que conseillères municipales.

1. La Bretonne idéale est une électrice

L'obtention du droit de vote est un long parcours. Après les propositions de loi du député Gautret en 1901 (accordant le droit de vote aux femmes « majeures, célibataires, veuves ou divorcées⁶⁰⁷ ») ou bien encore celle du député Dussaussoy en 1906 (« tendant à accorder aux femmes le droit de vote dans les élections aux conseils municipaux, aux conseils d'arrondissement et aux conseils généraux⁶⁰⁸ »), le mouvement suffragiste français connaît un événement marquant avec Maria Vérone, avocate et féministe française, qui participe à la campagne pour le plébiscite féminin d'avril 1914. Cette dernière recueille alors 505 972 voix en faveur du vote des femmes en seulement une semaine⁶⁰⁹. Mais le mouvement suffragiste est interrompu par la Première Guerre mondiale. Après ce conflit, plusieurs propositions de loi sont déposées à l'Assemblée nationale. Celle-ci y est, dès lors, favorable mais ce n'est pas le cas du Sénat qui s'y oppose de manière systématique⁶¹⁰.

La Bretagne est une région abritant des journaux mais également des groupes aux idées engagées dont s'inspire le quotidien breton publié à partir de mars 1941. Les *Merc'hed Breiz* estiment ainsi que la loi française fait des femmes des êtres humains de seconde zone⁶¹¹. Elles citent Maurice Denis pour appuyer leur propos : « La situation d'infériorité sociale et morale où la femme est tenue en France est contraire aux traditions celtiques⁶¹². » Un membre du PAB les rejoint et écrit, le 1^{er} mars 1930, dans *Breiz Atao*, que « À l'exemple de bien des nations, la femme de Bretagne peut prétendre à faire valoir ses qualités et talents⁶¹³. » Pour Meavenn cela signifie qu'entre

606 H. ECK, « Les Françaises sous Vichy », dans G. Duby, M. Perrot, F. Thébaud (dir.), *Histoire des femmes en Occident. V. Le XX^e siècle*, op. cit., p. 288, 291 et 300.

607 « Proposition de loi du 14 juillet 1901 par M. Gautret, député », Annexe au procès-verbal de la séance du 14 juillet 1901, n° 2529, Session de 1901.

608 « Proposition de loi du 10 juillet 1906 par M. Dussaussoy, député », Annexe au procès-verbal de la séance du 10 juillet 1906, n° 253, Session de 1906.

609 Odile RUDELLE, « Droits politiques des femmes européennes : bilan des deux guerres mondiales », dans C. Fauré (dir.), *Nouvelle encyclopédie politique et historique des femmes*, op. cit., p. 697.

610 M.-T. RENARD, *La participation des femmes à la vie civique*, op. cit., p. 20.

611 CRBC, DGL3 I16, tracts mouvement breton, 1919-1993, « tract *Merc'hed Breiz* ».

612 Cité par les *Merc'hed Breiz* dans CRBC, DGL3 I16, tracts mouvement breton, 1919-1993, « tract *Merc'hed Breiz* ».

613 « Le Vote de la Femme », *Breiz Atao*, n° 90, 1^{er} mars 1930, p. 3.

la femme « pot au feu⁶¹⁴ » qui ne s'occupe que de son foyer et la femme dite moderne qui ne veut connaître aucun souci lié au ménage pour se consacrer exclusivement à la vie extérieure, il y a une femme souhaitant concilier devoirs politiques et intellectuels avec ceux d'une bonne maîtresse de maison⁶¹⁵. Le droit de vote des femmes apparaît comme nécessaire et cela se traduit par de nombreuses réactions publiées par certains journaux bretons de la fin des années 1920 et du début des années 1930. Ces prises de paroles peuvent être le fait de journalistes comme Paul Simon qui écrit, dans *L'Ouest-Éclair*, que « Quand on songe que non seulement l'Allemande, l'Anglaise et l'Américaine, mais encore la Finlandaise et l'Estonienne possèdent le droit de vote, on est un peu humilié à la pensée que la Française ne le possède pas⁶¹⁶. » Elles peuvent aussi être prononcées par des groupes à l'image des *Breiz Nevez* qui déclarent que les femmes ont la volonté de contribuer au réveil de la patrie bretonne et que, pour ce faire, elles doivent obtenir le droit de vote pour agir de façon efficace. Le journal *Breiz Atao* leur répond en écrivant que « la femme bretonne a un rôle prépondérant à jouer⁶¹⁷ » et qu'il est nécessaire de « réclamer le vote des femmes dans l'état français actuel d'abord et dans l'état autonome breton de demain. » Ces prises de position peuvent aussi provenir de lecteurs qui, dans le cas de la publication de *Breiz Atao*, donnent leur avis sur le droit de vote des femmes. En 1929, un lecteur lorientais exprime sa confiance à l'égard des futures électrices aussi bien pour collaborer dans la vie politique que pour pacifier les esprits⁶¹⁸. Un an plus tard, un Breton exilé en Algérie estime que la femme doit voter car généralement, « elle est [...] aussi intelligente, plus réfléchie et plus persévérante que les hommes⁶¹⁹. » L'opinion semble alors être de plus en plus favorable à l'émancipation politique des femmes. Le régime de Vichy semble tendre vers cela. Ainsi, dans le cadre de la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940, le Maréchal reçoit le pouvoir de promouvoir une nouvelle constitution⁶²⁰. Le Conseil national de Vichy envisage alors d'accorder la totalité des droits civiques aux femmes, nées de pères français et, par conséquent, de leur octroyer le droit de vote⁶²¹. Le régime pense que cette attribution peut contribuer à l'adhésion de jeunes filles

614 « Groupe des Propagandistes », *Breiz Atao*, n° 133, *La Vie du Parti*, supplément mensuel n° 7, 27 décembre 1930, p. 3.

615 *Id.*

616 Paul SIMON, « À propos du suffrage féminin », *L'Ouest-Éclair*, n° 13 461, 17 septembre 1933, p. 1. Cité par Virna COGO-STERNBERG, « La femme dans *L'Ouest-Éclair* entre les deux-guerres », dans M. Lagrée, P. Harismendy, M. Denis (dir.), *L'Ouest-Éclair : Naissance et essor d'un grand quotidien régional*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2000, p. 175.

617 « Les milieux féminins et le S.E.V. », *Breiz Atao*, n° 36, 17 février 1929, p. 4.

618 Un Lorientais, « Le vote des femmes », *Breiz Atao*, n° 50, 26 mai 1929, p. 3

619 « La femme doit-elle voter ? », *Breiz Atao*, n° 105, 15 juin 1930, p. 3.

620 R. PUYBOUFFAT-MERRIEN, *Vichy et les femmes : ordre moral, contrôle social, accommodement et résistances : famille, jeunesse, travail, op. cit.*, p. 190.

621 Michèle COINTET, *Le Conseil national de Vichy. Vie politique et réforme de l'État en régime autoritaire (1940-1944)*, Thèse de doctorat, Nanterre, Université de Paris X-Nanterre, Histoire, 1984, p. 374-379. Cité par H. ECK, « Les Françaises sous Vichy », dans G. Duby, M. Perrot, F. Thébaud (dir.), *Histoire des femmes*

et de femmes aux valeurs et au projet de la Révolution nationale, sans pour autant, à la manière des régimes totalitaires, les placer sous le contrôle direct de l'État tout simplement parce que Vichy n'a instauré ni jeunesse unique ni organisation féminine d'État⁶²². Ainsi, *La Bretagne*, qui défend le droit de vote des femmes en écrivant, par exemple, que « par suffrage universel⁶²³ » il faut entendre « suffrage universel corrigé par l'extension du droit de vote aux femmes », n'est pas innovante en la matière et se place dans l'air du temps. Ce vote des femmes et, par conséquent, de la Bretonne idéale, doit être le reflet d'une moralité irréprochable. En effet, dans un article de février 1942, Yann Fouéré souligne la nécessité de l'élection des conseils municipaux, certes, par les hommes et les femmes mais, plus spécifiquement, par des individus n'ayant jamais été condamnés ou n'ayant pas eu de conduites indignes⁶²⁴.

en Occident. V. Le XX^e siècle, op. cit., p. 300.

622 *Id.*

623 Yann FOUÉRÉ, « Élections... », *La Bretagne*, n° 561, 9 et 10 janvier 1943, p. 1-2.

624 Yann FOUÉRÉ, « Les conseils municipaux doivent être élus », *La Bretagne*, n° 291, 26 février 1942, p. 1-2.

Les Conseils Municipaux doivent être élus

par Yann FOUERÉ.

LA commune, qui nous apparaît comme la cellule primitive de toute société humaine, doit conserver dans l'organisation provinciale de demain les libertés qu'elle a toujours connues. Un corps municipal ou conseil représentant des habitants doit assumer par l'intermédiaire de la municipalité l'essentiel de l'administration communale, tandis qu'un agent administratif permanent, en l'occurrence le secrétaire de mairie devra exécuter ses décisions et être auprès de lui le représentant des intérêts généraux, ceux de la province et de l'Etat.

La question se pose dès lors de savoir comment doit être composé le conseil municipal et surtout comment il doit être nommé.

A cette dernière question, la réponse ne peut faire de doute. Dans tous les cas, sauf peut-être dans les très grandes villes, le Conseil municipal doit être élu.

Les conseillers municipaux, en effet, doivent être les représentants des habitants de la commune ceux qu'ils délèguent pour pourvoir à l'administration locale et surveiller la gestion des services municipaux, faire nommer les conseillers municipaux en tout ou en partie par l'Etat ou par ses agents serait une atteinte grave aux traditionnelles libertés communales dont la France, depuis les temps les plus lointains, n'a cessé de jouer !

Les Conseils Municipaux doivent être élus

(Suite de la première page)

Nous estimons, au surplus, que le Conseil Municipal doit être élu comme par le passé au suffrage universel direct, mais au suffrage universel corrigé. La commune reste par excellence le cadre dans lequel le mode de suffrage peut valablement s'exercer. Le plus ignare et le moins évolué des hommes est parfaitement capable de juger si l'administration de sa commune, celle où se déroule sa vie de chaque jour, laisse à désirer, si les impôts sont trop lourds et les dépenses trop élevées. Encore faut-il d'une part que les charges communales soient réparties, sur tous, à des degrés divers pour que chacun en sente le poids et d'autre part, que le suffrage universel soit corrigé. Il peut l'être très simplement par le recul de l'âge de l'électorat. L'octroi du droit de vote aux femmes, la concession au père ou à la mère de famille d'un nombre de voix égal à celui de ses enfants mineurs, l'exclusion du droit de suffrage des individus condamnés ou de conduite notoirement indigne, des gens sans situation sociale stable ou déclarée, de ceux qui n'auraient pas dans une commune au moins cinq ans de résidence. Ces mesures seraient complétées par des conditions plus strictes d'éligibilité et par la fixation à six ans au minimum de la durée des pouvoirs des conseils municipaux.

Il nous paraît nécessaire parallèlement d'une part que les conseillers municipaux soient peu nombreux, 5, 7 ou 9 par exemple, selon que la population est inférieure à 5.000, comprise entre 5 et 10.000 ou entre 10.000 et 25.000 habitants et, d'autre part que le maire et ses adjoints soient nommés par le Conseil municipal et dans son sein.

Seules, les villes de plus de 25.000 habitants pourraient faire exception à ce régime : le maire pourrait y être choisi par le préfet ou le gouverneur sur une liste de trois noms présentée par le Conseil. Car il nous apparaît nécessaire dans les grandes villes, mais dans les grandes villes seulement, de restreindre les pouvoirs de l'assemblée municipale au profit de ceux des agents de l'Etat. Comme il le paraît également de limiter le suffrage universel à la commune et de ne l'admettre ni au stade de la province, ni à celui de l'Etat.



Figure 33 : Article consacré à la défense de l'élection des conseils municipaux –

Yann FOUERÉ, « Les conseils municipaux doivent être élus », La Bretagne, n° 291, 26 février 1942, p. 1-2.

Le quotidien précise également que « le suffrage universel ne saurait par contre être étendu sans danger aux échelons supérieurs. » Il propose alors que ce soit les conseillers municipaux ou leurs délégués qui désignent l'assemblée départementale.

2. La Bretonne idéale est éligible

« Le droit de vote est nécessaire, mais insuffisant : car pour lui permettre d'exercer son activité de façon efficace, il faut à la femme l'éligibilité⁶²⁵. » Par ces mots, *Breiz Atao* préfigure l'état d'esprit de *La Bretagne* mais également du régime de Vichy. Francine Muel-Dreyfus rappelle ainsi que, pour ce dernier, l'homme et la femme ont un rôle complémentaire à jouer aussi bien dans la sphère privée que dans la sphère publique et notamment dans la vie municipale. En effet, elle écrit que « La femme, si elle n'a pas habituellement la même envergure de pensée que l'homme, a une vue très réaliste des choses, un sens pratique plus proche des réalités⁶²⁶ ». Elle ajoute que « Par son sens familial inné, la femme a en effet une intuition du sens social qui lui fait apporter dans sa collaboration avec les services publics des vues sociales enrichissantes⁶²⁷ ». Dans cette lignée, le régime de Vichy ratifie la participation des femmes à la gestion municipale ou bien encore leur implication dans les comités sociaux d'établissements, créés par la Charte du travail en octobre 1941, dans les entreprises de plus de 100 salariés⁶²⁸. À partir de 1941, un petit nombre de femmes sont nommées dans quelques conseils municipaux de villes de plus de 2 000 habitants et sont chargées de l'aide sociale. C'est par exemple le cas à Vichy, à Lorient ou bien encore à Brest⁶²⁹. Ces conseillères sont retenues pour leurs « qualités pratiques et morales [...]. Mais certaines, dépassant ce niveau honorable, ont à leur actif des états de services peu communs. Telle est M^{me} Jourdan-Cauchy, conseillère de Saint-Servan, infirmière major bénévole, pendant la grande guerre, titulaire de huit citations à l'ordre de l'armée⁶³⁰. » *La Bretagne* prône ainsi le caractère éligible de la Bretonne idéale.

625 « Le Vote de la Femme », art. cit., p. 3.

626 F. MUEL-DREYFUS, *Vichy et l'éternel féminin*, op. cit., p. 215.

627 « L'UFCS et les conseillères municipales », *La femme dans la vie sociale*, n° 139, juin 1941. Cité par F. MUEL-DREYFUS, *Vichy et l'éternel féminin*, op. cit., p. 215.

628 H. ECK, « Les Françaises sous Vichy », dans G. Duby, M. Perrot, F. Thébaud (dir.), *Histoire des femmes en Occident. V. Le XX^e siècle*, op. cit., p. 300.

629 M.-T. RENARD, *La participation des femmes à la vie civique*, op. cit., p. 23.

630 « Nos conseillères », *La Bretagne*, n° 105, 22 juillet 1941, p. 2.

3. La Bretonne idéale n'est pas une manifestante

L'opposition au pouvoir est une réalité aussi bien à l'échelle nationale que régionale et locale. À l'échelle nationale, quelques femmes refusent de travailler pour l'Allemagne nazie alors que d'autres rejoignent Charles de Gaulle dans son exil à Londres⁶³¹ ou se rassemblent et entreprennent des manifestations pour exprimer leur mécontentement et leurs revendications⁶³². Les premières se déroulent dès la fin de l'année 1940 avant de se développer considérablement entre janvier et mai 1941. Durant l'été, elles se tassent avant de croître à nouveau dès l'automne et à l'approche de l'hiver 1941-1942. Danielle Tartakowsky comptabilise ainsi 149 manifestations de ce genre pour la période allant de l'automne 1940 jusqu'au début de l'année 1942⁶³³. Toutes ces femmes réclament des denrées alimentaires comme du pain mais également des cartes d'alimentation et le retour des prisonniers⁶³⁴. Même si le caractère politique de ces manifestations populaires, souvent spontanées, est parfois minimisé, les manifestantes tiennent, cependant, les autorités pour leur interlocuteur et interpellent jusqu'au pouvoir central dont la politique de ravitaillement est sévèrement jugée⁶³⁵. Ce type de manifestations est organisé en Bretagne. Au cours de l'année 1942, les ménagères s'expriment à Rennes, à Lorient, à Port-Louis, à Lanester ou bien encore à Brest. Dans cette dernière ville, 400 d'entre elles manifestent le 28 avril 1942 pour protester contre le pillage de l'occupant et pour un meilleur ravitaillement. Entre 1942 et 1943, sept réunions de femmes sont organisées dans les Côtes-du-Nord⁶³⁶. Pourtant, et alors que *La Bretagne* semble favorable à la participation des femmes dans la sphère publique, ce quotidien n'évoque jamais ces manifestations dans ces pages. Peut-être qu'entre la théorie et la pratique, il y a un pas qu'il n'a pas franchi ou bien peut-être que la Bretonne idéale doit être le reflet de l'ordre. Elle ne peut donc pas exprimer son mécontentement mais seulement se limiter aux prérogatives que l'État lui donne.

Yann Fouéré, jeune homme, considérait que si l'on n'avait pas de descendance, la vie n'avait aucun sens⁶³⁷. Ainsi, la Bretonne idéale doit se marier, donner naissance à de nombreux enfants, en avoir le soin et la charge. En publiant de nombreux articles à ce sujet, *La Bretagne* s'inscrit dans le sillage de *Breiz Atao* mais également des régimes de son temps. En 1930, Meavenn écrivait

631 Florence HERVÉ, *Bretagne. Nouvelles et visages de femmes*, Spézet, Éditions Coop Breizh, 1998, p. 83.

632 C. BERTIN, *Femmes sous l'Occupation*, op. cit., p. 182.

633 F. GRECARD, « Les implications politiques du ravitaillement en France sous l'Occupation », art. cit.

634 F. HERVÉ, *Bretagne. Nouvelles et visages de femmes*, op. cit., p. 82.

635 F. GRECARD, « Les implications politiques du ravitaillement en France sous l'Occupation », art. cit.

636 F. HERVÉ, *Bretagne. Nouvelles et visages de femmes*, op. cit., p. 82.

637 S. CARNEY, *Breiz Atao ! Mordrel, Delaporte, Lainé, Fouéré : une mystique nationale (1901-1948)*, op. cit., p. 241.

dans *Breiz Atao* que la vocation de la femme se caractérise principalement par le dévouement c'est-à-dire qu'elle doit être « l'amie de son mari⁶³⁸ » ainsi qu'une « éducatrice des enfants ». Le régime de Vichy met en avant le fait que, comme l'explique Hélène Eck, « Devenue mère, la femme accède au panthéon des modèles sociaux vichyssois, à l'égal du paysan et de l'artisan, gardienne comme eux d'une tradition⁶³⁹ ». La Bretonne idéale devenue mère, elle est au cœur du foyer et de ses différents aspects c'est-à-dire le mobilier, l'entretien et la nourriture. Ainsi, la famille apparaît, aux yeux de tous, comme la cellule sociale fondamentale⁶⁴⁰ et la femme comme une vestale chargée d'entretenir la flamme du foyer tout en assurant le maintien des valeurs traditionnelles⁶⁴¹. Cette idée peut être complétée par les paroles d'Henriette Cahen publiées dans *L'Ordre Nouveau* en 1934 et que *La Bretagne* pourrait faire siennes : « Qui est l'âme d'une maison, qui l'administre, qui veille aux moindres détails, qui choisit et dispose harmonieusement tout ce qui doit en faire le charme et l'élégance, qui crée l'atmosphère par son rayonnement personnel, [...] ? La Femme⁶⁴². » Même si la Bretonne idéale ne peut pas aller à l'encontre de l'ordre établi en exprimant son insatisfaction publiquement, elle n'est cependant pas cantonnée au foyer. En effet, comme le régime de Vichy, le quotidien breton souhaite que les femmes puissent voter et participer à la vie des conseils municipaux. Le peu d'exemples présents dans les pages de *La Bretagne* peut s'expliquer par le fait que le droit de vote et d'éligibilité de la Bretonne idéale apparaît comme un aboutissement. En effet, si cette dernière n'a pas une moralité irréprochable, un caractère spécifique, une instruction solide, un corps parfait, un visage adéquat, des vêtements particuliers, une attitude exemplaire en tant qu'épouse et mère ainsi qu'un foyer soigné, alors elle n'est pas digne de devenir électrice et éligible.

638 Fant R. MEAVENN, « La femme moderne », *Breiz Atao*, n° 128, 23 novembre 1930, p. 3-4.

639 H. ECK, « Les Françaises sous Vichy », dans G. Duby, M. Perrot, F. Thébaud (dir.), *Histoire des femmes en Occident. V. Le XX^e siècle*, op. cit., p. 292.

640 F. MUEL-DREYFUS, *Vichy et l'éternel féminin*, op. cit., p. 12.

641 C. FAURE, *Le projet culturel de Vichy*, op. cit., p. 117.

642 H. CAHEN, « La femme dans la maison », art. cit., p. 24-27.

Conclusion

Entre 1941 et 1944, Yann Fouéré, le directeur général de *La Bretagne*, s'inscrit dans le sillage du régime de Vichy et de sa Révolution nationale. Il devient alors partisan de cette révolution nécessaire et estime que la province bretonne doit être le lieu de ce redressement. Ce dernier doit se caractériser par des valeurs morales ou bien encore par un renouveau physique. Pour ce faire, le quotidien breton propose, tout au long de sa publication, des articles, des dessins, des photographies ainsi que des publicités mettant en exergue l'archétype de la Bretonne idéale. Ce dernier est défini aussi bien par des modèles, réels ou imaginés, que par des contre-modèles. En effet, la grandeur de la province passe nécessairement par les femmes qui doivent s'investir pour assurer sa survie. Cette Bretonne imaginée se caractérise par une âme, un physique et des rôles caractéristiques. L'âme de celle-ci se définit par une moralité sans failles, un caractère spécifique et une instruction solide. Elle doit aller de paire avec un physique marqué par un corps parfait, un visage hydraté et légèrement maquillé ainsi que par des vêtements inspirés des costumes bretons d'antan. En effet, la beauté extérieure apparaît comme le reflet des vertus intérieures c'est-à-dire du bien et d'un certain équilibre mental. La Bretonne est alors apte à devenir une bonne épouse, une bonne mère et une bonne gestionnaire de foyer. Ayant atteint cet idéal, elle doit se voir attribuer le droit de vote et le droit d'éligibilité pour s'investir dans la sphère publique.

Le journal propose un projet qui se veut novateur mais qui, en réalité, ne l'est pas. En effet, il s'inspire de différents régimes et de divers mouvements ou organes de presse. Vichy et, dans une moindre mesure, le III^e Reich mais également l'Ordre Nouveau ou *Breiz Atao* sont ses principales sources d'inspiration. Le point commun entre ces dernières est l'idée d'homme nouveau « total et complet⁶⁴³ » comme l'explique Limore Yagil. Mais, au-delà de ces inspirations relativement contemporaines, *La Bretagne* s'appuie essentiellement sur l'idéologie celtique. En effet, dès 1933, au Congrès Panceltique de Dinard, Yann Fouéré expliquait que « La Celtie se doit de vivre et de proclamer la supériorité de l'idéal⁶⁴⁴. » Une autre influence n'est pas à négliger : l'éducation, tant familiale que scolaire, sur fond bourgeois de Yann Fouéré. Celle-ci pourrait expliquer ses lectures et ses prises de position.

643 L. YAGIL, « L'homme nouveau » et la Révolution nationale de Vichy (1940-1944), *op. cit.*, p. 67.

644 Y. FOUÉRÉ, *Les Saints bretons et leur œuvre nationale*, Dinard, À l'Enseigne de l'Hermine, 1934. Cité par S. CARNEY, *Breiz Atao ! Mordrel, Delaporte, Lainé, Fouéré : une mystique nationale (1901-1948)*, *op. cit.*, p. 244.

Ainsi, à l'image du régime de Vichy, lui-même influencé par les idées des relèves des années 1930, le quotidien oscille entre tradition et modernité. Tradition car il met en exergue les vertus des ruraux et exalte les peuples dits celtes. Modernité parce qu'il considère que les femmes peuvent avoir une influence tant dans la sphère privée que dans la sphère publique. D'une part, car elles sont en mesure de s'instruire pour obtenir des diplômes et exercer un métier mais également pour influencer les futurs Bretons. D'autre part, parce qu'elles sont aptes à voter et à être éligibles. Le journal oscille également entre utopie et réalité. Utopie car *La Bretagne* imagine un archétype auquel doivent se conformer l'ensemble des habitantes de Bretagne, ou tout au moins l'ensemble des lectrices du journal, pour devenir la Bretonne idéale alors que les femmes n'ont certainement pas comme priorité de se conformer à ce modèle. Réalité car le quotidien breton est lucide quant aux conditions de vie durant l'Occupation.

Projet ambitieux, le programme de *La Bretagne* l'est. Néanmoins, même si l'archétype imaginé par le quotidien breton est un fait, il nous est impossible de connaître l'ampleur de l'influence de cet idéal sur la population. Malgré les 16 000 exemplaires tirés à son apogée, nous pouvons supposer que l'impact de ce modèle est peu important tout simplement parce que le début des années 1940 est marqué par une période d'occupation synonyme de restrictions et de bouleversements. La priorité des femmes n'est donc certainement pas à l'accomplissement de cet archétype.

Tout au long de sa vie, Yann Fouéré fait de la Bretagne son combat⁶⁴⁵. Mais alors qu'il souhaite exalter la grandeur de la province bretonne⁶⁴⁶ à l'aide de son quotidien et notamment de l'archétype de la Bretonne idéale, nous pouvons dire, en empruntant les mots de François Rouquet à propos de la Révolution nationale, qu'il est davantage question d'« Une chimère plus qu'un projet⁶⁴⁷ ».

645 *Ibid.*, p. 552.

646 F. MUEL-DREYFUS, *Vichy et l'éternel féminin*, *op. cit.*, p. 208.

647 F. ROUQUET, « Dans la France du Maréchal », dans C. Fauré (dir.), *Nouvelle encyclopédie politique et historique des femmes*, *op. cit.*, p. 845.

Sources

Sources non publiées

Centre de recherche bretonne et celtique

- R 156 B7, *Breiz Atao*, n° 10-11 (15 octobre-15 novembre 1922), n° 36 (17 février 1929), n° 50 (26 mai 1929), n° 55 (30 juin 1929), n° 74 (10 novembre 1929), n° 90 (1^{er} mars 1930), n° 105 (15 juin 1930), n° 128 (23 novembre 1930) et n° 133 (27 décembre 1930).
- R 165 B16, *La Bretagne*, du n° 1 (21 mars 1941) au n° 987 (6 juin 1944).
- DGL3 I16. Tracts mouvement breton, 1919-1993.

Sources publiées

Ouvrages de Yann Fouéré

- Yann FOUÉRÉ, *La Bretagne écartelée*, Paris, Nouvelles Éditions Latines, 1976.
- Youenn DIDRO et Yann FOUÉRÉ, « L'histoire du quotidien *La Bretagne* et les silences d'Henri Fréville », *Les Cahiers de l'Avenir*, n° 8, 1981, p. 9-211.
- Yann FOUÉRÉ, *La patrie interdite. Histoire d'un Breton*, Paris, Éditions France-Empire, 1987.

Ouvrages contemporains de la période étudiée

- Maurice DONNAY, « Femmes d'hier, femmes d'aujourd'hui », dans M. Donnay, P. Merle, P.-H. Simon, Y. Estienne, B. Lavaud et Daniel-Rops (dir.), *La femme et sa mission*, Paris, Plon, 1941, p. 10-60.
- Marie DROÛART, *L'art populaire en Bretagne à travers les âges*, Rennes, Éditions Unvaniez Arvor, 1941.

Périodiques antérieurs à la période étudiée

- *L'Ordre Nouveau*, n° 3 (juillet 1933), n° 4 (octobre 1933), n° 11 (mai 1934) et n° 13 (juillet 1934).
- *Marie-Claire*, n° 136 (6 octobre 1939).
- *Stur*, n° 3-4 (janvier-avril 1935).
- *Vogue* (avril-mai 1940).

Journal Officiel de la République française

- *Journal Officiel de la République française* (13 mars 1937).

Journal Officiel de l'État français

- *Journal Officiel de l'État français* (10 mars 1940, 27 octobre 1940, 13 février 1941, 13 avril 1941, 8 juillet 1941, 7 mars 1942, 15 avril 1942, 13 septembre 1942, 26 décembre 1942 et 23 décembre 1943).

Bibliographie

Travaux sur la presse

- Pierre ALBERT, *Histoire de la presse*, Paris, Presses Universitaires de France, 11^e édition, 2010 [1970].
- C. BELLANGER, J. GODECHOT, P. GUIRAL et F. TERROU (dir.), *Histoire générale de la presse française*, Paris, Presses Universitaires de France, 1969-1976.
- Claire BLANDIN, Christian DELPORTE et François ROBINET, *Histoire de la presse en France, XX^e-XXI^e siècles*, Paris, Armand Colin, 2016.
- Christian DELPORTE, *Les journalistes en France, 1880-1950. Naissance et construction d'une profession*, Paris, Le Seuil, 1999.
- Christian DELPORTE et Fabrice D'ALMEIDA, *Histoire des médias en France de la Grande Guerre à nos jours*, Paris, Flammarion, 2003.
- Patrick EVENO, *La presse*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010.
- Henri FRÉVILLE, *La presse bretonne dans la tourmente (1940-1946)*, Paris, Plon, 1979.
- Alexie GEERS, « Publicité et contenu éditorial dans la presse féminine », *L'appareil des apparences*, n° 1, 2010, p. 1-6 [en ligne]. Mis en ligne le 03 novembre 2010, URL : <https://apparences.hypotheses.org/338> (consulté le 09 mai 2018).
- Alexie GEERS, « Un magazine pour se faire belle », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 40, 2014, p. 249-269 [en ligne]. Mis en ligne le 26 novembre 2017, URL : <http://journals.openedition.org/clio/12177> (consulté le 16 avril 2018).
- Alexie GEERS, *Le sourire et le tablier. La construction médiatique du féminin dans Marie-Claire de 1937 à nos jours*, Thèse de doctorat, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Histoire, 2016.
- André GUNTHERT, « L'illustration, ou comment faire de la photographie un signe », *L'Atelier des icônes*, n° 13, 2010, [en ligne]. Mis en ligne le 12 octobre 2010, URL : <http://culturevisuelle.org/icones/1147> (consulté le 29 janvier 2018).
- Eugène HATIN, *Histoire politique et littéraire de la presse en France : avec une introduction historique sur les origines du journal et la bibliographie générale des journaux depuis leur origine*, Paris, Poulet-Malassie et de Broise, 1859.

- Jean-Noël JEANNENEY, *Une histoire des médias, des origines à nos jours*, Paris, Seuil, 4^e édition, 2015 [1996].
- Dominique KALIFA et Alain VAILLANT, « Pour une histoire culturelle et littéraire de la presse française au XIX^e siècle », *Le Temps des médias*, n° 2, 2004, p. 197-214.
- Violette NAVILLE-MORIN, *L'écriture de presse*, Paris, Mouton & Co, 1969.
- Évelyne SULLEROT, *La presse féminine*, Paris, Armand Colin, 1963.
- Marie-Ève THÉRENTY, « Pour une histoire genrée des médias », *Questions de communication*, n° 15, 2009, p. 247-260, [en ligne]. Mis en ligne le 01 août 2011, URL : <https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/577> (consulté le 06 mai 2018).
- George WEIL, *Le journal. Origines, évolution et rôle de la presse périodique*, Paris, La Renaissance du Livre, 1934.

Travaux sur l'homme nouveau et la femme nouvelle

- Catherine ALBARET, Jean-Pierre AMINOT, Michèle BORDEAUX, Pierre GAUTHIER, Lyonel-Michel PELLERIN, *Femmes et familles. De la loi à la chanson : convergences idéologiques*, Nantes, Université de Nantes, 1979.
- Fernanda ARTIGAS BURR et Manuela SALCEDO ROBLEDO, « Conjugalité », dans J. Rennes (dir.), *Encyclopédie critique du genre*, La Découverte, Paris, 2016, p. 116-123.
- Christine BARD, *Les femmes dans la société française au 20^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2001.
- Marie-Aline BARRACHINA, « Le "style de la phalange" : une morale et une esthétique », dans M.-A. Matard-Bonucci et P. Milza (dir.), *L'Homme nouveau dans l'Europe fasciste (1922-1945). Entre dictature et totalitarisme*, Paris, Fayard, 2004, p. 317-332.
- Arnaud BAUBÉROT, *Histoire du Naturisme. Le mythe du retour à la nature*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004.
- Natalia BAZOGE, « La gymnastique d'entretien au XX^e siècle : d'une valorisation de la masculinité hégémonique à l'expression d'un féminisme en action », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n° 23, 2006, p. 197-208, [en ligne]. Mis en ligne le 01 juin 2008, URL : <http://journals.openedition.org/clio/1900> (consulté le 20 décembre 2017).

- G. BENSOUSSAN, P. DIETSCHY, C. FRANÇOIS et H. STROUK (dir.), *Sport, corps et société de masse. Le projet d'un homme nouveau*, Paris, Armand Colin, 2012.
- Célia BERTIN, *Femmes sous l'Occupation*, Paris, Stock, 1993.
- Laurence BERTRAND-DORLÉAC, « Les vieilles images de l'homme nouveau (France 1900-1945) », dans M.-A. Matard-Bonucci et P. Milza (dir.), *L'Homme nouveau dans l'Europe fasciste (1922-1945). Entre dictature et totalitarisme*, Paris, Fayard, 2004, p. 333-345.
- Michèle BORDEAUX, « Femmes hors d'État français – 1940-1944 », dans R. Thalmann (dir.), *Femmes et fascismes*, Paris, Éditions Tierce, 1986, p. 135-151.
- Pierre BOURDIEU, *La distinction*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1979.
- Pierre BOURDIEU, *Le sens pratique*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1980.
- Edmund BURKE, *Recherche philosophique sur l'origine de nos idées du sublime et du beau*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 4^e édition, 2009 [1757].
- Marie BUSCATTO, *Sociologie du genre*, Paris, Armand Colin, 2014.
- Coline CARDI et Geneviève PRUVOST, « Introduction générale. Penser la violence des femmes : enjeux politiques et épistémologiques », dans C. Cardi et G. Pruvost (dir.), *Penser la violence des femmes*, Paris, Éditions La Découverte, 2012, p. 13-64.
- Vincent CHENILLE, *La mode dans la coiffure des Français. « La norme et le mouvement » 1837-1987*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- Anne-Sophie CHOCARD, « Approche psychopathologique du passage à l'acte homicide-suicide », *Imaginaire & Inconscient*, n° 16-2, 2005, p. 183-198 [en ligne]. Mis en ligne le 06 janvier 2006, URL : <https://www.cairn.info/revue-imaginaire-et-inconscient-2005-2-page-183.htm> (consulté le 20 mars 2018).
- Vincent CITOT, « Illusions et exigences du jugement esthétique », *Le Philosophoire*, n° 38, 2012, p. 77-93, [en ligne]. Mis en ligne le 15 octobre 2012, URL : <https://www.cairn.info/revue-le-philosophoire-2012-2-page-77.htm> (consulté le 27 avril 2018).
- Patrick CLASTRES, « L'histoire de France au miroir du sport », *La revue pour l'histoire du CNRS*, n° 26, 2010 [en ligne]. Mis en ligne le 24 février 2013, URL : <http://journals.openedition.org/histoire-cnrs/9261> (consulté le 09 avril 2018).
- Virna COGO-STERNBERG, « La femme dans *L'Ouest-Éclair* entre les deux-guerres », dans M. Lagrée, P. Harismendy, M. Denis (dir.), *L'Ouest-Éclair : Naissance et essor d'un grand quotidien régional*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2000, p. 169-176.

- Catherine CONCEICAO, *Le recours à la chirurgie esthétique : les femmes face aux normes de « beauté »*, Mémoire de master, Brest, Université de Bretagne Occidentale, Sociologie, 2003-2005.
- Céline COUTEAU et Laurence COIFFARD, *Dictionnaire égoïste des cosmétiques*, Paris, Éditions Édilivre, 2016.
- Liliane CRIPS, « Du féminisme comme décadence : le discours sur les femmes des droites conservatrices et révolutionnaires sous la République de Weimar et le III^e Reich », *L'Homme et la société*, n° 99-100, 1991, p. 89-98 [en ligne]. Mis en ligne le 10 mars 2005, URL : http://www.persee.fr/doc/homso_0018-4306_1991_num_99_1_2540 (consulté le 19 décembre 2017).
- Olivier DARD et Étienne DESCHAMPS, *Les relèves en Europe d'un après-guerre à l'autre. Racines, réseaux, projets et postérités*, Bruxelles, Presses Interuniversitaires Européennes - Peter Lang, 2005.
- Christian DELPORTE, « L'homme nouveau dans l'image de propagande collaborationniste », dans M.-A. Matard-Bonucci et P. Milza (dir.), *L'Homme nouveau dans l'Europe fasciste (1922-1945). Entre dictature et totalitarisme*, Paris, Fayard, 2004, p. 347-362.
- Sylvette DENÉFLE, « Tant qu'il y aura du linge à laver... », *Terrain*, n° 12, 1989, p. 15-26 [en ligne]. Mis en ligne le 18 juillet 2007, URL : <http://journals.openedition.org/terrain/3329> (consulté le 01 avril 2018).
- Hélène ECK, « Les Françaises sous Vichy », dans G. Duby, M. Perrot, F. Thébaud (dir.), *Histoire des femmes en Occident. V. Le XX^e siècle*, Paris, Éditions Perrin, 2^e édition, 2002 [1991], p. 287-313.
- Thierry FILLAUT, « Femmes et alcool en Bretagne au XX^e siècle », *Les Cahiers de l'Ireb*, n° 21, 2013, p. 147-151.
- Geoffrey FLEURIAUD, « La lecture particulière de l'acte de vol par le journaliste. L'exemple du traitement médiatique consacré au vol violent », dans F. Chauvaud et A.-D. Houte (dir.), *Au voleur ! Images et représentations du vol dans la France contemporaine*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2014, p. 61-71.
- Paul GERBOD, *Histoire de la coiffure et des coiffeurs*, Paris, Larousse, 1995.
- Rossella GHIGI, « Beauté », dans J. Rennes (dir.), *Encyclopédie critique du genre*, Paris, La Découverte, 2016, p. 77-86.
- Erving GOFFMAN, *Stigmate : les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1975.

- P. GRIMAL (dir.), *Histoire mondiale de la femme*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1965-1967.
- Valérie GUILLAUME et Dominique VEILLON, *La Mode. Un demi-siècle conquérant*, Paris, Gallimard, 2007.
- Florence HERVÉ, *Bretagne. Nouvelles et visages de femmes*, Spézet, Éditions Coop Breizh, 1998.
- Arnaud-Dominique HOUTE, « Mort aux voleurs ? Autour de la condamnation morale du vol dans la France du XIX^e siècle », dans F. Chauvaud et A.-D. Houte (dir.), *Au voleur ! Images et représentations du vol dans la France contemporaine*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2014, p. 163-174.
- Martine KALUSZYNSKI, « La femme (criminelle) sous le regard du savant au XIX^e siècle », dans C. Cardi et G. Pruvost (dir.), *Penser la violence des femmes*, Paris, Éditions La Découverte, 2012, p. 286-299.
- Jean-Claude KAUFMANN, *Aimer son corps. La tyrannie de la minceur*, Paris, Univers Poche, 2^e édition, 2015 [2013].
- Yvonne KNIBIEHLER et Catherine FOUQUET, *L'histoire des mères du Moyen-Âge à nos jours*, Montalba-le-Château, Éditions Montalba, 2^e édition, 1980 [1977].
- Clotilde LEBAS, « La violence des femmes, entre démesure et ruptures », dans C. Cardi et G. Pruvost (dir.), *Penser la violence des femmes*, Paris, Éditions La Découverte, 2012, p. 245-256.
- Joël LEBEAUME, *L'enseignement ménager en France. Sciences et techniques au féminin, 1880-1980*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014.
- Éric LEVET-LABRY, « École nationale d'éducation physique et sportive et Collège national de moniteurs et d'athlètes de 1941 à 1942 : complémentarités et concurrences », *Staps*, n° 75, 2007, p. 101-114, [en ligne]. Mis en ligne le 08 janvier 2007, URL : <https://www.cairn.info/revue-staps-2007-1-page-101.htm#re3no3> (consulté le 10 avril 2018).
- Philippe LIOTARD, « Être belle pour être utile. Le discours sur l'éducation physique féminine après 1918 », dans *Éducation et politiques sportives, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Éditions du CTHS, 1995.
- Jean-Louis LOUBET DEL BAYLE, *Les non-conformistes des années 30. Une tentative de renouvellement de la pensée politique française*, Paris, Seuil, 1969.

- George MOSSE, *L'image de l'homme. L'invention de la virilité moderne*, Paris, Éditions Abbeville, 1997.
- Francine MUEL-DREYFUS, *Vichy et l'éternel féminin*, Paris, Éditions du Seuil, 1996.
- David NIGET, « "Bad girls". La violence des filles : généalogie d'une panique morale », dans C. Cardi et G. Pruvost (dir.), *Penser la violence des femmes*, Paris, Éditions La Découverte, 2012, p. 300-313.
- Colette PARENT, « La criminologie féministe et la question de la violence des femmes », dans C. Cardi et G. Pruvost (dir.), *Penser la violence des femmes*, Paris, Éditions La Découverte, 2012, p. 275-285.
- Michelle PERROT, « Les femmes, le pouvoir, l'histoire », dans M. Perrot (dir.), *Une histoire des femmes est-elle possible ?*, Paris, Éditions Rivages, 1984, p. 205-222.
- Michelle PERROT, *Les femmes ou les silences de l'histoire*, Paris, Flammarion, 1998.
- Tanguy PHILIPPE, « From prize fighting to pride fighting », dans C. Manfredi (dir.), *Bretagne-Écosse : contacts, transferts et dissonances*, Brest, Éditions du CRBC, 2017, p. 117-129.
- Miranda POLLARD, « La politique du travail féminin », dans J.-P. Azéma et F. Bédarida (dir.), *Vichy et les Français*, Paris, Fayard, 1992, p. 242-250.
- Rose PUYBOUFFAT-MERRIEN, *Vichy et les femmes : ordre moral, contrôle social, accommodement et résistances : famille, jeunesse, travail*, Thèse de doctorat, Amiens, Université de Picardie Jules Verne, Psychologie, 2004.
- Marie-Thérèse RENARD, *La participation des femmes à la vie civique*, Paris, Les Éditions Ouvrières, 1965.
- Rebecca ROGERS et Françoise THÉBAUD, *La fabrique des filles. L'éducation des filles de Jules Ferry à la pilule*, Paris, Les Éditions Textuel, 2010.
- François ROUQUET, « Dans la France du Maréchal », dans C. Fauré (dir.), *Nouvelle encyclopédie politique et historique des femmes*, Paris, Les Belles Lettres, 2010, p. 822-851.
- Odile RUDELLE, « Droits politiques des femmes européennes : bilan des deux guerres mondiales », dans C. Fauré (dir.), *Nouvelle encyclopédie politique et historique des femmes*, Paris, Les Belles Lettres, 2010, p. 695-732.
- Muriel SALLE, « Thierry Terret et alii (dir.), *Sport et Genre*, Paris, L'Harmattan, 2005, 4 volumes. Volume 1 : Thierry Terret (dir.), « La conquête d'une citadelle masculine », 388 pages ; volume 2 : Philippe Liotard et Thierry Terret (dir.), « Excellence féminine et masculinité hégémonique », 304 pages ; volume 3 : Jean Saint-Martin et Thierry Terret

- (dir.), « Apprentissage du genre et institutions éducatives », 396 pages ; volume 4 : Anne Roger et Thierry Terret (dir.), « Objets, arts et médias », 274 pages. », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n° 23, 2006, p. 331-336, [en ligne]. Mis en ligne le 13 novembre 2006, URL : <http://journals.openedition.org/cliio/1932> (consulté le 20 décembre 2017).
- Martine SEGALÉN, *Mari et femme dans la société paysanne*, Paris, Flammarion, 1980.
 - Fatia TERFOUS, « "La sportive française" entre Révolution nationale et commandement allemand », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 36, 2012, p. 209-234, [en ligne]. Mis en ligne le 31 décembre 2014, URL : <http://journals.openedition.org/cliio/10850> (consulté le 03 janvier 2018).
 - Françoise THÉBAUD, *Écrire l'histoire des femmes*, Lyon, ENS Éditions, 2^e édition, 2001 [1998].
 - Dominique VEILLON, « La vie quotidienne des femmes », dans J.-P. Azéma et F. Bédarida (dir.), *Vichy et les Français*, Paris, Fayard, 1992, p. 629-639.
 - Georges VIGARELLO, « La peau dans l'histoire », dans B. Andrieu, G. Boëtsch, D. Le Breton, N. Pomarède et G. Vigarello (dir.), *La Peau. Enjeu de société*, Paris, Éditions du CNRS, 2008, p. 17-34.
 - Georges VIGARELLO, « Corps âgé, corps esthétisé. Réflexions historiques », dans B. Andrieu, G. Boëtsch, D. Le Breton, N. Pomarède et G. Vigarello (dir.), *La Peau. Enjeu de société*, Paris, Éditions du CNRS, 2008, p. 115-123.
 - Fabrice VIRGILI, « L'histoire des femmes et l'histoire des genres aujourd'hui », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 75, 2002, p. 5-14, [en ligne]. Mis en ligne le 03 octobre 2006, URL : <https://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2002-3-page-5.htm> (consulté le 30 avril 2018).
 - Danièle VOLDMAN, « Sylvie Schweitzer, *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Odile Jacob, 2002, 329 p. », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n° 21, 2005, p. 326-329, [en ligne]. Mis en ligne le 06 juin 2005, URL : <http://journals.openedition.org/cliio/1496> (consulté le 20 décembre 2017).
 - Dominique WAQUET et Marion LAPORTE, *La mode*, Paris, Presses Universitaires de France, 3^e édition, 2010 [1999].
 - Limore YAGIL, « *L'homme nouveau* » et la Révolution nationale de Vichy (1940-1944), Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 1997.

- Michelle ZANCARINI-FOURNEL, *Histoire des femmes en France (XIX^e-XX^e siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005.

Travaux sur le régime de Vichy et le III^e Reich

- François BÉDARIDA, « Vichy et la crise de la conscience française », dans J.-P. Azéma et F. Bédarida (dir.), *Vichy et les Français*, Paris, Fayard, 1992, p. 77-96.
- Philippe BURRIN, *La France à l'heure allemande (1940-1944)*, Paris, Seuil, 1995.
- Christian FAURE, « Le costume folklorique : décor de la Révolution nationale (1940-1944) », dans *Acte du 112^e Congrès national des sociétés savantes. Textile : production et mode*, Lyon, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1987, p. 427-438.
- Christian FAURE, *Le projet culturel de Vichy*, Paris, Éditions du CNRS, 1989.
- Marc FERRO, *Pétain*, Paris, Fayard, 1987.
- Joachim FEST, *Les maîtres du III^e Reich. Figures d'un régime totalitaire*, Paris, Éditions Bernard Grasset, 1965.
- Fabrice GRENARD, « Les implications politiques du ravitaillement en France sous l'Occupation », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 94, 2007, p. 199-215 [en ligne]. Mis en ligne le 02 février 2007, URL : <https://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2007-2-page-199.htm#re10no10> (consulté le 17 mars 2018).
- Fabrice GRENARD, « L'administration du contrôle économique en France, 1940-1950 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 57-2, 2010, p. 132-158 [en ligne]. Mis en ligne le 10 août 2010, URL : <https://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2010-2-page-132.htm> (consulté le 17 mars 2018).
- Georges MAUCO, « La situation démographique de la France de 1939 à 1945 », *Annales de géographie*, t. 54, 1945, p. 117-122.
- Robert PAXTON, *La France de Vichy, 1940-1944*, Paris, Points, 2^e édition, 1997 [1972].
- Philippe PÉTAIN, *Discours aux Français : 17 juin 1940-20 août 1944*, Paris, Albin Michel, 1989.
- Dominique RÉMY, *Les lois de Vichy*, Paris, Romillat, 1992.
- Lou TAYLOR, « Les marguerites, les lapins et les moulins à vent : la création de textiles "haute nouveauté" lyonnais pendant l'Occupation et les expressions du symbolisme vichyste de 1940 à 1944 », dans J.-P. Lethuillier (dir.), *Les costumes régionaux entre mémoire et histoire*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, p. 379-388.

- Anne-Marie THIESSE, *La création des identités nationales. Europe XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 1999.
- Dominique VEILLON, « La mode et les restrictions : 1940-1944 », dans *Acte du 112^e Congrès national des sociétés savantes. Textile : production et mode*, Lyon, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1987, p. 439-451.
- Dominique VEILLON, *La mode sous l'Occupation*, Paris, Payot, 2^e édition, 2001 [1990].

Travaux en rapport direct avec la Bretagne

- Agnès AUDIBERT, *Le matriarcat breton*, Paris, Presses Universitaires de France, 1984.
- Pascal AUMASSON, « Vers un ameublement domestique moderne de tradition régionale », dans D. Le Couédic et J.-Y. Veillard (dir.), *Ar Seiz Breur, 1923-1947 : la création bretonne entre tradition et modernité*, Quimper, Éditions Palantines, 2^e édition, 2007 [2000], p. 72-89.
- Catherine BERTHO, « L'invention de la Bretagne. Genèse sociale d'un stéréotype », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 35, 1980, p. 45-62.
- Rolande BONNAIN-MOERDIJK, « L'alimentation paysanne en France entre 1850 et 1936 », *Études rurales*, n° 58, 1975, p. 29-49, [en ligne]. Mis en ligne le 31 mars 2018, URL : https://www.persee.fr/doc/rural_0014-2182_1975_num_58_1_2019, (consulté le 23 avril 2018).
- Christian BOUGEARD, « La vie quotidienne des Bretons pendant la guerre : quelques aspects », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n° 92-1, 1985, p. 79-102 [en ligne]. Mis en ligne le 24 mars 2010, URL : https://www.persee.fr/issue/abpo_0399-0826_1985_num_92_1 (consulté le 28 mars 2018).
- François CADIC, *Dans la campagne bretonne. Étude sur les métiers, les habitudes et les travers des pays bretons*, Chalon-sur-Saône, Éditions Ligarán, 3^e édition, 2016 [1903].
- Ronan CALVEZ et Sébastien CARNEY, « Une esthétique nationale bretonne ? », dans N. Blanchard et M. Thomas (dir.), *Dire la Bretagne*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2016, p. 117-124.
- Sébastien CARNEY, *Breiz Atao ! Mordrel, Delaporte, Lainé, Fouéré : une mystique nationale (1901-1948)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015.

- Lionel CHRISTIEN, « Ty-Armor : L'École Régionale des Cadres de Bretagne, 1940-1942. Vichy en Bretagne ? », dans Y. Tranvouez (dir.), *Scoutisme en Bretagne, scoutisme breton ? (vers 1930 – vers 1960)*, Brest, Éditions du CRBC, 1997, p. 71-90.
- Linda DANNENBERG, Pierre LE VEC et Pierre MOULIN, *L'art de vivre en Bretagne*, Paris, Flammarion, 1990.
- Denise DELOUCHE, « Jeanne Malivel, le phare du renouveau breton », dans D. Le Couédic et J.-Y. Veillard (dir.), *Ar Seiz Breur, 1923-1947 : la création bretonne entre tradition et modernité*, Quimper, Éditions Palantines, 2^e édition, 2007 [2000], p. 44-59.
- Charles FRÉGER, *Bretonnes*, Arles, Actes Sud, 2015.
- Jean-Pierre GONIDEC, « Les Bretons et leurs costumes aux XX^e et XXI^e siècles », dans J.-P. Lethuillier (dir.), *Les costumes régionaux entre mémoire et histoire*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, p. 105-116.
- Louis GRALL, *Les armoires bretonnes. Lecture de la symbolique. Essai d'interprétation*, Landerneau, Éditions Delioù, 2009.
- Didier GUYVARC'H, « Une entre-deux. De la fin d'une guerre à l'autre », dans A. Croix et C. Douard (dir.), *Femmes de Bretagne. Images et histoire*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1998.
- Pierre HELIAS, *Logis et ménages. Traditions bretonnes*, Châteaulin, Éditions d'Art Jos le Doaré, 1970.
- Divi KERVELLA, *Emblèmes et symboles des Bretons et des Celtes*, Spézet, Éditions Coop Breiz, 1998.
- Michel LE GUÉNIC, « Les costumes des provinces vus par le mouvement régionaliste français (1900-1940) : conservation et rénovation », dans J.-P. Lethuillier (dir.), *Les costumes régionaux entre mémoire et histoire*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, p. 117-127.
- Jean-Pierre LETHUILLIER, « Costumes régionaux, objets d'histoire », dans J.-P. Lethuillier (dir.), *Les costumes régionaux entre mémoire et histoire*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, p. 7-26.
- Jean MALO-RENAULT, *Les pseudonymes des Bretons, 16^e-20^e siècle*, Brest, Ar Skol Vrezoneg, 1994.

- Philippe THÉALLET, « Les arts appliqués. Une tentative de modernisation de la Bretagne au quotidien », dans D. Le Couédic et J.-Y. Veillard (dir.), *Ar Seiz Breur, 1923-1947 : la création bretonne entre tradition et modernité*, Quimper, Éditions Palantines, 2^e édition, 2007 [2000], p. 60-71.

Table des matières

Remerciements.....	3
Introduction.....	4
Chapitre I	
L'âme de la Bretonne idéale.....	18
A. La Bretonne idéale, porteuse et garante de valeurs morales.....	18
1. <i>La probité</i>	19
2. <i>La civilité</i>	23
3. <i>La retenue</i>	27
B. Le caractère de la Bretonne idéale.....	29
1. <i>Le dévouement</i>	30
2. <i>L'authenticité</i>	32
3. <i>La rigueur</i>	34
C. L'instruction de la Bretonne idéale.....	35
1. <i>Une scolarisation nécessaire</i>	36
2. <i>L'enseignement ménager</i>	37
3. <i>L'exercice d'un métier</i>	40
Chapitre II	
Le physique de la Bretonne idéale.....	45
A. Le corps de la Bretonne idéale.....	45
1. <i>La Bretonne idéale a une silhouette élancée</i>	46
2. <i>La Bretonne idéale est sportive</i>	49
3. <i>La Bretonne idéale est entraîneur, monitrice et supportrice</i>	57
B. Le visage de la Bretonne idéale.....	60
1. <i>Les soins du visage</i>	61
2. <i>La coiffure</i>	65
C. La mode de la Bretonne idéale.....	67
1. <i>La Bretonne idéale doit se vêtir du costume</i>	68
2. <i>... ou tout au moins en le modernisant</i>	71
3. <i>... en s'accommodant des conditions liées à l'Occupation</i>	76

Chapitre III

La Bretonne idéale, entre sphère privée et sphère publique.....	80
A. La Bretonne idéale est une épouse et une mère.....	80
1. <i>Être épouse.....</i>	<i>81</i>
2. <i>Être mère.....</i>	<i>83</i>
B. La Bretonne idéale est une gestionnaire de foyer.....	92
1. <i>Aménager, meubler et décorer.....</i>	<i>94</i>
2. <i>Entretenir.....</i>	<i>98</i>
3. <i>Cuisiner.....</i>	<i>99</i>
C. La participation de la Bretonne idéale dans la sphère publique.....	104
1. <i>La Bretonne idéale est une électrice.....</i>	<i>105</i>
2. <i>La Bretonne idéale est éligible.....</i>	<i>109</i>
3. <i>La Bretonne idéale n'est pas une manifestante.....</i>	<i>110</i>
Conclusion.....	112
Sources.....	114
Bibliographie.....	116